

Enquête 1.2.3



**Ministère du Plan et de
l'Aménagement du
Territoire**

**Direction Nationale de
la Statistique et de
l'Informatique**

Phase1

**L'EMPLOI, LE CHOMAGE ET LES
CONDITIONS D'ACTIVITE DANS LA
VILLE DE BAMAKO**

Phase2

**LE SECTEUR INFORMEL DANS
L'AGGLOMERATION DE BAMAKO**

Performances, insertion, perspectives

**Méliné dans le cadre du Projet d'Appui Régional à la
Statistique – Pariétal**

Publication : Novembre 2002

PROJET PARSTAT/UEMOA

VOLET EMPLOI ET SECTEUR INFORMEL EN MILIEU URBAIN

Financé par la Commission européenne

et

**Réalisé par la DNSI
avec l'appui technique d'AFRISTAT et de DIAL**

PREFACE

L'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) poursuit entre autres objectifs celui "d'assurer la convergence des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une surveillance multilatérale". Pour réaliser cet objectif, il est impératif de disposer de statistiques harmonisées et fiables. Or depuis le début des années 80, les systèmes statistiques nationaux (SSN) souffrent de plusieurs maux dont la faiblesse et l'irrégularité dans la production des statistiques de base du fait des faibles moyens matériels et humains dont ils disposent.

Pour remédier à cette situation, la Commission de l'UEMOA a initié pour ses Etats membres le Programme régional d'appui statistique à la surveillance multilatérale (PARSTAT). Ce programme comprend plusieurs volets dont le volet « secteur informel et emploi en milieu urbain » qui consiste en la réalisation d'enquêtes sur l'emploi et le secteur informel dans la principale agglomération de sept des huit pays de l'UEMOA, la Guinée Bissau n'étant pas concernée par ce volet du programme.

En finançant cette première enquête sur l'emploi et le secteur informel dans ces agglomérations, l'Union Européenne a montré une fois de plus sa disponibilité à aider nos Etats à une meilleure connaissance statistique de leurs réalités socio-économiques, condition nécessaire à l'élaboration de politiques de développement pertinentes. C'est pourquoi nous lui témoignons toute notre gratitude et lui adressons nos vifs remerciements.

Nos remerciements s'adressent également à AFRISTAT et à DIAL dont les experts n'ont pas ménagé leurs efforts en apportant une assistance technique à l'équipe nationale dans toutes les phases des travaux, et plus particulièrement pour la rédaction de ce rapport.

Par la même occasion, nous tenons à féliciter les enquêteurs et les superviseurs nationaux qui ont travaillé dans des conditions parfois difficiles.

Enfin, tous nos sincères remerciements s'adressent à la population de Bamako pour sa disponibilité. Nous espérons que ces instants offerts gratuitement contribueront, à travers l'utilisation des résultats de ce travail, à œuvrer dans le sens des objectifs assignés à l'enquête.

Le Ministre de l'Economie et des Finances

*Dr Mariamantia Diarra
Chevalier de l'Ordre National*

AVANT-PROPOS

Les résultats présentés ici s'inscrivent dans un schéma d'études et de collaborations originales qui mérite d'être précisé.

1.- Un double objectif: le suivi des conditions d'activité des ménages et une approche macro-économique du secteur informel.

L'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) poursuit entre autres objectifs celui "d'assurer la convergence des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une surveillance multilatérale". Pour réaliser cet objectif, il est impératif de disposer de statistiques harmonisées et fiables. Or depuis le début des années 80, les systèmes statistiques nationaux (SSN) souffrent de plusieurs maux dont la faiblesse et l'irrégularité dans la production des statistiques de base du fait des faibles moyens matériels et humains dont ils disposent.

Pour remédier à cette situation, la Commission de l'UEMOA a initié pour ses Etats membres le Programme régional d'appui à la statistique (PARSTAT). Ce programme comprend plusieurs volets dont le volet « secteur informel et emploi en milieu urbain » qui consiste en la réalisation d'enquêtes sur l'emploi et le secteur informel dans la principale agglomération de sept des huit pays de l'UEMOA, la Guinée Bissau n'étant pas concernée par ce volet du programme.

En effet, il est vite apparu que l'appréciation des conditions d'ajustement du secteur productif aux difficultés économiques structurelles des pays en développement passait par la mobilisation d'informations statistiques adéquates, notamment sur le secteur informel. Ce secteur est non seulement envisagé comme une composante du secteur productif mais aussi comme une source essentielle de satisfaction de la demande. L'objectif ultime est d'intégrer ce secteur dans la réflexion macro-économique en se fondant sur les résultats de données d'enquêtes. Cette démarche doit permettre de valider une représentation formalisée du rôle macro-économique du secteur afin de dégager des propositions de politique économique le concernant.

Le second objectif de la série d'enquêtes réalisées par le projet PARSTAT est de permettre le suivi des conditions d'activité des ménages et du fonctionnement du marché du travail. En effet, dans un pays où le facteur le plus abondant est justement le facteur travail, et où le principal objectif de la politique économique est la réduction de la pauvreté, alors que l'immense majorité des pauvres tire son revenu du travail, il était paradoxal qu'aucun dispositif pérenne de suivi dans ce domaine ne soit intégré dans le système national d'information statistique. Les enquêtes dont nous présentons ici les résultats se proposent de combler cette lacune, en se limitant dans un premier temps à la capitale.

2.- Une méthodologie originale: une enquête en plusieurs phases (1-2-3).

L'enquête 1-2-3 fait partie aujourd'hui de la boîte à outil du statisticien pour traiter de la question du secteur informel. Son expérimentation réussie, d'abord au Cameroun, puis à Madagascar, lui a valu de faire l'objet de recommandations internationales

(AFRISTAT, 1997), et d'être utilisée dans de nombreux pays en développement sur trois continents (Afrique, Amérique latine, Asie). Plus récemment, l'intérêt croissant et généralisé pour le thème de la lutte contre la pauvreté a conféré un atout supplémentaire à l'enquête 1-2-3, qui se place comme un des principaux instruments pour le suivi de la pauvreté.

Menée dans un premier temps et pour des raisons pratiques sur la seule agglomération de Bamako, cette enquête a pour objectif de donner une vision statistiquement représentative des conditions d'emploi de la population et du secteur informel à Bamako. Ainsi, la phase 1, dont les premiers résultats ont déjà été diffusés, vise à donner une vue exhaustive des conditions d'emploi de la main-d'œuvre. Des chefs d'unités informelles, identifiés lors de la phase 1, sont enquêtés sur leur mode de production dans la phase 2. Les résultats économiques du secteur informel font l'objet de cette publication. Enfin, les dépenses de consommations des ménages feront l'objet de la phase 3. Grâce à la méthodologie de l'enquête 1-2-3, le Mali dispose d'une image statistiquement représentative du secteur informel, circonscrite à l'agglomération de Bamako.

La nomenclature utilisée dans ce rapport est celle d'AFRISTAT pour permettre la comparaison des résultats de tous les pays. La notion « d'industrie » dans le secteur informel est plutôt liée au processus de transformation d'un bien et non au niveau d'équipement de l'Unité de production. Ainsi toutes les UPI qui font de la transformation ou la production d'un bien sont classées dans la branche « Industrie », dans les sous-branches « Confection » ou « Autres industries et agroalimentaires ». La branche commerce n'effectue aucune transformation sur les biens. La branche service, quant à elle comprend les services aux ménages et aux entreprises.

3.- Une collaboration scientifique réussie et multiforme.

Cette opération a été rendue possible, grâce à la collaboration franche entre les chercheurs de l'ONG « Développement et Insertion international » (DIAL), les experts d'AFRISTAT et les cadres de la DNSI. Ce type d'enquête a été mené à Madagascar, au Cameroun et dans certains Etats de l'Amérique du Sud. Les modules ont été adaptés au contexte malien par l'équipe d'encadrement de l'enquête au cours du dernier trimestre 2001.

Nous tenons ici à remercier les chercheurs de DIAL et les experts d'AFRISTAT pour la disponibilité et le plein dévouement dont ils ont fait montre tout au long de cette enquête.

L'ensemble des opérations a été encadré par les cadres de la DNSI. Il convient de saluer ici la performance de ces cadres, qui sont arrivés à mener deux enquêtes complexes (1^{ère} et 2^{ème} phase) et à publier des résultats dont la qualité se compare aux standards internationaux en la matière.

La mise à disposition de données de qualité sur le marché du travail et les conditions d'activité des ménages, contribuera à l'élaboration et au suivi de politiques économiques qui, en dernière analyse, visent à améliorer le bien-être des populations.

4.- Un financement adéquat et des agents disponibles.

En finançant cette première enquête sur l'emploi et le secteur informel dans ces agglomérations, l'Union Européenne a montré une fois de plus sa disponibilité à aider nos Etats à une meilleure connaissance de leurs réalités socio-économiques, condition nécessaire à l'élaboration de politiques de développement pertinentes. C'est pourquoi nous lui témoignons toute notre gratitude et lui adressons nos vifs remerciements.

Enfin, nous tenons à remercier l'équipe des enquêteurs et des superviseurs qui ont travaillé dans des conditions parfois difficiles, et surtout l'ensemble des chefs d'unités de production qui ont répondu à cette enquête, alors qu'ils avaient déjà été sollicités lors de la phase 1. Nous les remercions de la confiance qu'ils nous ont accordée, sur un thème aussi sensible que le secteur informel en acceptant de distraire quelques moments d'un temps précieux, le plus souvent consacré à la recherche d'activités économiques susceptibles de leur procurer des conditions de vie décentes.

Le Directeur National de la Statistique et de l'Informatique

Seydou Moussa Traoré

Liste des cadres de l'Enquête emploi 2001 à Bamako

1. Coordination administrative :

- | | |
|------------------------------|---|
| • Mme Sidibé Fatoumata Dicko | Directeur National DNSI ; |
| • Seydou Moussa Traoré | Directeur National Adjoint DNSI ; |
| • Alikaou Diarra | Chef Division Comptabilité Nationale, DNSI. |

2. Coordination technique :

- | | |
|---------------------|---|
| • Mahmoud Ali Sako | Coordinateur technique de l'Enquête, DNSI ; |
| • Guediouma Tangara | Informaticien de l'Enquête, DNSI ; |
| • Julien Sidibé | Superviseur général de la collecte, OEF ; |
| • Fodé Diarra | Assistant informaticien, DNSI ; |
| • Seydou Diallo | Assistant informaticien, DNSI. |

3. Appui technique

- | | |
|--------------------------|----------|
| • Freeman Amegashie | AFRISTAT |
| • Prosper Backiny-Yetna | AFRISTAT |
| • Pierre Beziz | AFRISTAT |
| • Eloi Ouedraogo | AFRISTAT |
| • Paul-Henri Wirrankoski | AFRISTAT |
| • Ousman Koriko | AFRISTAT |

Adresse: Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI)

BP : 12, Bamako, Mali.

Tel: (223) 222 24 55; 222 48 73.

Fax: (223) 222 71 45

TABLE DES MATIERES

PREFACE	2
TABLE DES MATIERES	6
RESUME PHASE 1	9
I. LA SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE.....	11
CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION.....	11
DYNAMIQUE MIGRATOIRE ET RELIGION.	12
SCOLARITE.....	12
TYPOLOGIE DES MENAGES	15
II. L'ACTIVITE.....	16
LE TAUX D'ACTIVITE	16
QUI SONT LES INACTIFS ?.....	19
III. LE CHOMAGE.....	19
PROFILS DES TAUX DE CHOMAGE.....	20
QUI SONT LES CHOMEURS ?	21
LE MODE DE RECHERCHE D'EMPLOI	22
LE TYPE D'EMPLOI RECHERCHE.....	22
PRETENTIONS SALARIALES DES CHOMEURS	23
IV. STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES EMPLOIS.....	23
STRUCTURE DES EMPLOIS	23
DYNAMIQUE DES EMPLOIS SUR LONGUE PERIODE	26
LA PLURI-ACTIVITE	27
V. REVENUS DU TRAVAIL ET CONDITIONS D'ACTIVITE.....	27
LES REVENUS DU TRAVAIL DANS L'EMPLOI PRINCIPAL	28
HORAIRES DE TRAVAIL ET SOUS-EMPLOI	30
CONDITIONS DE TRAVAIL ET PRESTATIONS DES TRAVAILLEURS DEPENDANTS.....	31
VI. INSERTION DES MENAGES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL.....	32
ELABORATION D'UNE TYPOLOGIE DES MENAGES	32
INSERTION DES MENAGES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL	33
VII. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT PAR TYPE DE MENAGES.....	36
LES CONDITIONS D'HABITATION DISCRIMINENT LES CATEGORIES DE MENAGES	36
UN ACCES LIMITE A LA PROPRIETE	38
VIII. TRAJECTOIRES ET PERSPECTIVES	38
LA MOBILITE SOCIALE ENTRE GENERATIONS	38
LE TYPE D'EMPLOIS DESIRE PAR LES JEUNES GENERATIONS.....	41
METHODOLOGIE PHASE 1	44
LES QUESTIONNAIRES	45

SYNTHESE DES RESULTATS DE LA PHASE 2 SUR LE SECTEUR INFORMEL.	49
1. LES CONDITIONS D'ACTIVITE DU SECTEUR INFORMEL	51
UNE PREDILECTION POUR LES ACTIVITES COMMERCIALES.....	52
2. MAIN D'ŒUVRE ET EMPLOIS DANS LE SECTEUR INFORMEL.....	57
3. CAPITAL, INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT.....	65
4. PRODUCTION, INSERTION ET CONCURRENCE	71
5. LE SECTEUR INFORMEL ET L'ETAT.....	81
6. LES STRATEGIES D'ADAPTATION DU SECTEUR INFORMEL	88
7. PROBLEMES ET PERSPECTIVES.....	93

MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE
Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
PROJET PARSTAT

L'EMPLOI, LE CHOMAGE ET LES
CONDITIONS D'ACTIVITÉ DANS LA
VILLE DE BAMAKO

ENQUÊTE 1-2-3
Premiers résultats de la phase 1.

Novembre 2002

Résumé phase 1

L'enquête emploi réalisée en octobre/novembre 2001 dans le cadre du programme régional PARSTAT révèle les principales caractéristiques du marché du travail à Bamako.

A l'instar des grandes villes africaines, la population de la capitale malienne est une population essentiellement jeune à forte dynamique migratoire. Une personne sur deux a moins de 21 ans et deux sur trois sont des migrants.

Cette population est relativement instruite par rapport à celle du reste du pays ; en effet six personnes sur dix ont fréquenté une école avec une amélioration appréciable sur longue période.

La jeunesse de la population a pour corollaire une forte pression sur le marché du travail. La population de 10 ans et plus est estimée à près de 785 000 personnes dont un peu plus de la moitié sont des actifs au sens du Bureau International du Travail (BIT). Si on se restreint à la population de 15 ans et plus (limite d'âge recommandée par le BIT), ce sont plutôt six personnes sur dix qui se présentent sur le marché du travail. Si en plus on prend en compte les personnes qui ne se présentent pas directement sur le marché pour des raisons diverses dont le découragement notamment, le taux d'activité s'élève à 64%.

Pour le BIT, est chômeur toute personne sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour travailler. Selon cette définition, le taux de chômage pour les personnes de 10 ans et plus serait relativement faible, 7,1%. Cependant, cette définition peut-être assouplie pour tenir plus compte de la réalité des villes africaines où les canaux formels de recherche de l'emploi ne sont pas très développées. Dans ce cas on compte également comme chômeurs les travailleurs découragés, c'est à dire les personnes sans emploi et disponibles pour travailler, même si elles ne recherchent pas activement un emploi. Avec cette approche, c'est 12,5% de la population active de Bamako qui est au chômage, soit près de 53 000 individus.

Le taux de chômage est particulièrement élevé parmi les jeunes, mais le chômage affecte indifféremment les personnes sans instruction et les diplômés. Il s'agit essentiellement d'un chômage de première insertion dans la mesure où deux chômeurs sur trois sont des individus n'ayant jamais travaillé. Le chômage est donc plus l'effet du gel des embauches dans l'administration et de la faible demande de travail du secteur privé que de compressions du personnel. De plus, il s'agit d'un chômage de très longue durée durant près de trois ans en moyenne.

Les difficultés du marché du travail à Bamako transparaissent également à travers la structure des emplois. Globalement on peut considérer trois pôles d'activité.

D'abord le secteur informel (y compris le personnel de maison) est le plus important employeur puisqu'il occupe huit sur dix des 369 000 actifs occupés de cette ville. Or, les emplois dans ce secteur sont fortement précaires. Seule une personne sur quinze dispose d'un contrat de travail. C'est d'ailleurs dans ce secteur que les revenus d'activité sont les plus faibles. La fragilité des femmes par rapport au marché du travail apparaît également ici dans la mesure où c'est dans ce secteur où qu'elles exercent en plus grand nombre (plus de la moitié des emplois dans le secteur informel sont des emplois féminins).

Ensuite le secteur public (administration et entreprises) qui emploie 10% des actifs occupés. Ce secteur est extrêmement sélectif et il emploie pour l'essentiel des individus avec un niveau d'instruction élevé. Les emplois y sont stables avec une ancienneté moyenne dans l'emploi supérieure à 11 ans. Les revenus y sont également parmi les plus importants.

Le secteur privé formel emploie un peu plus de personnes que le secteur public. Les emplois dans ce secteur sont caractérisés par une polarisation avec d'une part, des emplois de cadres et patrons, minoritaires et plutôt bien rémunérés et d'autre part, les autres catégories de personnel relativement mal rémunérées. Le niveau de qualification y est moins élevé que dans le public.

Outre le chômage dont on a fait mention précédemment, d'autres formes de sous-emploi permettent d'appréhender les déséquilibres du marché du travail. Le sous-emploi visible, qui est défini comme la proportion de personnes qui travaillent moins de 35 heures contre leur gré, affecte 23 % des actifs occupés. Le sous-emploi invisible, qui est défini comme la proportion de personnes qui travaillent à plein temps et qui gagnent moins que le salaire minimum, touche quant à lui près d'un actif occupé sur deux. Ainsi, même si le chômage ne semble pas être un problème fondamental du marché du travail à Bamako, il s'avère que les différentes formes de sous-emploi (chômage, sous-emplois visibles et invisibles) affectent près de huit actifs occupés sur dix. On peut affirmer que le sous-emploi du facteur travail apparaît comme le principal problème que rencontre le marché du travail, et par conséquent la principale contrainte de l'économie malienne.

Ce sous-emploi massif a des répercussions négatives sur les conditions de vie des ménages. Si on opère une typologie des ménages en quatre classes (« *ménages publics* », « *ménages privés formels* », « *ménages privés informels* », « *ménages d'inactifs et chômeurs* ») en fonction du secteur institutionnel du chef, l'échelle des revenus par tête au sein des ménages s'élève de seulement 7 000 Fcfa pour les « *ménages d'inactifs et chômeurs* » à 32 000 Fcfa pour les « *ménages privés informels* ».

L'autre difficulté du marché du travail à Bamako est le désajustement entre les emplois désirés par les jeunes en position d'entrer sur ce marché et les possibilités réelles. Ces jeunes désirent généralement des emplois de cadres dans le secteur public, alors que le marché offre essentiellement des emplois indépendants.

En définitive, l'enquête emploi 2001 restitue l'image d'un marché du travail profondément en difficulté avec un sous-emploi massif et une inadéquation entre la demande et l'offre de travail.

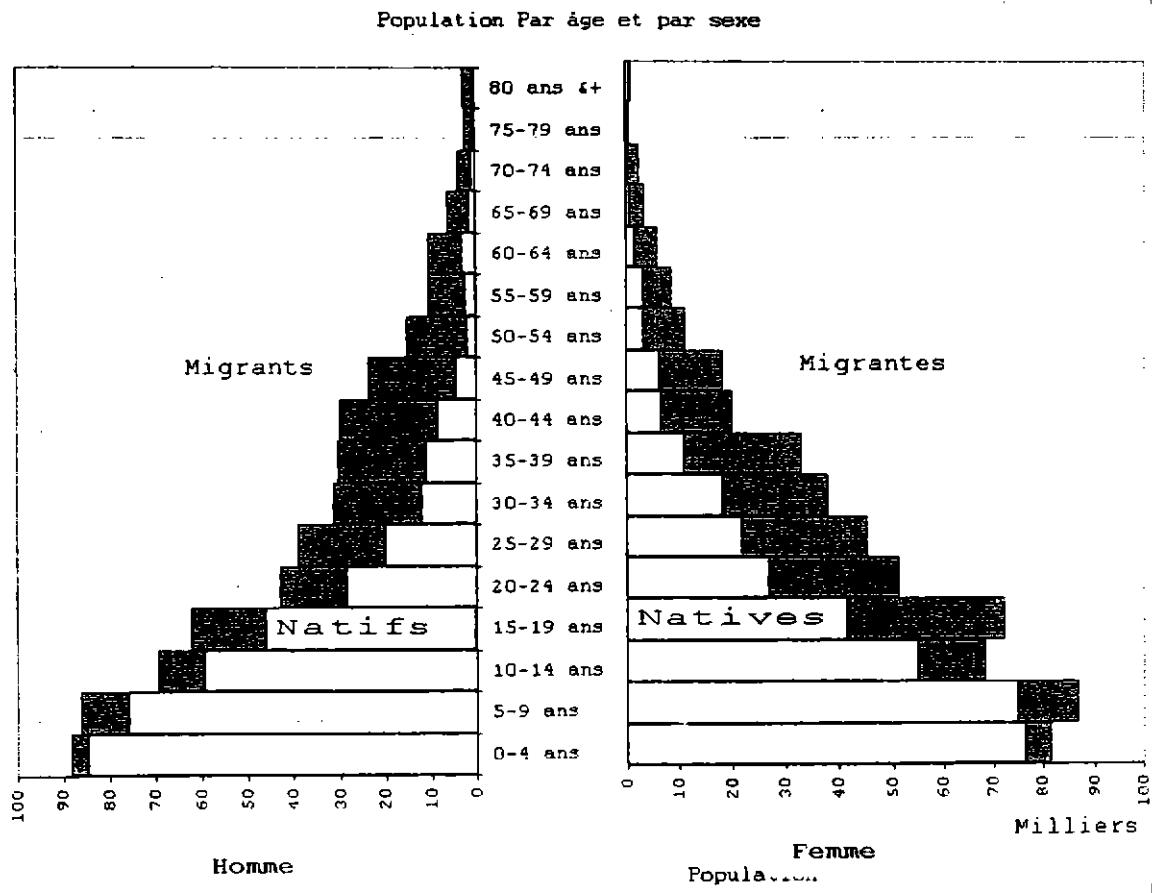
I. LA SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

Caractéristiques de la population

L'agglomération de Bamako compte près de 1 143 000 personnes¹ au dernier trimestre 2001. La population de la ville administrative au sens strict est estimée à 1 082 000 individus. Cette population compte autant d'hommes que de femmes.

La distribution par âge de cette population présente les caractéristiques classiques de la population des villes des pays en développement, avec une prépondérance des jeunes. L'âge moyen est de 21 ans. Les femmes avec une moyenne d'âge de 20,4 ans sont en moyenne plus jeunes que les hommes dont l'âge moyen se situe à 21,7 ans. Plus de la moitié de la population (58,6%) a au plus 20 ans et seulement 3,4% des habitants de la capitale ont plus de 60 ans. Il en résulte que la majorité de la population de Bamako est d'âge scolaire.

Graphique 1 : La pyramide des âges



Source : Enquête Emploi 2001

¹ L'agglomération de Bamako, au sens de cette enquête est définie comme la ville administrative, les six communes du district, auxquelles ont été ajoutées quelques zones périphériques contigües (voir la partie Méthodologie à la fin du présent rapport).

Dynamique migratoire et religion.

Toutes les ethnies du Mali se retrouvent dans la capitale du pays. Les Bambara sont majoritaires et représentent un tiers des habitants (34%). On trouve ensuite les Peuhl (17%), les Malinké (14%) et les Sarakolé/Soninké (10%). L'ensemble de toutes les autres ethnies représentent moins du quart de la population.

Bamako est loin d'être une ville cosmopolite puisque 98,5% de la population de la capitale est de nationalité malienne. Les ressortissants des autres pays proviennent essentiellement des pays de l'UEMOA.

En 2001, le tiers des habitants de Bamako étaient des migrants, à égalité entre les hommes et les femmes. La migration à Bamako s'avère être un phénomène essentiellement interne car plus de quatre migrants sur cinq viennent de l'intérieur du pays. Le reste, les migrants en provenance d'un pays étranger, résidaient antérieurement dans leur majorité soit en Côte d'Ivoire (34%), soit en France (12%), soit encore dans un autre pays d'Afrique subsaharienne.

Les deux raisons les plus avancées pour émigrer vers Bamako sont d'abord le désir de rejoindre leur famille (54% des migrants) et ensuite la recherche d'emploi est la seconde raison qui motive la migration (28% des migrants). Cependant, ces raisons dépendent quelque peu du sexe. Parmi les migrants de sexe féminin, la dimension de regroupement familial prime nettement dans la mesure où trois migrantes de sexe féminin sur quatre la mettent en avant. A contrario, près d'un individu de sexe masculin sur deux émigre surtout pour rechercher un emploi.

Au regard du diaspora malienne en Côte d'Ivoire et en France, il n'est pas surprenant que ces deux pays fournissent la proportion la plus importante de migrants de retour au Mali. L'on peut toutefois se demander si certains événements n'ont pas contribuer à amplifier le phénomène dans la période récente. Il s'agit notamment des troubles politiques survenues en Côte d'Ivoire entre décembre 1999 et octobre 2001 et le problème des « sans-papiers de l'église St Bernard » à Paris en Août 1996. Un examen de la date d'arrivée des migrants montre que près de six sur dix de ceux en provenance de la Côte d'Ivoire se sont installés à Bamako au cours des deux dernières années ; de même près de un sur deux de ceux en provenance de la France sont à Bamako depuis moins de 5 ans. Il y aurait quelques présomptions tendant à montrer que les évènements précédents auraient accélérés les migrations retour. Toutefois, les raisons avancées par les individus pour justifier le retour au Mali (trois de ces migrants sur quatre affirment revenir pour rejoindre la famille), ne permettent pas de confirmer cette hypothèse. En fait, la question n'était pas spécifiquement formulée pour permettre de cerner ce phénomène. Par ailleurs, la forte mobilité de la population malienne impose d'observer une certaine prudence dans une telle analyse .

Il est reconnu que les maliens pratiquent dans leur immense majorité la religion musulmane. Les résultats de l'enquête le confirme (96,2% des habitants de Bamako déclarent pratiquer cette religion).

Scolarité

Sur l'ensemble de la population en âge théorique de fréquenter l'école primaire (6 ans et plus), 59,4% l'ont fait ou le font effectivement. La proportion des personnes non instruites diminue des générations les plus jeunes aux plus anciennes. Ainsi, le pourcentage de personnes n'ayant pas été à l'école est de 39% pour les 6-9 ans, 42% pour les 15-49 ans pour atteindre 70% pour les personnes de 50 ans et plus. Il est à noter une faible scolarisation dans la tranche d'âge 6-9 ans par rapport à celle des 10-14 ans. Cela s'explique par l'inscription tardive des enfants à l'école. Dans la tranche d'âge de 6-9 ans, 60% estiment être encore trop jeunes pour aller à l'école.

L'évolution des performances en matière de scolarisation laisse clairement apparaître trois sous-périodes. La première sous-période est l'époque coloniale. Entre les générations nées au début des années 20 et celles qui sont venues au monde dans les années 1956-1961, on a enregistré un gain de quelques 35 points d'amélioration des taux de scolarisation. La deuxième sous-période est celle qui a juste suivie les indépendances. De la génération de 1956-1961 à celle de 1971-1976, on note une stagnation des taux de scolarisation, peu de progrès sont accomplis durant cette période. La dernière sous-période est celle des générations plus récentes, c'est à dire celles des périodes nées à partir de 1971-1976. Pendant cette troisième sous-période, on enregistre quelque 25 points d'amélioration des taux de scolarisation. Deux questions spécifiques mériteraient d'être creusée dans des études spécifiques relatives à la demande d'éducation : en premier lieu celle des déterminants des évolutions ci-dessus et en second lieu, celle de savoir si ces performances enregistrées sur longue période en matière de fréquentation scolaire sont allées de pair avec une amélioration de la qualité de l'enseignement.

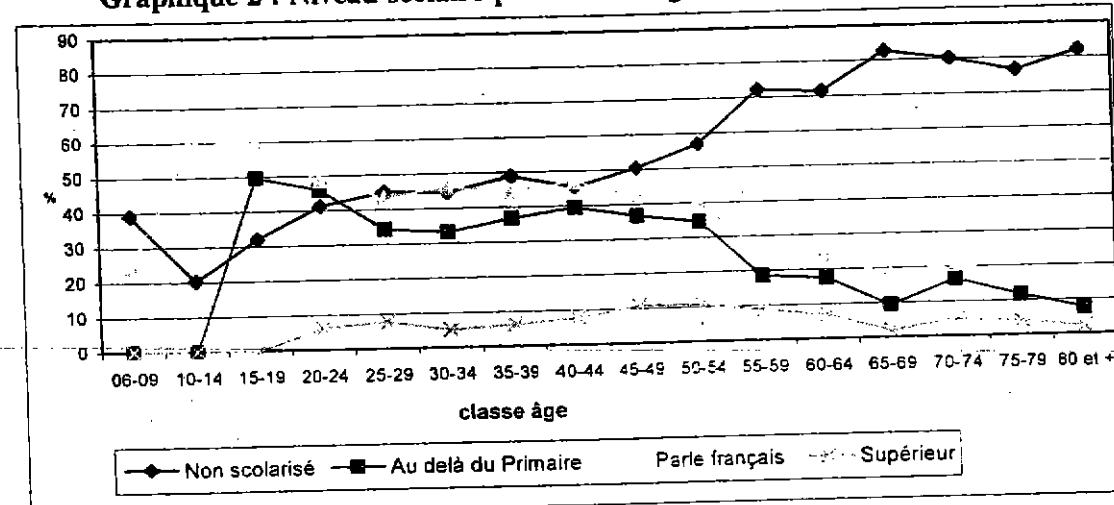
La non-scolarisation d'une fraction non négligeable des enfants à Bamako est étroitement liée à la pauvreté des ménages. Dans la tranche d'âge 10-14 ans, un enfant sur cinq ne va pas à l'école pour des raisons financières. Cette proportion dépasse même un sur quatre parmi les jeunes filles de la même tranche d'âge.

Le nombre moyen d'années d'études des personnes ayant été ou étant encore à l'école est de 6,6 ans, ce qui correspond au niveau de fin d'étude primaire. Les hommes accomplissent en moyenne une année d'étude de plus que les femmes. L'évolution de la durée de la scolarité sur longue période est plutôt mitigée. On peut analyser cette durée en se limitant aux personnes de plus de 20 ans dont on est sûr que la majorité d'entre elles ont arrêté leurs études. Quand on passe des personnes de plus de 65 ans à celles qui ont entre 45 et 55 ans, il y a un gain de 1,4 an en terme de nombre d'années d'études réussies. De la génération précédente à celle des 30-34 ans, il y a un recul de 2,4 années. Ensuite, on note une amélioration depuis cette dernière génération par rapport à celle des 20-24 ans. Le système scolaire du pays semble par conséquent être caractérisée par des phases d'embellie et des phases de récessions, à l'image des cycles économiques.

La faiblesse du nombre moyen d'années d'étude réussies est liée au taux de déperdition élevé du système éducatif malien. Quand on considère l'ensemble des personnes de six ans et plus qui ne vont plus à l'école, un sur quatre abandonne pour raison d'échec scolaire. L'échec scolaire apparaît d'ailleurs comme la principale raison de déscolarisation des jeunes filles, elles affectent trois d'entre elles sur dix. La deuxième raison du retrait des jeunes filles de l'école est liée à la contraction de grossesse et ceci concerne une fille sur cinq.

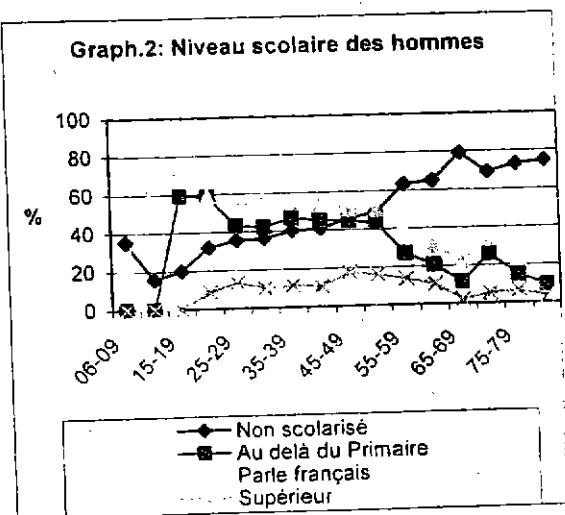
La ville de Bamako est caractérisée par une prépondérance de l'éducation publique. Parmi ceux qui ont fréquenté l'école, 88% ont suivi ou suivent des études dans une école publique. Toutefois, l'école privée semble de plus en plus présente notamment dans la période récente. En effet, si pour les individus de plus de 40 ans, 5% seulement ont fréquenté une école privée, ce pourcentage avoisine les 15% pour les moins de 40 ans, atteignant même 25% pour les 6-9 ans. L'école privée est souvent signe d'une plus grande efficacité quand l'école publique fait face à des difficultés. Par conséquent, cette place de plus en plus importante de l'école publique à Bamako pourrait être corrélée aux difficultés croissantes qu'a connu l'école ces dix dernières années et sur une plus longue période aux difficultés d'adapter les infrastructures publiques à l'évolution démographique.

Graphique 2 : Niveau scolaire par classe d'âge

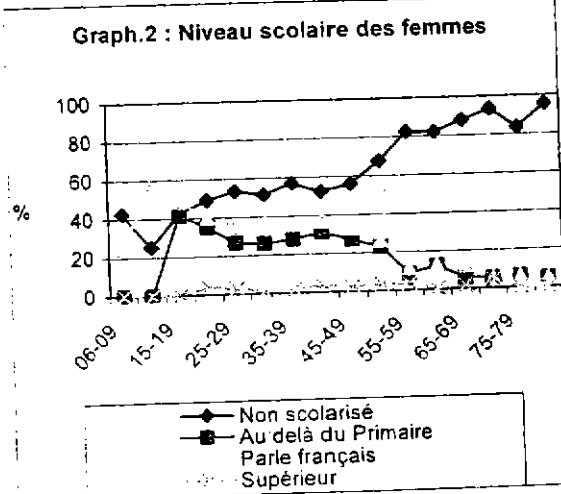


Source : Enquête Emploi 2001, Bamako.

Graph.2: Niveau scolaire des hommes



Graph.2 : Niveau scolaire des femmes



Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

Malgré la pratique répandue de l'islam au Mali, la fréquentation de l'école coranique est relativement peu élevée (37%). La tendance de cette fréquentation semble d'ailleurs en

baisse. Parmi les individus de moins de 50 ans, 39% ont fréquenté ce type d'établissement contre 43% pour la génération des 50 ans et plus.

En matière d'alphabétisation, la moitié des individus de 10 ans et plus savent lire et écrire le français. Ce pourcentage atteint 55% si on se restreint à la population de 15-24 ans. Les écarts importants demeurent entre les hommes et les femmes ; le taux d'alphabétisation des hommes de 15 ans et plus est de 56% contre 38% pour les femmes de la même tranche d'âge.

Typologie des ménages

Un ménage ordinaire est défini comme un ensemble de personnes vivant sous le même toit, mettant leurs ressources en commun pour subvenir aux besoins du ménage, prenant leurs repas ensemble et reconnaissant l'autorité d'une même personne comme chef de ménage. La taille moyenne de ces ménages ordinaires de l'agglomération de Bamako est de 6 personnes et la moitié d'entre eux est composée de cinq personnes au plus.

Le modèle d'organisation familiale prédominant est celui du couple avec enfants ; quatre ménages sur dix à Bamako sont ainsi constitués. Le second type de ménage est la famille élargie (un ménage sur trois), organisation où on trouve soit les familles polygamiqes vivant sous le même toit, soit les deux parents, leurs enfants et d'autres personnes apparentées ou non au chef de ménage. Il est important de signaler que ces résultats ne prennent pas en compte les liens de parenté éventuels entre des personnes vivant dans la même concession, sans nécessairement être membres d'un même ménage au sens de la définition précédente. De même la dimension polygamique n'est pas complètement prise en compte dans la classification précédente. En effet, certains ménages classés comme ménages nucléaires au sens strict ne le seraient plus si le chef de ménage, qui est en réalité polygame mais loge avec une des épouses, logeait dans la même habitation que toutes ces épouses. Il apparaît donc qu'en s'intéressant plutôt à la concession et en prenant entièrement en compte le phénomène de la polygamie, le modèle de la famille élargie serait peut-être le mode d'organisation dominant.

Tableau 1 : Type de ménages suivant le sexe du chef²

	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
Homme	9,1	17,2	9,9	5,7	0,2	42,3	46,9	0,7	37,3	100,0
Femme							41,7	32,1	8,8	100,0
Total							4,7	3,3	34,6	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

² Définition des catégories de ménage : les ménages nucléaires monoparentaux comprennent un des parents (le père ou la mère) et leurs enfants. Les ménages monoparentaux élargies comptent un des parents (le père ou la mère), leurs enfants et d'autres personnes apparentées ou non au chef de ménage. Les ménages élargis comprennent soit les familles de polygames (quand une personne vit avec plusieurs de ses épouses sous le même toit), soit les deux conjoints, leurs enfants et d'autres personnes apparentées ou non au chef de ménage. La présence de domestiques n'interfère pas sur ces définitions.

L'homme est généralement le chef de ménage au Mali (90,2%). C'est en l'absence de celui-ci (ménage unipersonnel, ménages monoparentaux, famille polygamique dont le mari vit ailleurs) que la femme est le chef de ménage. Les coutumes et les traditions expliquent cette situation. Par ailleurs, malgré la prédominance des ménages monogames, un ménage sur cinq est polygame.

II. L'ACTIVITE

Le taux d'activité

Le taux d'activité est la proportion de personnes qui se présentent sur le marché du travail (soit qu'ils exercent un emploi, soit qu'ils en cherchent un) par rapport à l'ensemble de la population en âge de travailler. Si on définit la population en âge de travailler comme l'ensemble des personnes de dix ans et plus, soit près de 785 000 personnes, le taux d'activité au sens strict du BIT est de 52,4% à Bamako. Ce taux passe à 59% si l'on restreint la population potentiellement active aux personnes de 15 ans et plus. Ces taux masquent les disparités entre sexe et entre les individus selon leur statut dans le ménage.

Le taux d'activité est de 59,3% chez les hommes contre 45,6% chez les femmes. Les taux d'activité des hommes sont toujours supérieurs à ceux des femmes quelque soit la tranche d'âge. Les femmes compensent la faiblesse de leurs activités économiques par l'exercice d'activités domestiques et diverses œuvres bénévoles. Ces dernières y consacrent en moyenne 17 heures par semaine contre moins de 2 heures pour les hommes.

Les profils des taux d'activité masculins et féminins sont cependant identiques. Ils sont faibles pour les plus jeunes qui sont encore dans le système scolaire. Ils croissent jusqu'à atteindre leur maximum à l'âge de 30 ans, restent pratiquement constants jusqu'à 45 ans avant d'amorcer une décrue. Il est important de relever qu'un enfant sur dix de la tranche d'âge de 10 à 14 ans et près de deux sur cinq de la tranche d'âge de 15 à 19 ans se présentent déjà sur le marché du travail. Ces enfants qui, soit ne sont jamais allés à l'école, soit en sont sortis trop tôt ne pourront prétendre qu'à des emplois précaires, incapables de les mettre à l'abri de la pauvreté.

Quand on considère la position de l'individu dans le ménage, il apparaît que les chefs de ménage enregistrent les taux d'activité les plus élevés (84,7%), suivies des conjointes (58,8%)³. Les enfants et les descendants (pères et mères) ont pratiquement le même niveau de taux d'activité (28,5% et 29,1%). Le niveau élevé de ces taux parmi les chefs de ménages s'explique par le lien étroit qui existe entre d'une part le fait d'être à même de subvenir à ses besoins en se présentant sur le marché du travail et d'autre part, fonder son

³ Il n'y a pas d'homme conjoint.

propre ménage. Ainsi, peu d'enfants travaillent en demeurant chez leurs parents. Même ceux qui résident dans la même concession forment généralement un ménage à part.

Le taux de dépendance établit à un moment donné le rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler, qui sont sans emploi (chômeurs et inactifs) et le nombre de personnes détenant effectivement un emploi. Si on considère la population de 15 ans et plus, le taux de dépendance se situe à 0,81. En d'autres termes, un actif occupé a en charge 0,81 personne en âge de travailler, sans évidemment y inclure les enfants, c'est à dire les personnes de moins de 15 ans. Sur l'ensemble de la population, il apparaît que 2,1 personnes dépendent d'un actif occupé.

Encadré 1

Dans le cadre de cette étude la population en âge de travailler est l'ensemble des personnes de 10 ans et plus.

Les actifs sont les personnes en âge de travailler qui ont soit un emploi (actifs occupés), soit sans emploi (chômeurs).

Une personne est considérée comme ayant un emploi si elle a travaillé au moins une heure, contre une rémunération en espèces ou en nature pendant les sept jours précédents l'enquête. Ainsi, les travaux domestiques n'ont compte propre ne sont pas considérés comme emploi. Par contre les domestiques remunerés sont bien pris en compte dans le champ des emplois.

Les chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT) sont des personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler.

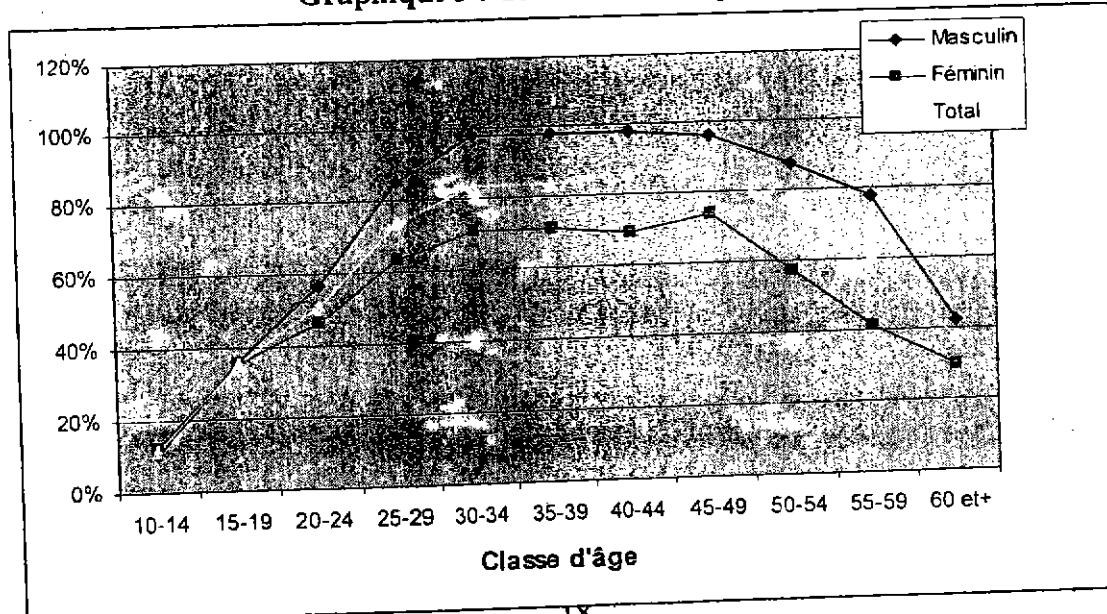
Les chômeurs au sens large sont composés d'une part des chômeurs au sens strict du BIT et d'autre part, des personnes sans emploi et disponibles pour travailler, même si elles ne recherchent plus activement un emploi (ce sont les chômeurs ou travailleurs découragés).

Les inactifs sont les individus qui ne sont ni actifs occupés, ni chômeurs.

Le taux d'activité mesure la proportion de personnes en âge de travailler qui se présentent sur le marché du travail. Il est égal à la somme des actifs occupés et des chômeurs rapportés à la population en âge de travailler.

Le taux de chômage mesure la proportion de personnes qui se présentent sur le marché du travail et qui ne trouvent pas d'emploi. Il est égal au nombre de chômeurs rapporté à la population active.

Graphique 3 : Taux d'activité par sexe et âge



Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

Tableau 2 : Taux d'activité par sexe et par âge

	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus
Homme	40,1	96,4	62,4	59,3
Femme	36,0	67,6	41,3	45,6
Total	38,0	81,8	53,5	52,4

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

Tableau 2bis : Taux d'activité des chefs de ménage par âge

	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus
Hommes	92,7	97,7	63,8	87,5
Femmes	59,4	72,3	41,1	59,6
Total	88,2	95,5	61,1	84,7

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

Qui sont les inactifs ?

Dans la population de 10 ans et plus, on dénombre 363 000 inactifs à Bamako dont 25 000 sont en fait des travailleurs découragés.

Les inactifs sont constitués essentiellement de jeunes scolaires et de femmes au foyer. Trois inactifs sur cinq sont des jeunes en cours de scolarité et un sur cinq est une femme au foyer. Les invalides et les malades (7,1%) et les retraités (3,3%) constituent le reste des inactifs.

Sept inactifs sur dix choisissent ce statut parce qu'ils considèrent qu'ils ne sont pas en âge de travailler ou n'ont pas besoin de travailler pour vivre. Il s'agit généralement de jeunes scolaires. Deux inactifs sur dix aimeraient cependant se présenter sur le marché du travail, mais ils jugent leur qualification trop faible pour obtenir un emploi. Dans ces conditions, une embellie sur le marché du travail exerceurait des pressions à la hausse sur les taux d'activité et aggraverait le chômage.

La solidarité familiale joue pleinement pour aider les inactifs à subvenir à leurs besoins. Plus de neuf inactifs sur dix sont pris en charge par d'autres personnes, généralement par des membres de leur famille.

III. LE CHOMAGE

Le taux de chômage est un indicateur de tension sur le marché du travail qui marque le déséquilibre entre offre et demande d'emploi. Le taux de chômage au sens strict du BIT s'élève à 7,1%. Ce taux atteint 12,5% quand le chômage est élargi aux travailleurs découragés. Le chômage affecte différemment les individus selon leur position dans le

ménage. Le taux de chômage des chefs de ménage, principaux pourvoyeurs de revenus est de 3,3% alors qu'il est plus important pour les membres secondaires du ménage, 7,8% pour les conjointes et 12,7% pour les enfants. Si chômage affecte de manière identique les hommes et les femmes, le taux de chômage varie sensiblement en fonction de l'âge.

Profils des taux de chômage

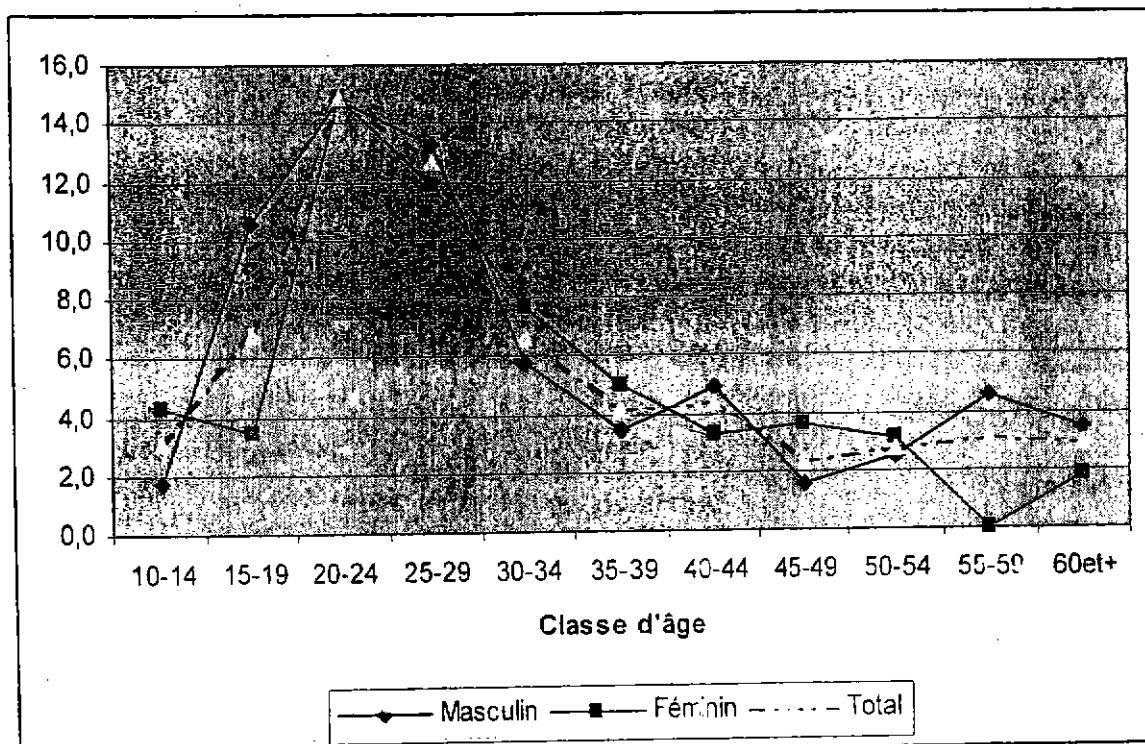
Ce sont les jeunes actifs (15-30 ans) qui enregistrent les plus grandes difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Avant l'âge de 15 ans, le chômage est faible dans la mesure où ces enfants exercent plutôt de petits métiers requérant peu de compétences et peu de barrières à l'entrée. Le chômage devient très faible après 35 ans. Au delà de 50 ans, le chômage féminin devient pratiquement inexistant. A cet âge, les femmes ont tendance à accepter n'importe quel emploi ou alors à se retirer purement et simplement du marché du travail.

Tableau 3 : Taux de chômage (au sens du BIT) par sexe et par âge

	10-14	15-19	20-24	25-29
Hommes	12,0	4,1	3,4	7,1
Femmes	9,4	5,3	1,9	7,0
Total	10,7	4,6	2,9	7,1

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

Graphique 4 : Taux de chômage par sexe et par âge



Qui sont les chômeurs ?

On dénombre environ 28 000 personnes qui sont au chômage à Bamako au sens strict du BIT. Quand on prend en compte les travailleurs découragés, le nombre de chômeurs atteint 53 000 personnes. Parmi les chômeurs au sens strict du BIT, 56% sont des hommes. Le chômage touche essentiellement les jeunes puisque l'âge moyen des chômeurs est de 28,7 ans et la moitié d'entre eux ont moins de 26 ans.

Pour ce qui est de l'éducation, près de deux chômeurs sur trois ont été à l'école. Le niveau scolaire des individus au chômage est en moyenne plus élevé que celui des actifs occupés ; 45,5% des chômeurs sont allés au delà du primaire (contre un tiers des actifs occupés), et 6,7% ont au moins atteint un niveau d'enseignement supérieur.

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail transparaissent particulièrement à travers deux catégories de chômeurs ; ceux ayant une formation technique et ceux ayant un niveau d'étude supérieur. Ces deux catégories représentent près d'un chômeur sur quatre.

Les primo-demandeurs

Les primo-demandeurs sont les personnes qui sont à la recherche d'un premier emploi. Cette catégorie compte environ 16 000 personnes dont 53% sont des hommes. Les chômeurs de première insertion représentent presque les deux tiers des chômeurs. Ils se caractérisent par leur relative jeunesse, car près de huit sur dix ont moins de 30 ans et leur moyenne d'âge est de 25,9 ans.

Les primo-demandeurs sont les plus instruits ; les deux tiers ont été à l'école et ils ont un niveau d'étude moyen de 6,1 ans. Si l'on restreint à ceux ayant fréquenté l'école, la durée moyenne d'étude des primo demandeurs atteint 9,7 ans ; plus de la moitié ont atteint le niveau du lycée (55,7%) et 13,6% ont eu une formation de niveau supérieur.

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail apparaissent à travers la durée moyenne du chômage, trois ans en moyenne et deux primo-demandeurs sur trois sont au chômage depuis plus d'un an.

Les anciens actifs occupés

Les anciens actifs occupés sont au nombre d'environ 12 000 personnes dans la capitale. Cette population regroupe le plus souvent des hommes (61%). Près d'un ancien actif occupé sur deux (47,3%) a perdu son emploi involontairement. Il s'agit généralement de victimes de fermeture ou de restructuration d'entreprise et des compressions de personnel. Cependant plus de la moitié des anciens actifs occupés ont démissionné volontairement soit parce qu'ils étaient insatisfaits de l'emploi qu'ils occupaient, soit pour d'autres raisons d'ordre personnel.

La durée moyenne du chômage de ces personnes est également assez longue puisqu'elle est de deux ans et sept mois. Plus de la moitié des anciens actifs occupés sont au chômage de plus d'un an. En regard à la psychologie de ces personnes, ce chiffre doit être interprété plus comme la durée pendant laquelle les chômeurs n'ont pas eu accès à un « véritable » emploi, que comme la véritable durée du chômage, pendant laquelle les intéressés n'auraient pas exercé la moindre activité, même la plus marginale.

Cependant, même si les chiffres relatifs à la durée moyenne du chômage doivent être pris avec réserve, ils n'en constituent pas moins un indicateur de l'extrême difficulté des chômeurs à s'insérer et/ou à se réinsérer sur le marché du travail. Ce constat est confirmé par l'importance du chômage de longue durée. Malgré leur expérience, les anciens occupés éprouvent les mêmes difficultés à s'insérer sur le marché du travail que les primo demandeurs.

Tableau 4 : Caractéristiques des chômeurs et durée du chômage

		Homme	30,86	25,2	7,7	30	72,1
Primo-demandeurs	Femme	7424	26,90	26,6	4,2	42	61,2
	Homme	7068	25,61	34,0	5,4	26	48,1
Ancien occupé	Femme	4592	16,64	29,5	4,7	39	66,4
	Total	27602	100,00	28,7	5,7	34	62,1

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

Le mode de recherche d'emploi

Pour l'immense majorité des chômeurs, la recherche d'un emploi s'effectue sur une base individuelle, soit à travers la mobilisation des réseaux de solidarités familiales (72 %), soit en prospectant directement auprès des employeurs (14 %). Moins d'un chômeur sur dix a recours aux annonces des médias (journaux, radio, etc.), et le recours aux agences de placement qu'ils soient officiel ou privés est inexistant. Les modes de prospection sont identiques que l'on soit un ancien actif occupé ou un chômeur de première insertion.

La faiblesse de l'utilisation des Services de Placement s'explique principalement par la méconnaissance de ces institutions. Les deux tiers des chômeurs ne connaissent en effet ni l'agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE), ni aucun service privé de placement. Pour le tiers restant, l'essentiel de ces chômeurs pensent que cette agence ne leur serait d'aucune utilité dans l'obtention d'un emploi. Il se pose alors une véritable question sur l'adéquation des missions de cette structure par rapport aux réalités du marché du travail dans le contexte malien.

Le type d'emploi recherché

Quatre chômeurs sur dix recherchent un emploi salarié. La même proportion cherche à s'insérer à son propre compte. Les chômeurs à la recherche d'un emploi salarié justifient leur choix principalement par la sécurité de l'emploi et du salaire. Ceux à la recherche d'un emploi indépendant sont motivés par l'espoir d'un niveau de rémunération élevé. Notons

enfin, que près d'un chômeur sur cinq est prêt à exercer n'importe quel type d'emploi pour sortir de cette situation.

Le tiers des demandeurs d'emploi désire travailler dans des micro-entreprises. La Fonction Publique et les entreprises publiques attirent près d'un chômeur sur cinq tandis que un sur six est attiré par une grande entreprise privée. Il est intéressant de relever enfin que plus d'un quart des chômeurs est indifférent au type d'entreprise qui l'embaucherait. Cette flexibilité est encore plus importante quand on s'intéresse à la branche d'activité puisque 45% des chômeurs en sont indifférents.

Prétentions salariales des chômeurs

Le revenu désiré moyen est d'environ 78 000 Fcfa par mois (59 000 Fcfa par les primo-demandeurs, 103 000 Fcfa par les anciens occupés). Cependant, sept chômeurs sur dix se déclarent prêts à réviser leurs prétentions salariales si le chômage se prolonge. Finalement, le revenu minimal acceptable est de 70 000 Fcfa par mois. Ce niveau de rémunération est supérieur aux revenus pratiqués sur le marché du travail, ce qui pourrait expliquer en partie les difficultés d'insertion.

Tableau 5 : Prétentions salariales et salaire de réservation des chômeurs⁴

		Prétention salariale (en %)			
		Homme	Femme	Homme	Femme
Primo-demandeurs	Homme	68	74,6	53	43,3
	Femme	48	48,8	42	33,4
Ancien occupé	Homme	142	77,3	133	49,6
	Femme	46	77,2	34	38,8
Total		78	68,9	70	41,5

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

IV. STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES EMPLOIS

Structure des emplois

Avec un taux d'activité de 52%, la ville de Bamako compte quelques 369 000 actifs occupés. Le taux de salarisation, qui est un indicateur du degré de formalisation des relations de travail, est de 28%. Ce taux varie en fonction du secteur institutionnel et du niveau de qualification. Il est bien sûr plus élevé dans le secteur formel public (100%), privé formel (62,6%) et dans les entreprises associatives (73,6%). Il est très faible dans l'informel (13,6%). Le taux de salarisation varie aussi par sexe. Il est de 34,6% chez les

⁴ Les prétentions salariales correspondent au montant du revenu désiré, déclaré spontanément par les chômeurs, pour l'emploi qu'ils recherchent. Le salaire de réservation est le niveau de revenu minimum en deçà duquel les chômeurs déclarent ne pas vouloir descendre.

hommes contre 19,4% chez les femmes. En réalité, près de sept salariés sur dix sont des hommes.

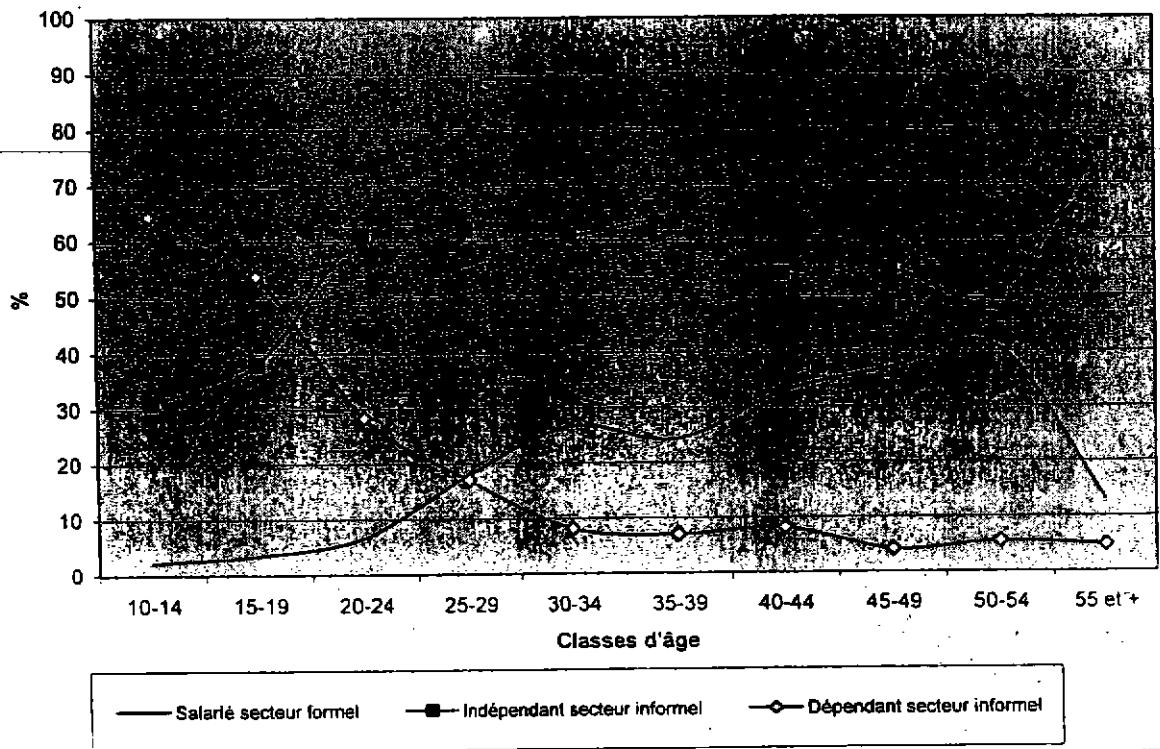
Plus de trois travailleurs sur quatre exercent un emploi dans le secteur informel. Mais on peut distinguer néanmoins quelques particularités selon l'âge. L'âge moyen des travailleurs est de 33,8 ans. Les moins de 20 ans sont majoritairement des travailleurs dépendants de l'informel. Ce statut devient marginal à partir de 30 ans. De fait, il semble être un tremplin pour un emploi indépendant ou salarié.

La répartition par secteur institutionnel des emplois est un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. On distingue cinq secteurs : les administrations publiques, le secteur para-public, le secteur privé formel, le secteur informel et enfin le secteur social (structures associatives).

Les emplois publics (Administrations et entreprises) comptent un actif sur dix. Il s'agit d'un secteur très sélectif, le recrutement dans l'administration se faisant généralement par voie de concours. C'est dans ce secteur que le niveau d'étude est le plus élevé. En effet, le nombre moyen d'année d'étude réussie y est de 11,4 ans. De plus, plus d'une personne sur trois a un niveau d'étude supérieur. La conséquence en est un niveau de qualification élevé. Les emplois publics représentent plus du tiers des emplois salariés et plus de la moitié des emplois qualifiés, 67% des cadres supérieurs et 63% des cadres moyens y travaillent. C'est encore dans ce secteur que l'âge moyen est le plus élevé (41 ans), résultat associé à une très forte stabilité des emplois (10,8 ans en moyenne). Il apparaît qu'avec cet âge moyen on peut parler d'un vieillissement du personnel de la Fonction publique, résultat de la politique de recrutement restrictive en cours depuis de nombreuses années pour les besoins de l'ajustement structurel. Par ailleurs, les emplois publics sont naturellement concentrés dans des branches non marchandes. L'emploi industriel représente environ 30% des emplois dans les entreprises publiques.

Les emplois du secteur privé formel. Ce secteur emploie un peu plus d'une personne sur dix. Ces emplois sont relativement moins qualifiés et moins stables que ceux du secteur publics. Ils sont essentiellement concentrés dans les services (pour la moitié d'entre eux), l'autre moitié étant également répartie entre l'industrie et le commerce.

Graphique 5 : Répartition des actifs occupés par âge et par type d'emplois



Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

Les emplois du secteur informel. Le secteur informel demeure de loin le principal pourvoyeur d'emplois à Bamako. Il emploie près de huit personnes sur dix (en comptant aussi le personnel de maison). Ces emplois se concentrent dans des établissements de petite taille ; 91,2% des emplois proviennent d'unités de production de moins de 6 personnes. Ceci se traduit par le taux de salarisation le plus faible de l'ensemble des secteurs institutionnels avec 13,2%. Ce taux fléchit même à 8,5% si l'on exclut du secteur informel les emplois domestiques. La précarité des emplois dans le secteur informel apparaît aussi à travers leur lieu de travail. Six emplois informels sur dix s'exercent sur la voie publique et le tiers à domicile. Environ huit emplois informels sur dix sont des emplois indépendants, essentiellement des travailleurs pour compte propre.

Quand on considère la branche d'activité, on note une prépondérance du commerce et dans une moindre mesure des services. Par ailleurs, Le secteur informel est également celui où la présence féminine est relativement la plus importante (plus d'un emploi sur deux est féminin) et où la qualification est la plus faible. 57% des travailleurs de ce secteur n'ont jamais été à l'école et 21% n'ont que le niveau de l'enseignement primaire. Sur un autre registre, on a souvent avancé l'hypothèse selon laquelle le développement du secteur informel dans les grandes agglomérations des pays en développement était le fait de migrants peu formés qui arrivaient difficilement à s'insérer sur le marché du travail formel. Cette hypothèse n'est pas confirmée dans la mesure où le secteur informel n'emploie pas plus de migrants que les autres secteurs. Mais la chose pourrait être creusée un peu plus en s'intéressant à la date d'arrivée des migrants. Le secteur informel joue un rôle fondamental dans la satisfaction des besoins des ménages. Neuf emplois sur dix des services aux

ménages et des emplois commerciaux et la quasi-totalité des emplois de restauration relèvent de l'informel.

Tableau 6a : Structure des emplois par secteur institutionnel

Administration publique	27 675	7,5	42,4	28,3	57,3	11,9	10,8
Entreprises publiques	9 248	2,5	41,7	26,4	53,0	9,7	11,1
Entreprises privée formelles	39 926	10,8	34,2	13,4	53,2	6,4	6,9
Entreprises privée informelles	287 862	78,1	32,1	50,8	54,8	2,8	6,9
Entreprises associatives	4 007	1,1	35,3	20,6	46,8	7,1	6,0
Total	368 718	100,0	33,4	44,1	54,7	4,1	7,3

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako.

Tableau 6b : Structure des emplois (principal) par secteur d'activité⁵

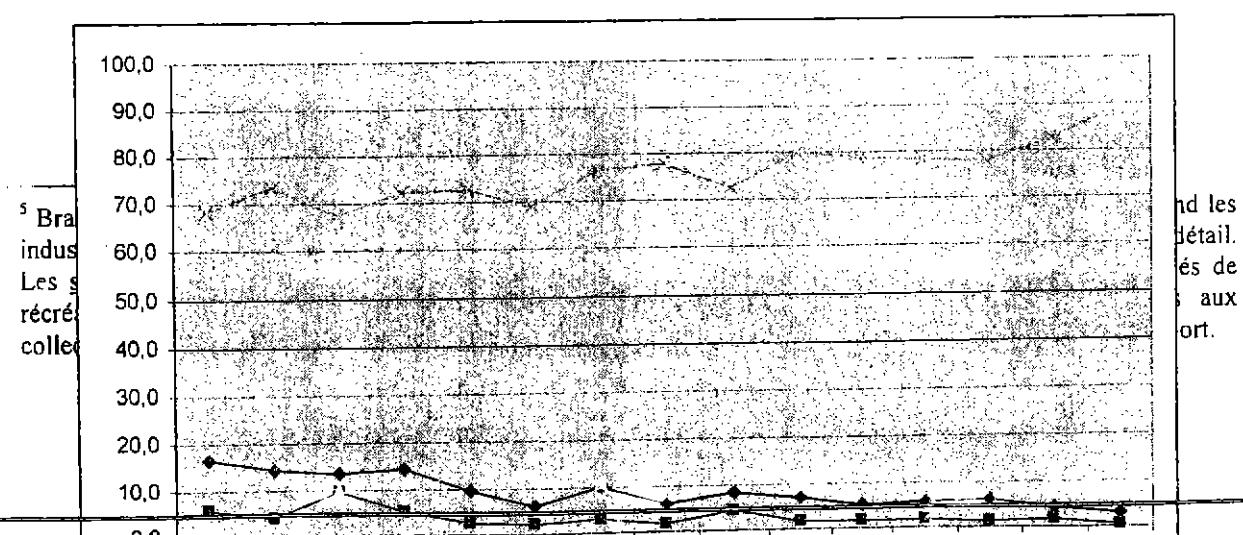
Administration publique	-	-	-	-	100,0	100,0
Entreprises publiques	0,3	29,9	3,4	9,0	57,5	100,0
Entreprises privée formelles	1,5	26,2	26,1	10,3	35,9	100,0
Entreprises privée informelles	3,2	21,0	50,1	18,9	6,8	100,0
Entreprises associatives	4,5	4,2	12,3	16,2	62,7	100,0
Total	2,7	20,0	42,1	16,3	18,8	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

Dynamique des emplois sur longue période

La date de prise de l'emploi actuel permet de comprendre la dynamique de création des emplois sur le marché du travail. Le temps moyen passé dans l'emploi actuel par les actifs de Bamako est de 7,3 ans. Mais la situation des différents secteurs institutionnels est contrastée. C'est dans le secteur public que la longévité est maximale et atteint 11 ans. Dans les secteurs privés formel et informel, la durée de l'emploi actuel est inférieure à 7 ans. Le tiers des travailleurs de l'informel exerce leur emploi actuel depuis moins de trois ans.

Graphique 6 : Dynamique de la création brute d'emplois par secteur institutionnel



Source : Enquête Emploi 2001, Bamako.

Il apparaît sur le graphique 6 que la création nette d'emploi, à l'exception du secteur informel, est en baisse dans tous les secteurs, particulièrement dans le secteur public. La politique d'ajustement structurel caractérisée par une forte restriction des recrutements dans l'Administration Publique, accompagnée de mesures vigoureuses de restructuration des entreprises publiques s'est faite sentir à partir de 1984 sur la dynamique de l'emploi dans le secteur public.

Le secteur informel est le secteur le plus dynamique en matière de création d'emplois à Bamako. En 2000-2001, près de neuf emplois créés sur dix des emplois l'ont été dans le secteur informel.

La pluri-activité

Souvent mise en avant, la pluri-activité est considérée comme une stratégie des ménages et des individus pour accroître ou compenser leur revenu en période de récession. 7,2% des actifs occupés à Bamako déclarent avoir exercé un emploi secondaire dans la semaine de référence et 11,5% au cours de l'année écoulée. Ils exercent dans leur immense majorité une seule activité secondaire (86%).

Les emplois secondaires ont le même profil que les emplois principaux. Près de la moitié des emplois secondaires sont exercés dans le commerce et près du tiers dans les services. Ces emplois secondaires sont dans leur quasi-totalité des emplois informels.

V. REVENUS DU TRAVAIL ET CONDITIONS D'ACTIVITE

D'une manière générale, le niveau des revenus du travail est faible à Bamako. Le revenu mensuel moyen dans l'activité principale est de 53 000 Fcfa et la moitié des travailleurs gagnent moins de 30 000 Fcfa par mois. Deux salariés sur cinq perçoivent moins de 22 000 Fcfa par mois (salaire minimum) à Bamako et 13% seulement gagnent plus de 88 000 Fcfa par mois .

Les revenus perçus et les conditions de travail renseignent sur la qualité des emplois des différents secteurs institutionnels. Or en la matière, tout oppose le secteur formel (administration, entreprises publiques, privées formelles et associatives) au secteur informel.

Les revenus du travail dans l'emploi principal

Tableau 7 :Caractéristiques de l'emploi principal par secteur institutionnel

	Nombre	Revenu moyen mensuel	Revenu médian	Revenu minimum	Revenu maximum	Proportion de travailleurs gagnant moins que le salaire minimum	Proportion de travailleurs gagnant plus de 300 000 Fcfa
Administration publique	40,8	86,9	70,0,0	0,62	94,4	87,4	98,7
Entreprises publiques	45,9	102,8	76,0	0,59	90,3	88,3	95,2
Entreprises privée formelles	50,7	110,9	50,2	0,58	47,4	44,0	92,2
Entreprises privée informelles	45,4	36,9	20,4	0,245	5,7	6,9	68,6
Entreprises associatives	45,3	84,9	51,5	0,53	56,6	61,8	93,8
Total	45,6	53,1	30,4	0,32	39,9	38,3	82,4

Source : Enquête Emploi 2001.

Dans le secteur public où l'ancienneté moyenne des salariés est la plus élevée, les revenus sont également parmi les plus élevés . Le revenu moyen mensuel est beaucoup plus important dans les entreprises publiques que dans l'administration, 103 000 Fcfa contre 87 000 Fcfa . Deux travailleurs sur cinq gagnent plus de 100 000 Fcfa par mois dans les entreprises publiques contre moins de un sur trois dans l'Administration. Par ailleurs, Ce secteur se différencie des autres par la quasi-absence du sous-emploi salarial ; en effet, 2% seulement des travailleurs gagnent moins que le salaire minimum.

Dans les entreprises formelles et le secteur social, les revenus moyens mensuels sont respectivement de 111 000 Fcfa et 85 000 Fcfa. Un travailleur sur dix a un salaire inférieur au salaire minimum.

Si les revenus moyens sont plus élevés dans le secteur privé formel, la dispersion y est également grande. De fait quand on s'intéresse à l'ensemble de la distribution des revenus, l'avantage est plutôt au secteur public. En effet dans ce dernier secteur, un salarié sur deux gagne plus de 76 000 Fcfa dans une entreprise publique et 70 000 Fcfa dans l'administration ; ce revenu médian est de 50 000 Fcfa dans le privé formel. Le graphique 7 qui retrace la distribution des revenus montre d'ailleurs que dans le secteur public, les revenus sont concentrés entre 35 000 Fcfa et 150 000 Fcfa (quatre salariés de ce secteur sur cinq sont dans cet intervalle) alors que dans le secteur privé, près de trois salariés sur quatre gagnent moins de 70 000 Fcfa ; même si ce secteur détient la proportion la plus importante de travailleurs ayant un revenu mensuel supérieur à 300 000 Fcfa. Cet avantage salarial en faveur du public s'explique essentiellement par la structure des emplois dans les deux secteurs. Dans le public, près de trois emplois sur quatre sont des emplois de cadres (moyens et supérieurs), alors qu'ils ne représentent qu'un cinquième dans le secteur privé formel. En outre, les écarts de salaires sont très importants dans le secteur privé formel entre d'une part les cadres et d'autre part les autres catégories de personnel alors que dans le public, les écarts sont relativement moins importants.

Tableau 8 : Caractéristiques de l'emploi principal selon le secteur institutionnel et la CSP

Caractéristiques de l'emploi principal selon le secteur institutionnel et la CSP						
Secteur public	Nombre d'emplois	Taux de qualification	Taux d'activité	Revenu moyen mensuel	Revenu moyen horaire	Revenu moyen par mois
Cadres	26543	7,2	11,1	40,2	103,7	80,0
Employés, ouvriers	8417	2,3	11,1	45,2	63,0	59,2
Maneuvres et autres	1962	0,5	8,0	54,2	37,0	33,2
Secteur privé formel						
Cadres et Patrons	19110	5,2	8,3	47,5	188,5	75,0
Employés, ouvriers	14250	3,9	6,0	51,6	53,0	45,0
Maneuvres et autres	10574	2,9	5,0	54,9	26,3	28,8
Secteur privé informel						
Indépendant	224559	60,9	8,0	43,7	41,4	30,0
Employés, ouvriers	13346	3,6	5,5	53,2	34,9	32,7
Maneuvres et autres	49957	13,5	2,6	50,2	17,5	20,0
Total	368718	100	7,3	45,6	53,1	30,4

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako.

Enfin, le secteur privé informel, qui concentre près de quatre emplois sur cinq, a le revenu moyen mensuel le plus faible, 37 000 Fcfa , c'est à dire le tiers du revenu moyen dans le secteur privé formel. Si ce revenu moyen dans le secteur informel est supérieur au salaire mensuel minimum en vigueur (22 000 Fcfa), c'est le fait de quelques privilégiés. En effet, la moitié des travailleurs de ce secteur gagnent moins que le salaire minimum. La situation des employés de maison, avec un revenu mensuel moyen de 13 000 Fcfa, est encore plus précaire.

Si on s'intéresse aux revenus horaires moyens, l'échelle change quelque peu. Le secteur public devance alors le secteur privé (formel et informel). A titre d'illustration, le revenu moyen horaire dans l'administration publique est 2,6 fois plus élevé que dans le privé informel.

Il est également intéressant d'analyser la structure des revenus par catégorie socioprofessionnelle.

Les cadres supérieurs gagnent respectivement 189 000 Fcfa et 104 000 Fcfa par mois dans les secteurs privé et public. Une fois de plus si les salaires moyens sont favorables au secteur privé, la distribution des salaires est plutôt favorable au public où un cadre sur deux gagne plus de 80 000 Fcfa contre 75 000 Fcfa dans le privé. Il est d'ailleurs important de relever que si le revenu moyen des cadres du secteur privé est plus élevé que celui des cadres du secteur public, c'est plutôt le fait des patrons (non salariés). En effet, ces patrons font un tiers de l'effectif de la catégorie « cadres et patrons » du secteur privé formel. Si on les ôte du groupe, le revenu moyen mensuel des cadres du privé au sens strict s'établit à 96 000 Fcfa, et est donc inférieur à celui des cadres du public.

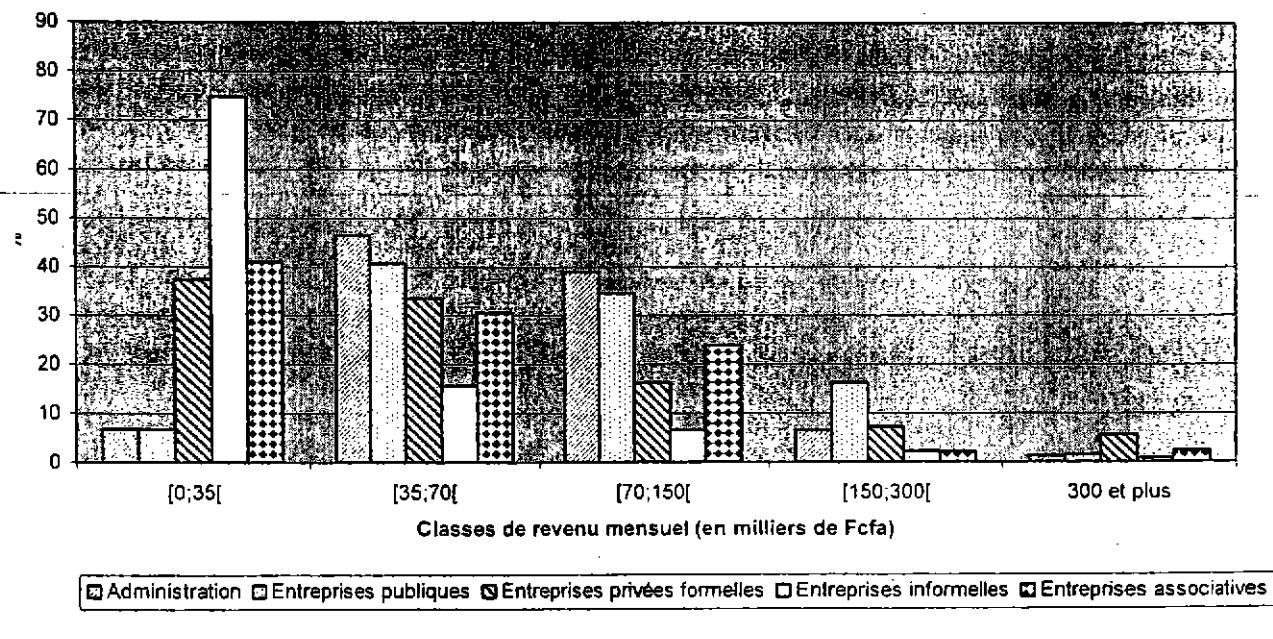
Les salaires des employés et ouvriers du public se situent à 61 % du salaire moyen des cadres de ce secteur et ceux du privé à 28% seulement du salaire moyen des cadres de leur secteur.

⁶ Par rapport au tableau précédent, le secteur public regroupe l'administration et les entreprises publiques, et le secteur privé formel les entreprises privées formelles et associatives

La situation est tout aussi contrastée parmi le groupe des manœuvres, apprentis et aides familiaux. Dans ce groupe, le niveau de revenu moyen est à 36% du revenu d'un cadre si l'intéressé travaille dans le public et à 14% seulement si c'est dans le secteur privé formel. Un manœuvre du public gagne 37% de plus qu'un manœuvre du privé formel et plus du double d'un manœuvre ou aide familial du secteur informel. D'ailleurs dans ces calculs, les écarts auraient été encore plus importants en défaveur du secteur informel si l'on avait intégré les quelque 15 000 aides familiaux et apprentis sans aucune rémunération

Les travailleurs indépendants (travailleurs pour compte propre et patrons) du secteur informel ont également des niveaux de rémunération faibles, beaucoup plus d'ailleurs du fait des travailleurs pour compte propre. Avec un niveau de revenu mensuel moyen de 41 000 Fcfa, ils gagnent moins que les employés et ouvriers (secteurs public et privé formel). En fait, plus de la moitié des travailleurs pour compte propre gagnent moins de 22 000 Fcfa par mois ; on peut réellement parler d'activités pour la survie.

Graphique 7 :Distribution des revenus de l'emploi principal par secteur institutionnel



Source : Enquête Emploi 2001, Bamako.

Horaires de travail et sous-emploi

Dans cette étude, Il a été retenu comme horaire normal de travail la tranche 35-48 heures, non seulement en fonction de l'horaire normal de travail dans la sous région, mais aussi pour des raisons de comparabilité entre les différents secteurs institutionnels qui n'ont pas les mêmes exigences horaires. Un salarié du secteur formel (public ou privé) sur deux a un horaire « normal ». Ce rapport est de trois sur dix pour les travailleurs informels.

Tableau 9 : Taux de bénéficiaires de prestations par secteur institutionnel en 2001

Secteur public	Entreprises publiques	Entreprises privées formelles	Entreprises informelles	Entreprises associatives	Agriculture

Cadres	49,2	8,3	68,6	2,8	9,6	12,0	1,8
Employés, ouvriers	44,5	4,6	56,9	1,8	12,5	2,8	1,8
Manœuvres et autres	31,6	0,0	28,1	0,0	0,0	0,0	4,3
Secteur privé formel							
Cadres et Patron	43,2	2,5	36,9	3,5	12,8	4,7	3,6
Employés, ouvriers	19,1	2,7	22,2	0,2	4,3	4,4	0,0
Manœuvres et autres	4,0	0,5	6,4	0,0	1,3	4,0	1,9
Secteur privé informel							
Employés, ouvriers	5,9	0,0	5,0	0,3	2,5	0,4	1,1
Manœuvres et autres	0,1	0,4	0,1	0,0	0,1	0,0	0,4
Total	7,3	0,9	8,4	1,0	1,7	1,5	0,4

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako. Les travailleurs dépendants sont les salariés, les apprentis et les aides familiaux.

Le volume horaire de travail permet de quantifier l'importance du *sous-emploi visible*. Ainsi, l'ensemble de ceux qui travaillent moins de 35 heures à leur corps défendant représentent 23,2%. Près de la moitié (46%) de ceux qui déclarent travailler moins de 35 heures, l'expliquent par la baisse du travail suite à la mauvaise conjoncture.

L'existence d'horaires de travail excessivement élevés peut aussi être synonyme de sous-emploi, lorsque cette charge horaire est rendue nécessaire par une productivité du travail anormalement faible. On qualifie cette forme de sous-emploi de « *sous-emploi invisible* ». Le sous emploi invisible peut être estimé également par le niveau des revenus individuels. Il a été retenu comme indicateur de sous-emploi invisible le pourcentage d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum. Cela correspond à un taux de sous-emploi invisible de 41,2% de la main d'œuvre si l'on ne tient pas compte des travailleurs non rémunérés ; ce taux monte à 48% si l'on compte également ces personnes non rémunérées. Encore une fois, c'est dans le secteur informel que cette manifestation du désajustement entre offre et demande de travail est la plus flagrante, avec plus d'une personne sur deux en situation de sous-emploi invisible.

Si maintenant on agrège les différentes composantes du sous-emploi (chômage, sous-emploi visible et sous-emploi invisible) pour obtenir un indicateur synthétique de sous-emploi, on obtient un taux de sous-emploi global de la main d'œuvre de 78,9%, soit 291 000 personnes environ.

Ainsi, avec près de 8 personnes sur 10 sous-employées à Bamako, on peut dire que le sous-emploi du facteur travail apparaît comme le principal problème que rencontre le marché du travail, et par conséquent la principale contrainte de l'économie malienne.

Conditions de travail et prestations des travailleurs dépendants

Comme le montre le tableau 7, plus de huit emplois sur dix sont des emplois permanents. Les emplois permanents restent très majoritaires même dans le secteur privé (formel et informel) où plus de 75% des emplois sont classés comme tel, malgré la présence d'une catégorie de main d'œuvre qu'on aurait pu juger comme « occasionnelle » (aides familiaux ou apprentis).

Les types de relations de travail sont également très diversifiées selon les secteurs, près de neuf travailleurs sur dix sont détenteurs de contrats de travail et de bulletin de paie dans l'Administration, alors que plus de la moitié n'en dispose pas dans le secteur privé formel. Dans le secteur privé informel, la contractualisation est exceptionnelle puisqu'elle ne touche qu'un travailleur dépendant sur quinze alors que un sur vingt possède un bulletin de paie.

VI. INSERTION DES MENAGES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Dans les chapitres précédents, nous avons traité les données relatives au marché du travail en considérant les individus comme unité de base. Or, il est clair qu'un certain nombre de décisions individuelles (décision de poursuivre des études, de se porter sur le marché du travail, choix du secteur d'activité, etc.) sont prises, au moins en partie, à l'échelle des ménages. L'objectif de ce chapitre est donc d'étudier le mode d'insertion des ménages, pris comme entité spécifique sur le marché du travail.

Elaboration d'une typologie des ménages

Au vu des objectifs de l'enquête, Il a été élaboré une typologie des ménages. Il se dégage ainsi quatre classes de ménages, suivant le secteur institutionnel d'activité du chef de ménage :

- les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur public ;
- les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur privé formel ;
- les ménages dont le chef exerce son emploi principal dans le secteur informel ;
- les ménages dont le chef est soit inactif, soit chômeur.

Tableau 10 :Distribution des différentes catégories de ménages

Répartition des ménages					
	13,5	14,8	49,6	22,0	100,0
Répartition de la population de 10 ans et plus	13,0	10,8	47,7	28,5	100,0
Source : Enquête Emploi 2001, Bamako.					

Cette typologie fonctionnelle ne se fonde pas directement sur le montant des revenus perçus, mais sur l'origine sectorielle de ces revenus. Il s'agit donc d'une typologie opérationnelle pour la conduite de la politique économique, notamment en matière de distribution des revenus et de création d'emplois. On trouve dans le tableau 10 la répartition des ménages par catégorie dans l'échantillon de l'enquête emploi 2001.

La répartition des ménages correspond à la répartition des emplois pour les seuls chefs de ménage. La répartition de la population de 10 ans et plus (hors domestiques et visiteurs) classe les individus suivant les mêmes critères de situation sur le marché du travail.

Les deux classes de ménages les plus nombreuses sont celles dont le chef est employé dans le secteur informel (que nous qualifierons de « ménages informels ») et celle dont le chef est inactif ou chômeur. Elles réunissent à elles plus de sept ménages sur dix.

Insertion des ménages sur le marché du travail

Dans les chapitres précédents, la structure du marché du travail a été appréhendée à partir de la classification par secteur institutionnel. L'analyse de la sous-population des chefs de ménages permet d'hiérarchiser les emplois suivant le secteur institutionnel. En fait les emplois sont organisés autour de deux pôles qui s'opposent fortement : les emplois publics et les emplois informels.

C'est dans le secteur public que se concentrent les emplois les plus qualifiés, les mieux protégés (stabilité, contrat, prestations sociales) et les mieux rémunérés. A l'autre extrémité, les emplois informels apparaissent comme l'image en négatif du cliché précédent. Entre ces deux pôles se trouvent les ménages du secteur privé formel et celui des chômeurs/inactifs. Le secteur privé formel procure à ses membres des emplois dont les caractéristiques sont proches de ceux du secteur public. Quant aux chefs de ménages chômeurs ou inactifs, leur premier point commun, c'est d'être dépourvu d'emploi.

Ces différents modes d'insertion sur le marché du travail se traduisent par des différences sensibles des caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage. Ainsi, les chefs de ménage chômeurs ou inactifs, montrent une plus grande « fragilité », avec une forte proportion de femmes.

Les différences d'âge entre chefs de ménage inactifs et chômeurs sont révélatrices de l'existence de deux sous-ensembles de ménages que nous avons dû agréger pour des raisons de taille d'échantillon. Finalement cette dernière classe de ménages doit plutôt être considérée comme un résidu, qui tire son unité de l'absence de revenu du chef de ménage. Malgré tout, ce problème est limité par le fait que le taux de chômage des chefs de ménage est très faible, et que par conséquent l'immense majorité d'entre eux sont plutôt inactifs.

Tableau 11 : Principales caractéristiques des chefs de ménage par type de ménages

Caractéristiques démographiques					
% de femmes	4,7	1,2	9,3	19,3	9,8
Age moyen	44,3	39,5	41,2	51,8	43,7
Nombre moyen d'années d'études	11,4	6,7	2,6	4,4	4,7
Caractéristiques des emplois					
% de cadres	75,0	23,7	1,7	0,0	14,6
% d'actifs ayant un contrat	89,3	42,9	3,6	0,0	20,3
Revenus mensuels (en milliers de FCFA)					
Revenu moyen dans l'emploi principal	97	145	64	0	84
Revenu médian dans l'emploi principal	76	60	34	0	51

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako.

La forte polarisation des chefs de ménage en fonction du secteur institutionnel de l'emploi ne suffit pas à valider une typologie portant sur les ménages plutôt que sur les individus.

Nous allons montrer que le secteur institutionnel de l'emploi principal du chef de ménage est un indicateur des types d'emplois occupés par les autres membres du ménage, qui souligne dans une certaine mesure une certaine forme de « *reproduction* » sociale.

En effet, les membres secondaires des ménages sont le plus souvent salariés quand le chef de ménage l'est lui-même. Et avec ce statut, c'est parmi les ménages dont le chef travaille dans le secteur formel (public et privé) que les revenus des membres secondaires sont les plus élevés. Ainsi, bénéficiant globalement de niveaux d'éducation plus élevés, la main-d'œuvre familiale des « *ménages privés formels* » et celle des « *ménages publics* » gagnent respectivement 76% et 60% de plus que celle des « *ménages informels* ». Sans chercher à faire une interprétation détaillée de tous les mécanismes en jeu, on peut mentionner comme facteurs explicatifs, l'importance du contexte familial dans l'acquisition des connaissances, ainsi que le poids des relations personnelles dans l'obtention d'un emploi sur le marché du travail.

Tableau 12 : Principales caractéristiques des membres secondaires par type de ménages⁷

	Nombre d'années d'étude (conjoint)	Nombre d'années d'étude (enfants de 15 ans et +)	Taux d'activité des membres secondaires au sens strict BIT	Taux d'activité des membres secondaires au sens large	Taux de chômage des membres secondaires au sens strict BIT	Taux de chômage des membres secondaires au sens large	Taux de salarisation des membres secondaires	Revenu moyen des membres secondaires (1000 FCFA) (provenant de l'emploi principal)	
Nombre d'années d'étude (conjoint)	6,0	4,2	1,6	2,4	2,8				
Nombre d'années d'étude (enfants de 15 ans et +)	9,3	7,2	5,1	6,9	6,6				
Taux d'activité des membres secondaires au sens strict BIT	33,5	32,8	45,1	42,8	41,2				
Taux d'activité des membres secondaires au sens large	37,7	39,0	49,0	46,1	45,2				
Taux de chômage des membres secondaires au sens strict BIT	10,0	13,6	8,9	10,7	10,0				
Taux de chômage des membres secondaires au sens large	20,0	27,3,2	16,2	17,1	18,1				
Taux de salarisation des membres secondaires	40,44	26,4	9,5	18,9	17,7				
Revenu moyen des membres secondaires (1000 FCFA) (provenant de l'emploi principal)	39	44	25	30	30				
Secteur public	22,9	9,2	1,6	5,1	6,0				
Secteur privé formel	13,5	12,3	5,4	10,4	8,5				
Secteur informel	63,6	78,5	93,0	84,4	85,5				
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0				

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako.

Il faut cependant se garder d'une vision trop mécaniste de la réussite professionnelle, comme l'atteste par exemple le niveau des taux de chômage des membres secondaires par type de ménage. D'ailleurs le taux de chômage est plus bas chez les membres secondaires des ménages informels. Cela pourrait être lié aux facilités de placement que ces chefs de ménages ont à insérer leurs membres secondaires dans le circuit de l'informel. Ces surplus

⁷ Les membres secondaires du ménage sont tous ceux qui ne sont pas chef de ménage. On a enlevé aussi du champ tous les visiteurs et domestiques.

d'emplois secondaires doivent être de toute évidence des emplois marginaux (sous emplois invisibles) eu égard aux revenus liés à ces activités (tableau 12). Cela pourrait également être le fait d'une exigence d'emplois plus décents de la part des membres secondaires des «ménages publics» et «privés formels». Ces derniers exigent des salaires minima respectifs de 47 000 et 45 000 Fcfa contre 34 000 Fcfa pour les membres secondaires des «ménages formels». Notons enfin que l'informalisation n'épargne aucun secteur. Plus de six sur dix des membres secondaires occupés des «ménages publics» exercent dans le secteur informel. Le taux est encore plus élevé dans les autres secteurs.

Finalement, la typologie proposée permet de discriminer le revenu total des ménages, aussi bien en ce qui concerne son niveau que son origine. Or ces deux dimensions constituent des facteurs déterminants des modes de consommation.

Une fois additionnées, toutes les sources de revenu d'activité (emplois principaux et secondaires du chef de ménage et des membres secondaires), la hiérarchie des montants de revenus mensuels s'égrène logiquement de 179 000 Fcfa pour les «ménages privés formels» à 45 000 Fcfa pour les «ménages chômeurs/inactifs». Lorsqu'on tient compte de la taille différentielle des ménages, les revenus restent plus élevés dans les «ménages formels», qu'on mesure cette taille en nombre total d'individus ou en nombre d'unités de consommation (UC).

Tableau 13 : Revenus d'activité des ménages par unité de consommation⁸

	140	179	92	45	100
Revenu total moyen du ménage	140	179	92	45	100
Taille moyenne du ménage	6,7	5,6	5,6	6,5	5,9
Revenu moyen par tête	21	32	16	7	17
Revenu moyen par UC	27	42	21	9	22

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako ; .

Le classement par secteur institutionnel révèle l'importance du secteur informel comme principale source de revenu des ménages. Si la quasi totalité du revenu des «ménages informels» provient du secteur informel lui-même, il contribue également pour environ 10% au revenu des «ménages publics» et des «ménages formels».

Au niveau agrégé, il apparaît que plus de la moitié des revenus des ménages de la capitale provient du secteur informel.

Tableau 14 : Origine du revenu d'activité des ménages par type de ménages

	140	179	92	45	100
Secteur public	82,9	3,2	1,6	11,6	17,8
Secteur privé formel	4,9	87,8	2,2	15,1	25,8
Secteur informel	12,2	9,0	96,2	73,3	56,6
Total	100	100	100	100	100

⁸ Revenus provenant des activités principales + secondaire. Le champ couvre l'ensemble de la population sauf les domestiques et les visiteurs. L'échelle de consommation : 0,5 pour les individus de moins de 15 ans, 1 pour les autres

VII. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT PAR TYPE DE MENAGES

Les caractéristiques de l'habitat comme éléments de patrimoine des ménages témoignent du niveau des conditions de vie de la population de la capitale. Le type dominant de construction à Bamako est la « concession » avec des murs en ciment pour deux tiers et un tiers en banco ou d'autres matériaux locaux. Seul un ménage sur quatre dispose d'une chasse d'eau. Plus important encore, plus de six ménages à Bamako sur dix ne sont pas raccordés au réseau électrique et plus d'un tiers ne disposent pas de l'eau courante.

Par ailleurs, le taux d'équipement est faible. Moins d'un ménage sur six disposent d'une voiture, et moins d'un sur dix d'un téléphone fixe. Par rapport aux nouvelles technologies, l'usage du téléphone portable est moins d'un ménage sur vingt alors que celui des ordinateurs est inexistant. Notons toutefois que huit ménages sur dix possèdent une radio, un ménage sur deux un téléviseur et un ménage sur cinq un réfrigérateur.

Tableau 15: Principaux éléments de l'habitat discriminant les catégories de ménages

Ménages	Chômeurs	Inactifs	Précaires	Formels	Publics
Mur en dur	75,0	75,5	54,8	60,6	61,6
Accès à l'électricité	63,8	55,3	28,4	43,0	39,8
Accès à l'eau courante	68,3	68,4	59,3	61,8	62,3
Aisance avec chasse eau privée (interne + externe)	21,6	20,2	8,5	11,2	12,5
Aisance avec chasse eau privée ou collective	33,1	36,2	22,7	24,1	26,3
Type de logement (concession)	64,5	62,2	71,1	69,9	68,7
Combustible utilisé (charbon)	54,6	52,4	51,7	44,9	50,9
Nombre moyen de pièces	4,0	3,3	2,7	3,7	3,2

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako .

Les conditions d'habitation discriminent les catégories de ménages.

La comparaison des conditions d'habitation suivant la typologie de ménages présentée au chapitre précédent est une occasion d'en tester la validité. Le test est positif, dans la mesure où des différences significatives apparaissent. Les quatre classes de ménages se regroupent autour de deux pôles, les « *ménages publics* », « *privés formels* » et « *inactifs/chômeurs* » d'une part, et les « *ménages informels* » de l'autre. Les premiers étant les mieux pourvus en éléments de confort du logement. L'opposition entre « *ménages publics* » et « *ménages informels* » est assez marquée.

L'accès à un certain nombre de services publics de base comme l'électricité et l'eau courante à l'intérieur du logement différencie fortement les catégories de ménages. Par exemple, alors que près de sept « *ménages publics* » sur dix utilisent l'électricité comme

principal mode d'éclairage, cette proportion tombe à un peu moins de trois « *ménages informels* » sur dix. En ce qui concerne l'adduction d'eau, les écarts sont moins importants peut-être à cause du coût relativement faible de l'eau et par l'absence de réseau d'adduction d'eau dans certains nouveaux quartiers périphériques, habités essentiellement par les nantis.

Quant aux autres éléments de confort, les écarts deviennent plus importants quand le coût de l'équipement est relativement élevé. Ainsi, neuf « *ménages publics* » sur dix possèdent une radio contre huit sur dix pour les « *ménages informels* ». Par contre, la part des propriétaires de voiture ou de réfrigérateur est 3 à 4 fois plus élevée dans la première catégorie de ménages que dans la seconde.

Ces résultats tendent à prouver l'existence d'une véritable différenciation sociale des ménages, qui dépasse la simple hétérogénéité des niveaux de rémunération individuelle. En effet, l'existence des différences significatives de revenus du travail à un moment donné n'est pas à priori incompatible avec de faibles écarts des niveaux de « revenu permanent ».

Tableau 16: Principaux éléments d'équipement discriminant les catégories de ménages

	1	2	3	4	5
Voiture	30,8	27,8	8,6	10,1	14,7
Moto	48,4	38,4	27,6	21,3	30,8
Vélo	25,0	20,6	20,3	15,1	20,0
Radio	91,9	89,5	80,3	82,0	83,5
TV	76,8	60,6	36,0	45,9	46,9
HI-FI	17,0	15,2	3,4	5,3	7,3
Magnéto	28,3	27,8	8,3	9,0	14,0
Réfrigérateur	39,0	33,3	11,2	20,8	19,9
Cuisinière	15,9	19,6	4,4	6,4	8,5
Climatiseur	8,9	9,5	1,2	2,2	3,6
Ventilateur	51,3	44,1	17,0	25,8	27,2
Machine à coudre	10,1	8,2	3,6	4,4	5,3
Téléphone fixe	16,0	14,7	4,3	10,6	8,5
Téléphone portable	8,6	10,8	2,7	1,1	4,4
Ordinateur	2,6	3,8	0,6	0,8	1,4
Maison en location	8,7	7,0	4,5	7,5	6,0

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

Par ailleurs, la mobilité professionnelle au cours du cycle de vie, notamment entre secteurs formel et informel, pourrait venir brouiller le profil du revenu individuel inter-temporel. Enfin, le ménage, pouvant présenter plusieurs personnes sur le marché du travail et dont le revenu est d'origine composite, est une autre source de compensation des inégalités individuelles. En fait, tous ces facteurs ne suffisent pas à égaliser les revenus permanents, et sans doute encore moins les patrimoines, entre les quatre classes de ménages.

Un accès limité à la propriété

Si plus de 46% des ménages sont propriétaires de logement, seulement 27,5% détiennent un titre foncier. A la suite de la propriété, la location est l'autre mode d'occupation dominant. Quatre ménages sur dix sont en location à Bamako. Enfin, près d'un ménage sur dix est logé par la famille ou des amis. Cette situation qui est un indicateur de précarité en d'autres endroits est un signe de solidarité dans la société malienne puisque toutes les catégories de ménage en bénéficient. Globalement, les modalités d'accès au logement varient peu en fonction du type de ménage. Quant on les compare aux autres catégories, les « *ménages d'inactifs et chômeurs* » sont le plus souvent propriétaires ou logés gratuitement. De plus quand ils sont propriétaires, une proportion importante détient un titre de propriété. A contrario, les trois autres catégories de ménages sont soit propriétaires, soit locataires. Peu de ménages sont logés par l'employeur. Cependant, il est intéressant de relever que les ménages publics sont autant à être logés par l'employeur que les ménages informels (2,7%). Cela s'explique par le fait que certains travailleurs informels dorment sur leur lieu de travail. Il devient alors difficile de distinguer « les véritables logés gratuits » des gardiens.

Tableau 17: Mode d'occupation des logements par catégorie de ménages

	Propriétaire avec titre foncier	Propriétaire sans titre foncier	Location	Logé par l'employeur	Logé gratuitement par tiers	Location vente	Autres modes d'occupations	TOTAL
Propriété avec titre foncier	28,3	26,7	24,0	37,9	27,5			
Propriété sans titre foncier	20,1	19,3	17,1	23,3	19,0			
Location	40,6	44,3	43,2	25,3	39,7			
Logé par l'employeur	2,9	2,3	2,7	1,2	2,4			
Logé gratuitement par tiers	7,6	6,9	11,5	10,3	10,1			
Location vente		0,5	0,4	1,7	0,6			
Autres modes d'occupations	0,5		1,1	0,3	0,7			
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

VIII. TRAJECTOIRES ET PERSPECTIVES

L'enquête emploi 2001 permet d'aller au-delà de l'identification de la structure actuelle du marché du travail, aussi bien dans un sens rétrospectif que prospectif. En particulier, elle donne des éléments pour quantifier les caractéristiques de la mobilité sociale inter-générationnelle, ainsi que le degré d'adéquation entre emplois exercés et types d'emplois désirés.

La mobilité sociale entre générations

La question de la mobilité entre générations se situe au cœur de la problématique économique et sociale, puisque c'est à travers elle que l'on peut juger de l'efficacité réelle d'un des principes fondateurs des sociétés modernes : celui de l'égalité des chances et du mérite.

En interrogeant sur leur père l'ensemble des individus de 15 ans et plus présents dans l'enquête emploi 2001 à Bamako, on dispose d'éléments de réponse à cette question de la dynamique sociale. Nous aborderons ici cette question sous deux angles, l'éducation et l'emploi.

La mobilité scolaire

Dans le chapitre I, le graphique 2 mettait en évidence une baisse constante des personnes non instruites au cours du temps. En élargissant le diagnostic sur une plus longue période, puisque certains pères sont nés au début du siècle, on constate une nette amélioration en matière de scolarisation. Ainsi, les habitants de la capitale jouissent en moyenne de plus de 2,5 ans d'étude que leur père . Si on exclut la classe des 15-29 ans, dont une partie fréquente encore l'école, on constate que leurs enfants ont fait presque 3 ans d'étude plus que leur père. On retrouve ici (comme dans le chapitre I) des inégalités entre garçons et filles, les écarts entre fils/père étant plus importants que les écarts fille/père.

Environ quatre bamakois de 15 ans et plus sur dix ont fait plus d'étude que leur père (38%) et plus de quatre sur dix (46,1%) ont au moins le niveau d'éducation de leur père. En fait seulement 15,8% des individus ont un niveau d'étude inférieur à celui de leur père.

Tableau 18 : Nombre moyen d'années d'étude du père et de ses enfants selon la génération et le sexe⁹

	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
15-29 ans	2,9	6,2	2,3	4,1	2,6	5,0
30-44 ans	1,6	5,7	2,8	3,5	1,8	4,7
45-59 ans	1,2	5,6	1,5	2,9	1,3	4,4
60 ans et plus	1,0	2,7	0,5	1,0	0,8	2,0
Total	1,9	5,7	2,0	3,6	2,0	4,6

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako .

Tableau 18 bis :Nombre moyen d'années d'études du père et de ses enfants selon la migration

	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
15-29 ans	3,1	5,8	2,0	3,7	2,6	5,0
30-44 ans	2,5	5,7	1,3	3,7	1,8	4,6
45-59 ans	2,0	5,6	1,1	3,9	1,3	4,4
60 ans et plus	1,5	2,9	0,6	1,8	0,8	2,0
Total	2,7	5,7	1,4	3,6	2,0	4,6

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako..

Le niveau d'éducation des enfants est lié à leur lieu de naissance. En effet, les natifs sont plus instruits que les migrants et l'écart entre père et fils est plus marqué chez les migrants

⁹ Le nombre d'année d'études correspond au nombre d'années théoriques nécessaires pour atteindre la dernière classe fréquentée

que chez les natifs. Cela semble lié à l'arrivée de beaucoup de ruraux analphabètes qui s'installent à Bamako, dont les enfants ont plus de chance d'aller à l'école.

Quand on considère la mobilité scolaire, le tableau 19 met en évidence la corrélation positive existant entre d'une part le niveau d'instruction du père et d'autre part l'accès à l'école et le niveau d'instruction de leurs enfants. Ainsi, six enfants sur dix dont le père n'a pas été à l'école n'y sont pas allés non plus et cette proportion baisse constamment quand le niveau d'étude du père s'élève. Par ailleurs, pour les enfants dont le père a un niveau universitaire, la moitié d'entre eux a le niveau du secondaire et plus d'un quart a aussi un niveau universitaire. A l'opposé, 13% seulement des enfants dont le père n'a pas été à l'école ont un niveau secondaire et 6% ont un niveau universitaire.

Tableau 19 : Table de mobilité scolaire¹⁰

	Pas école	Secondaire	Universitaire	Total	Au moins autant que leur père	Nombre d'années d'études
Pas école	62,2	14,9	10,4	6,5	6,1	100
Fond 1	39,2	22,1	13,5	13,0	12,2	100
Fond 2	18,4	21,7	24,8	24,1	11,0	100
Secondaire	10,7	23,4	22,9	26,5	16,6	100
Universitaire	11,8	17,4	19,9	22,9	27,9	100
Total	52,5	16,7	12,3	9,7	8,8	100

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako.

La mobilité professionnelle

L'étude de la mobilité sociale consiste à quantifier et comprendre les mécanismes de transmission du statut social d'une génération à la suivante. Elle se fonde sur les tables de mobilité sociale qui peuvent être relatives à la branche d'activité, la catégorie socioprofessionnelle, etc.

Tableau 20¹¹ : Table de mobilité intergénérationnelle suivant la branche d'activité

	Agriculture	Industrie	Commerce	Service	Total
Agriculture	4,8	19,4	41,1	34,7	100,0
Industrie	2,0	38,3	36,7	23,1	100,0
Commerce	1,7	19,5	56,5	22,3	100,0
Service	1,3	21,3	32,4	44,9	100,0
Total	2,9	21,2	41,0	34,9	100,0

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako.

¹⁰ La colonne « au moins autant que leur père » correspond au % de jeunes de 15 à 24 ans qui ont effectué un nombre d'années d'études supérieur ou égal à leur père. L'amélioration du niveau d'étude d'une génération à l'autre est sous-estimé car un certain nombre de jeunes n'ont pas encore terminé leur scolarité.

¹¹ Le tableau porte sur les actifs de 15 ans et plus dont on connaît la branche d'activité du père (lorsque la personne avait elle-même 15 ans),

La structure des emplois selon la branche d'activité connaît une certaine évolution entre la génération des pères et celle de leurs enfants. Pour les pères, l'agriculture (avec quatre emplois sur dix) et les services (avec un emploi sur trois) sont prédominants. Pour les enfants, si les services conservent leur deuxième place dans des proportions quasi-identiques, le commerce (avec quatre emplois sur dix) se substitue à l'agriculture qui n'est pratiquée que par moins de 3% des enfants. De fait, il y a une certaine déformation des emplois selon la branche d'activité puisque seulement trois enfants sur dix exercent dans la même branche que leur père.

C'est par contre au niveau de la catégorie socioprofessionnelle et du secteur institutionnel qu'on note une forte inertie entre les générations des parents et celles des enfants puisque plus de six personnes sur dix se retrouvent dans la même catégorie socioprofessionnelle que leur père. Les résultats mettent en évidence la difficulté qu'ont les parents issues des couches défavorisées de la population à permettre à leurs enfants de se hisser à des niveaux élevés de la hiérarchie sociale. Ainsi, la probabilité pour un enfant de cadre d'être lui-même cadre est de 31% ; par contre cette même probabilité n'est plus que de 9% et 7% respectivement pour les employés qualifiés et non qualifiés. Ce phénomène peut être vu au travers d'une autre statistique. Les enfants dont les pères exercent dans l'administration publique ont une probabilité de plus de 43% de travailler soit dans l'administration, soit dans une entreprise formelle, cette probabilité est inférieure à 20% quand le père a un emploi dans le secteur informel. En d'autres termes, les enfants des parents travaillant dans le secteur informel ont plus de huit chances sur dix d'y travailler également.

En théorie, cela ne devrait pas être le cas puisque l'école offre une égalité de chances à tous. Toutefois, l'analyse de la mobilité scolaire que l'on a examiné ci-dessus montre bien que l'école est plus fréquentée par les enfants de parents ayant eux-mêmes un bon niveau d'instruction. De plus même si l'école était fréquentée uniformément par tous, la question de l'égalité des chances ne serait toujours pas tranchée. En effet, le type d'école (privée ou publique), l'encadrement à domicile et bien d'autres facteurs entrent en jeu et tendent tous à favoriser les enfants issus de couches favorisées.

Tableau 21 : Table de mobilité intergénérationnelle suivant la catégorie socioprofessionnelle

	31,2	10,1	10,5	48,2	100
Cadre	31,2	10,1	10,5	48,2	100
Employé, ouvrier qualifié	8,9	10,3	10,1	70,7	100
Salarié non qualifié	7,4	5,6	15,4	71,6	100
Non salarié	6,8	4,8	11,9	76,5	100
Total	10,7	6,0	11,8	71,5	100

Source : Enquête Emploi 2001, Bamako

Le type d'emplois désiré par les jeunes générations

Le degré de satisfaction des actifs occupés pour l'emploi qu'ils exercent ou le type d'emplois recherchés par les chômeurs ou espérés par les inactifs qui veulent s'insérer sur le marché du travail mérite une attention particulière, compte tenu de l'importance fondamentale des anticipations des agents sur la dynamique économique globale. Plus

spécifiquement, la nature des désajustements entre emplois proposés et emplois désirés donne une mesure des rigidités potentielles sur le marché du travail, pouvant jouer sur le taux d'activité, le chômage ou les rémunérations. Nous centrerons nos analyses sur les jeunes de 15 à 24 ans, dans la mesure où cette génération constitue la frange la plus importante de ceux qui viennent d'entrer ou vont entrer sur le marché du travail au cours des toutes prochaines années.

L'agglomération de Bamako compte environ 230 000 jeunes de 15-24 ans. Parmi eux, 97 000 sont en activité dont un peu plus de 10 000 sont au chômage. Le taux de chômage chez ces jeunes est de 10,8% au sens strict BIT. Si on y intégrait les travailleurs découragés, on aurait quelque 107 000 jeunes en activité et le taux de chômage (au sens large) serait de près de 20%. Ce niveau est supérieur de plus de trois points à la moyenne nationale pour l'indicateur du BIT et de sept point au sens large.

Chez ceux qui ont un emploi, plus de la moitié (55,6%) se déclarent satisfaits du poste qu'ils occupent et n'en rechercheront pas d'autre dans un avenir proche. En revanche, environ quatre jeunes travailleurs sur dix désirent obtenir un nouvel emploi, soit en changeant d'entreprise, soit par des mécanismes de promotion interne au sein de l'établissement dans lequel ils travaillent.

Le fort niveau d'insatisfaction par rapport à l'emploi exercé décroît avec l'âge. On peut voir dans ce phénomène l'effet « normal » du cycle de vie, où l'expérience professionnelle et l'ancienneté dans l'emploi doivent permettre aux jeunes d'accéder à des emplois de meilleure qualité.

Tableau 22 : Emploi désiré par les jeunes et création d'emploi

Emploi désiré par les jeunes	32,8	6,0	15,8	45,5	100
Emplois créés en 2000-2001	3,5	1,4	9,8	85,3	100
Emploi désiré par les jeunes	32,8	6,0	15,8	45,5	100
Emplois créés en 2000-2001	3,5	1,4	9,8	85,3	100

	Cadre supérieur	Cadre moyen	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Manceuvre	Patron	Compte propre	Autre non salarié	Total
Emploi désiré par les jeunes	22,1	19,8	5,7	2,6	2,7	10,0	36,9	0,2	100,0
Emplois créés en 2000-2001	2,7	3,5	4,0	6,4	16,1	3,3	51,4	12,4	100,0

Source: Enquête Emploi 2001, Bamako. Les "jeunes" sont les personnes âgées de 15 à 24 ans qui désirent s'insérer sur le marché du travail ou changer d'emploi.

Lorsqu'on interroge les jeunes sur leurs projets professionnels, on note un désajustement entre leurs préférences et les opportunités réelles d'emplois. Le secteur public

(administration et entreprises publiques), qui n'a créé que 5% des emplois en 2000-2001 attire le tiers des jeunes chômeurs. Parallèlement, le secteur informel, principal pourvoyeur d'emplois en 2000-2001 avec 85,3% des emplois créés, attire moins de la moitié des jeunes.

L'analyse en terme de catégorie socioprofessionnelle confirme « l'irréalisme » des jeunes. 22,1% des jeunes de 15-24 ans se voient cadres, alors que moins de 3% des postes offerts par le marché sont des postes de cadres. Parallèlement, près de 5% seulement des jeunes désirent être ouvriers non qualifiés ou manœuvres alors que ces deux catégories représentent plus de 20% des opportunités d'emplois.

METHODOLOGIE PHASE 1

L'enquête 1-2-3 est un dispositif de trois enquêtes ayant pour objectif d'appréhender l'activité économique des membres des ménages, les activités informelles et la consommation et les conditions de vie des ménages. La première phase de cette enquête, l'enquête emploi qui fait l'objet du présent rapport, s'est assigné comme objectif :

- de fournir les principaux indicateurs pour décrire la situation des individus et des ménages sur le marché du travail ;
- de servir d'enquête filtre pour les phases 2 et 3 (activités informelles et consommation et conditions de vie des ménages).

Plan de sondage

Les expériences antérieures ont conduit à retenir un échantillon de 2 500 ménages « représentatif » de la population de l'agglomération de Bamako. Le premier élément du plan de sondage a été la délimitation du champ de l'enquête.

Sur le plan géographique, c'est la ville économique qui est retenue. Il s'agit de la "ville administrative" et des petites localités qui y sont directement rattachées et avec lesquelles il y a des échanges économiques fréquents. Pour ce faire, un minimum de travaux cartographiques ont été nécessaires. Par ailleurs, les ménages de diplomates, de travailleurs non maliens des organisations internationales et les ménages collectifs (casernes, internats, etc.) sont exclus du champ de l'enquête.

Le plan de sondage consiste en un sondage stratifié à deux degrés. Les strates sont les six communes de la ville de Bamako. Les petites localités environnantes (dites localités péri-urbaines) mentionnées ci-dessus sont rattachées à la commune la plus proche (celle à laquelle elles sont connexes).

Au premier degré, il a été retenu de tirer 125 sections d'énumération (SE) proportionnellement à leur taille (en nombre de ménages) au RGPH de 1998. Ces sections d'énumération sont des unités aréolaires de 200 ménages environ. Elles ont été délimitées lors du RGPH de 1998. Il est à noter que l'essentiel de ces SE périurbaines se trouvent en commune 1 (quartiers de Dialakorodji, Sangarébougou, Saranbougou et Titibougou) et en commune 5 (où 10 SE ont été retenues). Il s'agit des SE de Kalabankoro. Quatre SE ont également été retenues en commune 4 et en commune 6 (villages de Kalabancoro et de Sanankoro).

Ainsi la base de sondage retenue pour l'enquête 1-2-3 se présente comme suit :

Localité	SE Bamako	SE péri-urbaine	Nombre SE Total
commune 1	244	23	267
commune 2	105	0	105
commune 3	74	0	74
commune 4	170	3	173
commune 5	161	10	171
commune 6	202	1	203
Total	956	37	993

Pour ce qui est du tirage au premier degré, il a été retenu de tirer au moins 20 SE par commune, ce qui correspond à 400 ménages. Les 5 SE restant ont été reparties entre les communes les plus peuplées. Le nombre de SE tirées par commune se présente comme suit :

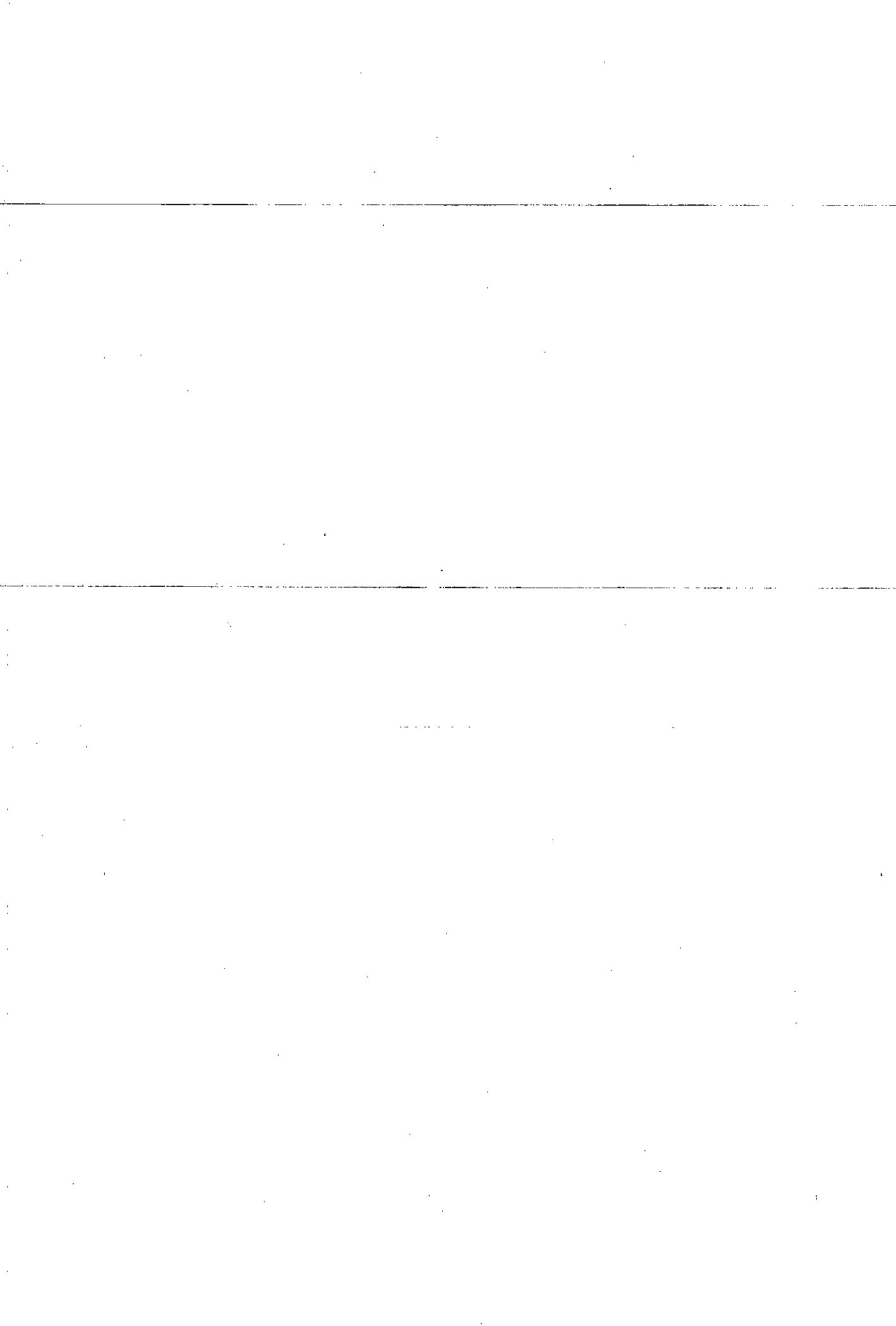
Localité	Nombre SE	Nombre de ménage à enquêter par commune	Nombre total de ménage du RGPH 98	Nombre SE à tirer
commune 1	267	440	31 420	22
commune 2	105	400	14 265	20
commune 3	74	400	13 481	20
commune 4	173	400	24 271	20
commune 5	171	420	28 717	21
commune 6	203	440	30 389	22
Total	993	2500	142 543	125

La base de sondage a été mise à jour à l'aide d'un dénombrement exhaustif des SE tirées au premier degré. Au second degré, 20 ménages ont été tirées dans chaque SE par sondage aléatoire simple. Après l'enquête, 2 409 questionnaires ménages ont finalement été validées.

Les questionnaires

Le questionnaire est constitué de deux formulaires, une fiche-ménage où sont collectées l'ensemble des caractéristiques socio-démographiques de chaque membre du ménage, les conditions d'habitat et l'équipement en biens durables ; et un questionnaire individuel pour chaque individu de 10 ans et plus. Le questionnaire individuel est composé de 6 modules, permettant de caractériser la situation de chaque individu vis-à-vis du marché du travail. Ils se succèdent dans l'ordre suivant :

- le module *activité* décompose la population en âge de travailler en trois catégories : actif occupé, chômeur, inactif ;
- le module *emploi principal* fournit les principales caractéristiques liées à cet emploi ;
- le module *emploi secondaire* donne les mêmes informations pour le plus important des emplois exercés simultanément avec l'emploi principal, ainsi que le nombre total d'emplois secondaires ;
- le module *chômage* fournit des informations sur la durée du chômage, le type d'emploi recherché et le mode de recherche, les préférences professionnelles, etc. ;
- le module *revenus et perspectives* décrit le premier emploi exercé (travail professionnel), la situation d'activité ou perte de la carte lorsqu'il atteint 15 ans (trajectoire sociale) et son désir éventuel de changer d'emploi (aison, type d'emploi désiré) ;
- le module *revenus et dépenses* permet de suivre les évolutions de l'emploi au-delà que les revenus d'activité.



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE

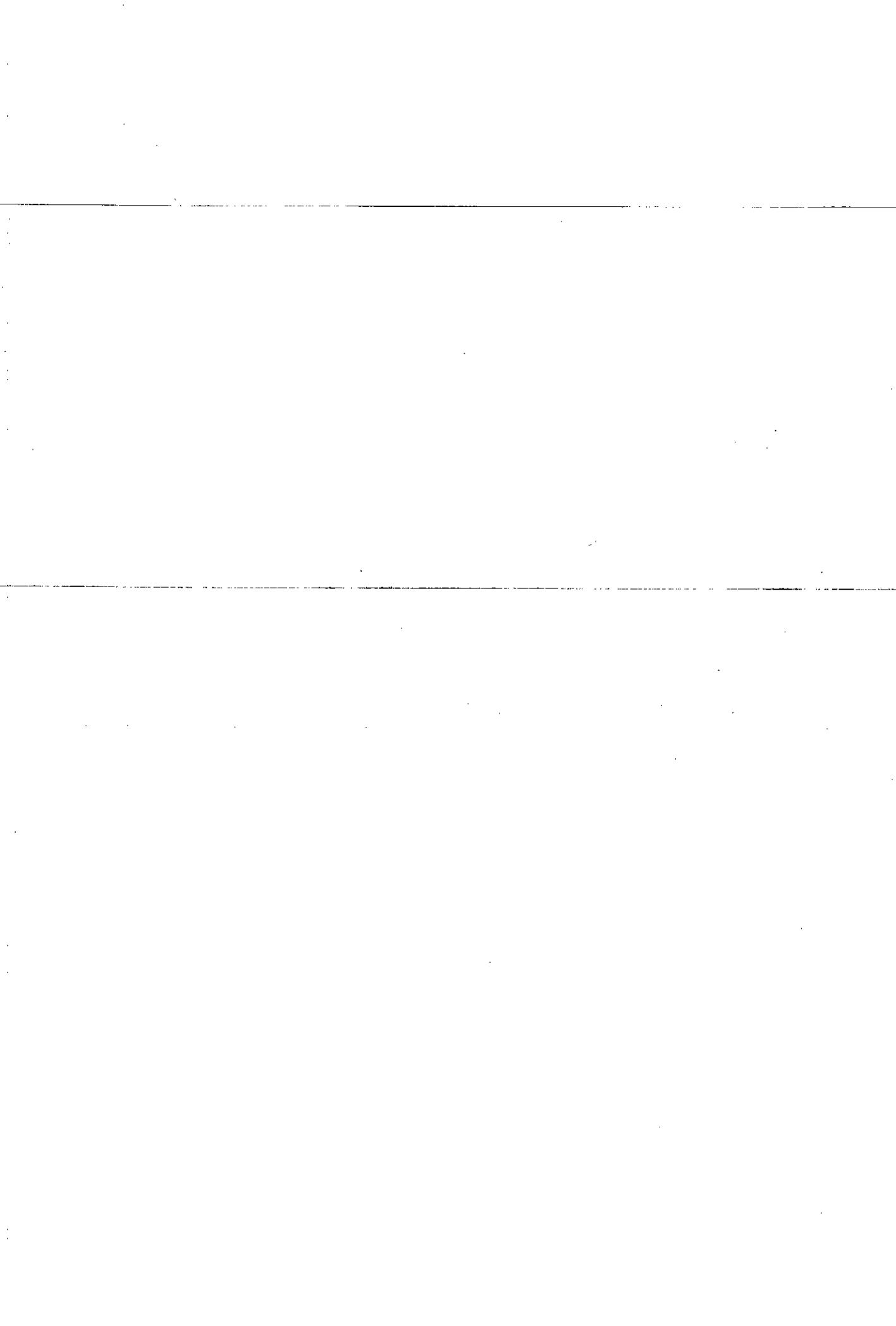
PROJET PARSTAT

**LE SECTEUR INFORMEL
DANS L'AGGLOMERATION DE BAMAKO :**

Performances, insertion, perspectives

ENQUÊTE 1-2-3
Premiers résultats de la phase 2.

Septembre 2003



PROJET PARSTAT/UEMOA

VOLET EMPLOI ET SECTEUR INFORMEL EN MILIEU URBAIN

Financé par la Commission européenne

et

Réalisé avec l'appui technique d'AFRISTAT et de DIAL

Mme Sidibé Fatoumata DICKO
Chevalier de l'Ordre National

LE SECTEUR INFORMEL DANS L'AGGLOMERATION DE BAMAKO

performances, insertion, perspectives

Synthèse des résultats de la phase 2 sur le secteur informel.

En fin 2001, l'agglomération de Bamako comptait 233.957 unités de production informelles (UPI), employant 319.936 personnes dans les branches marchandes non agricoles. Plus de la moitié des ménages tirent l'ensemble ou une partie de leurs revenus d'une unité de production informelle. Les UPI se concentrent dans les secteurs commerciaux, au détriment des secteurs industriel et de service.

Les établissements informels, que nous avons appelés "Unités de Production Informelles" (UPI) sont des unités de production qui n'ont pas de numéro d'identifiant fiscal (NIF) et/ou qui ne tiennent pas de comptabilité. Ainsi, dès qu'une de ces conditions n'est pas remplie par une société, elle est classée parmi les Unités de Production Informelles (UPI.).

Le secteur informel se caractérise par une très grande précarité des conditions d'activité. Près de 88% des UPI sont installés dans des installations de fortune, ce qui les prive d'accès aux principaux services publics (eau, électricité, téléphone). Méconnues des services de l'Etat, les UPI apparaissent plus comme un secteur de développement spontané des activités économiques des ménages que comme une stratégie de contournement de la législation en vigueur. Mais l'absence de numéro d'identification fiscale (NIF) ne signifie pas que le secteur informel ne soit pas fiscalisé puisque 11% des UPI payent la patente.

L'étude a montré une multiplication des effectifs de création d'UPI ces dernières années (plus de la moitié des UPI a vu le jour à partir de 1996, soit dans les cinq dernières années précédant l'enquête). Cette situation traduit l'essor du secteur informel comme mode d'insertion privilégié de la main-d'œuvre. Mais elle s'accompagne aussi d'une précarisation croissante au sein même du secteur informel. Le secteur informel est constitué de micro-unités, dont la taille moyenne est de 1,4 emploi par unité et où l'auto emploi est la règle dans près de quatre établissements sur cinq. Plus de 48% des emplois du secteur informel sont occupés par des femmes, que l'on trouve concentrées dans les emplois les plus précaires, notamment parmi les travailleurs à leur propre compte (indépendantes) et les aides familiales..

Les travailleurs du secteur informel consacrent en moyenne 42 heures par semaine à leur activité, et gagnent en moyenne 79.600 Fcfa par mois. Ces chiffres cachent une forte hétérogénéité. La prédominance des faibles revenus pèse sur la distribution, puisque la moitié des travailleurs gagne moins de 20.000 Fcfa par mois (inférieur au SMIG , qui était de 24.400 Fcfa en 2001).

Le secteur informel marchand non agricole a brassé en 2001 un chiffre d'affaire total de 762,0 milliards Fcfa. La production totale, qui représente le chiffre d'affaire moins la valeur des produits achetés et revendus en l'état, a été de 387,8 milliards de Fcfa. Cette production a engendré 308,5 milliards Fcfa de valeur ajoutée .

La décomposition fonctionnelle de la valeur ajoutée par facteur de production montre que la rémunération du travail (essentiellement salarié) représente 6,2%, les impôts 2,2% et l'Excédent Brut d'exploitation 91,6%.

Aujourd'hui, les difficultés rencontrées par le secteur informel sont avant tout liées au problème d'écoulement de la production. Outre la faiblesse des débouchés, le thème du crédit apparaît comme un problème récurrent pour le secteur informel. L'accès au crédit, plus que son coût, constitue le second facteur de blocage au développement des activités informelles, et est le principal appui souhaité par les entrepreneurs. Les institutions financières doivent donc se mobiliser pour imaginer les modalités d'une intervention dans ce secteur, compte tenu du rôle essentiel qu'il joue déjà dans les rouages de l'économie malienne, et qu'il est appelé à y jouer dans les années à venir.

Par contre, l'ingérence de l'Etat dans la régulation des affaires économiques ne constitue pas une entrave importante au développement des activités informelles. Il existe entre l'administration et le secteur informel un modus vivendi basé sur l'ignorance mutuelle. Si les informels ne vont pas à l'Etat pour enregistrer leurs activités parce qu'ils ne connaissent pas la législation en vigueur, l'Etat ne s'intéresse pas non plus au secteur informel, ni pour lui procurer des débouchés, ni pour tenter d'intégrer les activités de ce secteur dans le dispositif officiel.

Dans le contexte actuel, cette politique de laissez-faire de l'Etat constitue un moindre mal, qui se situe très en deçà du rôle qu'il devrait jouer pour favoriser l'émergence d'activités plus productives. L'ouverture d'un guichet unique et la simplification des démarches administratives d'enregistrement et une politique ambitieuse de financement, en sont les principales modalités. En contrepartie, une réflexion doit être menée pour conduire le secteur informel à remplir son devoir fiscal, en prenant garde de ne pas étouffer les établissements les moins rentables. Cette politique active, basée sur la concertation, est non seulement nécessaire, mais elle est aussi possible dans la mesure où 42% des UPI sont prêtes à payer l'impôt.

Pourtant, malgré les difficultés, il semble que le secteur informel constitue encore un débouché professionnel légitime, socialement valorisant et économiquement rentable. 83% des chefs d'UPI affirment qu'il existe un avenir pour leur établissement et 72% souhaitent voir leurs enfants leur succéder, si ces derniers le désiraient.

1. Les conditions d'activité du secteur informel

La phase 2 de l'enquête 1-2-3, porte sur les établissements informels, que nous avons appelés "Unités de Production Informelles" (UPI). Il s'agit des unités de production qui n'ont pas de numéro d'identifiant fiscal (NIF) et/ou qui ne tiennent pas de comptabilité officielle écrite. L'inexistence d'un des ces critères a été retenue pour la qualification des unités comme informelles. L'obtention du NIF est l'une des premières étapes de légalisation d'une entreprise. Ce premier critère permet à l'Etat de suivre le volume des activités de l'entreprise et de fixer le niveau des prélèvements fiscaux correspondant à son activité. Le deuxième critère pour ériger une unité en entreprise formelle est la tenue d'une comptabilité régulière. Aucune société formelle ne saurait se soustraire à ces deux conditions. Ainsi, dès qu'une de ces conditions n'est pas remplie par une société, elle est classée parmi les Unités de Production Informelles (UPI.).

Ainsi, le secteur informel est défini comme l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro d'identifiant fiscal et/ou de comptabilité officielle écrite¹².

Ce dernier critère de la comptabilité écrite est important pour ne pas exclure du champ d'investigation des unités de production qui, pour une raison ou une autre, disposeraient d'un identifiant fiscal sans pour autant pouvoir être assimilées à des unités formelles (du point de vue de leur mode d'organisation et de production) pour lesquelles la tenue d'une comptabilité est un bon indicateur.

De plus, ce choix est conforme aux techniques de prise en compte du secteur informel dans les comptes nationaux au Mali. Il permet de distinguer les unités qui font l'objet d'un suivi régulier par l'Etat à travers le fichier des entreprises de la Direction Générale des Impôts (DGI). Ces unités ont l'obligation de procéder à des déclarations annuelles de revenu et de fournir la situation comptable de leur entreprise.

Tableau 1: Les unités de production informelles suivant le type d'emploi du chef de l'UPI

Secteur	Emploi principal du chef d'unité			Emploi secondaire du chef d'unité			Total
	Pas NIF	NIF, pas de comptabilité	Sous total	Emploi principal dans le secteur formel	Emploi principal dans le secteur informel	Sous-total	
Primaire	7 310		7 310	265	1 795	2 060	9 370
Secondaire	41 643	2 045	43 688	440	1 979	2 419	46 107
Tertiaire	164 925	7 529	172 454	2 283	16 284	18 567	191 021
ND				64	63	127	127
Total	213 878	9 574	223 452	3 052	20 121	23 173	246 625

Source : Enquête 1-2-3, phase 1. le secteur secondaire inclut l'industrie (extractive et manufacturière) et le BTP. Le secteur tertiaire comprend les services, les commerces, les transports et la restauration.

L'enquête Emploi (Phase1) a permis de dénombrer 246.625 unités de production informelles dans l'agglomération de Bamako, toutes branches confondues, dont 237.128 unités dans le

¹² Comptabilité ayant une valeur administrative au sens de la contribution directe

secondaire et le tertiaire (hors agriculture). Lorsque ces personnes occupent un emploi secondaire, le chef d'unité de production exerce dans près de 87% des cas un emploi principal dans le secteur informel . Ainsi, plus de 20.000 chefs d'unités de production dirigent aux moins deux établissements informels.

Par ailleurs, l'absence d'un identifiant fiscal apparaît comme le critère déterminant d'appartenance au secteur informel, puisque moins de 5% des unités de production non agricoles en possèdent un sans tenir de comptabilité formelle.

Une préférence pour les activités commerciales

En décembre 2001, l'agglomération de Bamako comptait près de 234.000 unités de production informelles dans les branches non agricoles¹³. Il est ressorti des analyses de l'enquête emploi (Phase 1) que près de 85% des ménages tirent une partie ou la totalité de leurs revenus du secteur informel. Ceci atteste du rôle prédominant de ce secteur dans l'activité économique de la ville.

Les unités de production informelles (UPI) sont essentiellement tournées vers les activités commerciales (51,8%). Le commerce est la branche dominante tant en nombre d'UPI qu'en nombre d'emplois dans la ville de Bamako. On y dénombre 120 250 unités orientées vers le la branche *commerce* et plus 157 000 personnes travaillent dans cette branche. Le commerce hors magasin et particulièrement le commerce ambulant est la forme la plus répandue. Au delà du commerce, il faut noter la place relativement importante des activités de production dites industrielles (27,2%), notamment les activités de « *confection* », les activités artisanales de transformation (« *autres industries et agroalimentaires* ») et les Bâtiments et Travaux Publics (« *BTP* »). Les services quant à eux représentent une UPI sur cinq.

Tableau 2: Structure par branche des unités de production informelles

	Unités de production		Emplois en %	
	Effectif	%	Secteur informel ¹⁴	Secteur formel
Industries	63 823	27,3	21	16,1
-Confection	25 403	10,9	7,6	2
-Autres industries et agroalimentaires	24 010	10,3	6,3	10,2
-BTP	14 410	6,2	7,1	3,9
Commerce	120 250	51,4	51,8	11,1
-Gros et détail	21 096	9,0	11,6	8,1
-Hors magasin et carburant	99 154	42,4	40,2	3
Services	49 884	21,3	27,2	72,8
-Restauration	6 426	2,7	1	1,2
-Réparation	6 217	2,7	2,7	2,2
-Transport	6 709	2,9	3,9	9,6

¹³ Compte tenue des problèmes particuliers liés à l'agriculture urbaine, les unités de production de la branche primaire ont été exclues du champ de la deuxième phase de l'enquête 1-2-3. Ce choix a été motivé par la décision de ne pas élaborer un questionnaire spécifique pour aborder les problèmes de l'agriculture urbaine et périurbaine. Ce chiffre diffère de celui du tableau N°1, en raison de la disparition de certaines UPI entre les deux phases de l'enquête.

¹⁴ Notons que la structure des emplois dans l'informel à Bamako diffère quelque peu de la 1^{ere} phase à la 2^{eme} phase. Cela est due aux erreurs de codification ou de déclaration des enquêtés entre les deux phases. Ainsi entre la première et la deuxième phase de l'enquête, 12668 unités ont disparu.

-Autres services	30 532	13,1	19,5	59,8
Total	233 957	100,0	100	100

Source : Enquête 1-2-3, phases 1 et 2.

La structure comparée des emplois (dans les secteurs formel et informel) tel qu'elle ressort de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 (Enquête sur l'emploi) montre clairement l'orientation très marquée du secteur informel vers les activités commerciales, au détriment des activités de production de biens et de services. Les emplois commerciaux représentent plus de la moitié des emplois informels, mais seulement 11,1% des emplois formels. En revanche, 72,8% des emplois formels se trouvent dans les services (avec une grande partie attribuable aux administrations publiques), tandis que cette proportion n'atteint que 27,2% dans le secteur informel. La spécialisation par branche des emplois dans les deux secteurs tend à montrer qu'ils sont plutôt en situation de complémentarité que de concurrence directe. Enfin, il faut souligner l'importance du poids des emplois industriels dans le secteur informel (21%), largement supérieur à celui qui prévaut dans le secteur formel (16,1%).

Des conditions d'exercice précaires

Le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. Plus de la moitié des unités de production informelles ne dispose pas de local spécifique pour l'exercice de leur activité et près du tiers exerce à domicile. Il convient de noter le très grand pouvoir d'attraction des marchés publics, où les commerçants spontanés concurrencent les commerçants établis. Ainsi près de 60% des commerçants vendent sur les marchés publics, dans les échoppes improvisées ou sont tout simplement des ambulants. Dans le cas de la restauration, 45% des unités exercent sur la voie publique et 25% travaillent au marché dans des postes improvisés. Il apparaît ainsi que plus de deux tiers des restaurants (gargotes, rôtisseries, fabrication des beignets, etc.) exercent à Bamako dans des conditions d'hygiène discutables.

Dans le secteur informel en général, et pour les activités industrielles en particulier, le lieu d'habitation (y compris les domiciles des clients) abrite souvent une activité économique. Cela permet avant tout de faciliter la réalisation des travaux (minimiser le coût de déplacement) et aussi de pallier le manque de ressources financières nécessaires à l'achat ou à la location d'un local. Si l'on exclut le BTP, où le domicile du client est le lieu de travail privilégié, c'est surtout dans la *confection* et les *autres services* que cette option est la plus répandue.

Même lorsqu'elles exercent à domicile, les unités informelles disposent rarement d'une installation particulière propre à l'activité. Par exemple, près des deux tiers des UPI de confection se trouvent dans des domiciles, parmi lesquelles, seules 3% jouissent d'une pièce réservée. Pour ce qui est des services, ce sont 44,7% des UPI qui exercent à domicile, parmi lesquelles 18% disposent d'une installation particulière. Finalement, seules 11,4% des UPI exercent dans un local adapté à Bamako.

La raison de la non localisation des unités informelles est assez complexe et n'est pas forcément liée au manque de moyens financiers. Pour plus de deux tiers des chefs d'unités informelles, l'absence de local spécifique est un choix délibéré. Ces derniers mettent en

avant la flexibilité du mode d'insertion, qui permet de s'adapter à une demande fluctuante ou de combiner activités domestiques et marchandes (notamment pour les femmes). En outre, près du tiers des chefs des UPI ne voit pas l'utilité de posséder un local compte tenu du type d'activité exercée. En fait parmi les UPI ne disposant pas de local, seule une sur trois se plaint de ne pouvoir exercer dans un local approprié, soit qu'ils ne peuvent en supporter le coût, soit qu'ils n'en ont pas trouvé sur le marché.

Quant à ceux qui possèdent un véritable local, seuls 20% en sont propriétaires, environ deux tiers sont locataires et le reste travaille dans un local qui leur a été prêté ou vit dans des conditions mal définies.

Tableau 3: Précarité des conditions d'activité dans le secteur informel

	Eau	Électricité	Téléphone	Type de local			Total
				Sans local	Domicile	Avec local	
Industries	2,2	11,2	0,5	34,1	52,8	13,0	100,0
Confection	1,6	12,7	0,5	18,0	63,2	18,7	100,0
Autres industries et agroalimentaires	3,4	16,2	0,4	58,4	28,7	13,0	100,0
BTP	1,1		0,7	22,2	74,7	3,1	100,0
Commerce	1,4	5,8	1,1	72,0	17,7	10,2	100,0
de gros et détail	3,2	22,5	5,2	48,8	13,3	37,9	100,0
Hors magasin + carburant	0,9	2,1	0,2	77,1	18,7	4,3	100,0
Services	0,5	7,2	1,3	43,2	44,7	12,0	100,0
Restauration		17,5	2,0	65,7	17,0	17,3	100,0
Réparation	4,3	10,4	0	64,6	7,5	28,0	100,0
Transport		4,1	2,2	74,7	14,2	11,1	100,0
Autres services		4,8	1,2	26,4	65,9	7,7	100,0
Total	1,4	7,6	0,9	55,6	33,0	11,4	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase 2.

Il va s'en dire que la précarité des locaux prive les UPI d'accès aux principaux services publics (eau, électricité, téléphone). La quasi totalité des unités de production informelles sont privées d'eau courante (98,6%) et de téléphone (99,1%). L'accès à l'électricité est aussi limité à 7,6% des UPI. On pourrait penser que les branches les mieux localisées (à domicile ou dans un local spécifique), tels que la confection, le BTP, le commerce de gros et les autres services seraient également les mieux équipées. Si cette hypothèse est vraie pour quelques unes des branches citées précédemment (la confection, le commerce de gros), il n'en est pas de même pour les autres. En revanche, certaines branches telles que la restauration et la réparation, peu pourvues en local sont relativement bien équipées. Ainsi, il apparaît que l'équipement des UPI dépend conjointement de la disponibilité d'un local, mais également du type d'activité. Dans tous les cas, le taux d'accès aux différents services est si bas, qu'il reflète à suffisance les conditions d'exercice des UPI dans la capitale. Même en ne retenant que les UPI qui disposent d'un local, ces différents ratios évoluent peu : disponibilité de l'eau courante, 3,1% ; en électricité, 14,2% et en téléphone, 1,9%.

Le secteur informel est non seulement un conglomérat d'unités de production exerçant dans des conditions précaires, dépourvues d'accès aux services publics de confort, mais c'est aussi un secteur atomisé. L'immense majorité des unités de production informelles (90%) ont été créées par celui ou celle qui la dirige actuellement. Moins de 5% en ont hérité lors de la transmission d'un patrimoine familial, et dans seulement 1% des cas, il s'agit d'une cession d'une unité déjà existante, créée en dehors du cercle familial. De plus, les unités de production informelles sont monocéphales. La part des entreprises à établissements

multiples étant très faible (2,1%), la dynamique du secteur informel relève plus d'une dynamique de création/génération d'emplois que d'un véritable essor des entreprises existantes.

Atomisées, les UPI sont aussi inorganisées. Seules 6% des UPI appartiennent à une organisation de producteurs ou de commerçants. Très limitées dans la *confection*, le *BTP* et les *services*, elles sont un peu plus présentes dans les *transports* (une UPI sur cinq est affiliée) et dans une moindre mesure dans les *industries manufacturières* (9%). Les UPI ne perçoivent pas en réalité l'importance de ces associations de producteurs car elles sont conduites à régler les différents problèmes qu'elles rencontrent sur une base individuelle. Plus de trois quart des UPI considèrent que l'organisation dont elles sont membres ne leur est d'aucune utilité. Ces organisations sont rarement sollicitées au regard des statistiques du nombre d'UPI encadrées par type de problèmes : avec l'*Administration* (3,2% des UPI) ; entre concurrents (2,3% des UPI) et à l'*insécurité* (2,5%).

Contrairement à une idée reçue, la mise à son compte dans le secteur informel est en général revendiquée. Ainsi, près de la moitié des chefs d'unités de production justifie le choix de leur activité par la possibilité d'obtenir un meilleur revenu que le salaire auquel il pourrait prétendre en travaillant dans une structure formelle (publique ou privée) et plus du quart refusent même le statut de travailleurs dépendants et mettent en avant le désir d'être leur propre patron. Le salariat protégé ne constitue donc pas une fin en soi pour les habitants de la capitale. En réalité, seuls 15% des chefs d'unités informelles ont choisi ce secteur parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emplois salariés dans le secteur moderne.

Par branche d'activité, cette proportion ne dépasse jamais 31%. C'est dans les BTP, les transports, les industries agroalimentaires et autres industries et dans les services au ménages et aux entreprises que l'on retrouve le plus de salariés potentiels qui ont dû se rabattre sur le secteur informel à cause des faibles performances du secteur moderne, incapable de répondre à leur demande d'emploi.

Enfin, la tradition familiale, à travers la transmission d'un patrimoine ou d'une compétence technique, n'est un facteur déterminant dans l'orientation professionnelle des chefs d'unité que dans 8% des cas, essentiellement dans la branche *services aux ménages et aux entreprises* (27%) et dans le secteur des industries de confection (13%). Ce fait est à rapprocher de la faiblesse de la logique d'entrepreneur intergénérationnelle dans l'informel déjà évoquée dans le rapport de la phase 1.

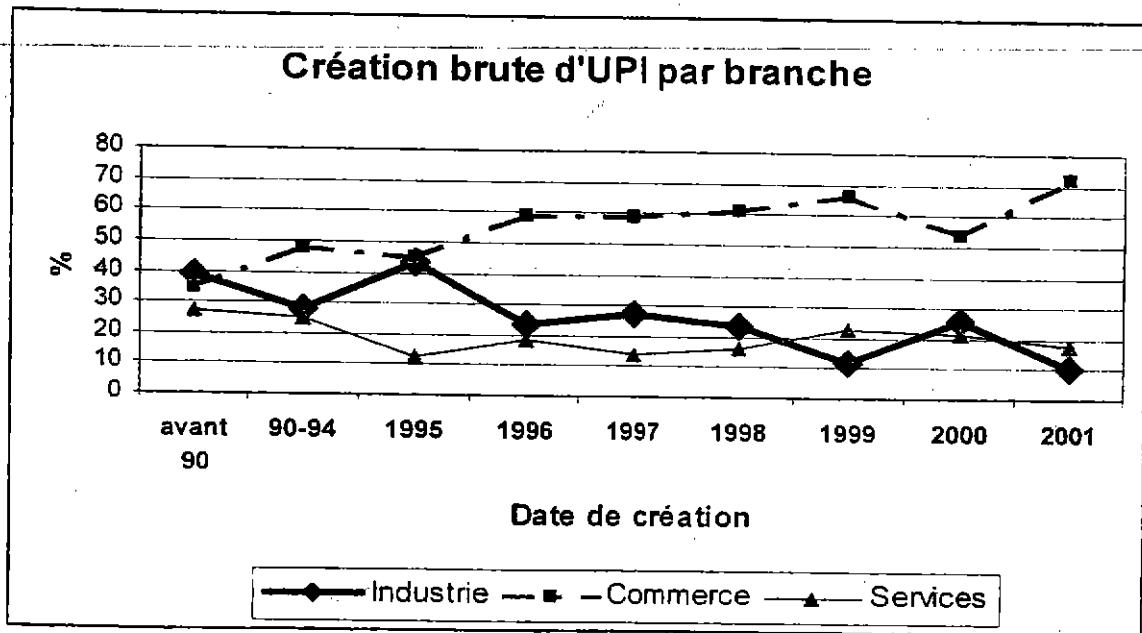
Démographie des unités de production : L'âge moyen des unités de production informelles est de 8 ans.

Cette moyenne recouvre en fait une grande diversité de dates de création, avec la coexistence d'établissements relativement anciens, voire très anciens (10% ont été créés avant 1980 et près de 22% avant 1990) et d'établissements qui viennent d'entrer en activité. Ainsi, plus de la moitié des UPI ont vu le jour à partir de 1996, soit dans les cinq dernières années précédant l'enquête. Les longévités les plus élevées sont enregistrées dans les branches industrielles, notamment le *BTP* et la *confection*, où la durée de vie moyenne atteint respectivement 13 et 11 ans. C'est dans la branche *commerce* (qui faut-il le rappeler

représente la moitié des UPI) que la durée de vie est inférieure à la moyenne, en relation avec la précarité des conditions d'exercice de cette activité.

Les nouveaux chefs d'unités informelles ont une propension de plus en plus forte à s'établir dans les branches commerciales au détriment des secteurs industriels et des services comme l'atteste le graphique suivant. De plus, la proportion ne disposant pas de locaux est aussi en progression constante. Ce constat nous conduit à penser que le secteur informel tend à se transformer en un secteur refuge d'activités marginales, alors que même les opportunités d'emplois dans les branches de transformation et de services industriels se réduisent ostensiblement.

Cependant, il convient de relativiser les résultats présentés plus haut. Les données dont nous disposons ne nous apportent qu'une présomption d'une certaine forme de saturation du secteur informel productif, dans la mesure où il est impossible de différencier la part de cette dynamique imputable à la crise de l'emploi et ce qui reviendrait aux lois structurelles de la démographie des unités informelles, liées à leur cycle de vie. Ainsi, on peut imaginer qu'au cours de leur cycle de vie, les unités de production informelles débutent dans des conditions précaires, puis dans un second temps se développent en améliorant leur type d'insertion (acquisition d'un local propre, augmentation de l'échelle d'activité, etc.). Seules des données temporelles pourraient permettre de faire la part de ces deux facteurs.



Source : Enquête 1-2-3, phase 2.

2. Main d'œuvre et emplois dans le secteur informel

Les 233.957 unités de production informelles des activités marchandes non agricoles de la capitale génèrent 319.936 emplois.

Ce résultat confirme que le secteur informel est de loin le premier pourvoyeur d'emplois dans la capitale malienne, comme nous le notions déjà en analysant l'enquête sur l'emploi¹⁵. Il apparaît aussi, que le secteur informel est massivement constitué de micro-unités. La taille moyenne des unités informelles est de 1,4 personne par établissement.

La prédominance écrasante des micro-unités et de l'auto emploi.

Les résultats de l'enquête montrent que plus de quatre UPI sur cinq sont réduites à une seule personne (auto emploi). Moins de 4% des UPI emploient plus de trois personnes. La taille maximale rencontrée est de 9 personnes. Cette distribution fortement polarisée sur l'auto emploi est un indicateur de la faible capacité d'accumulation d'un secteur informel qui semble incapable de se développer autrement que par un processus de croissance extensive, caractérisé par la multiplication des unités de production.

La faiblesse de l'échelle d'activité, mesurée ici en terme de nombre d'emplois, est un résultat fort intéressant dans la mesure où notre définition du secteur informel n'imposait aucune limite à la taille des unités. La faible dispersion de la taille des unités de production est un facteur d'homogénéité du secteur informel. L'UPI, dans le cas de Bamako, pourrait se caractériser aussi par des unités de production de moins de dix personnes¹⁶.

Tableau 4: Organisation du travail dans le secteur informel

	Type de combinaison de travail (en % des UPI)					Taille moyenne	Taux de salarisation
	Auto emploi	Non salariée	Salariale	Mixte	Total		
Industries	71,7	12,7	13,9	1,8	100,0	1,6	24,3
Confection	87,6	9,8	1,9	0,8	100,0	1,2	5,4
Autres industries et agroalimentaires	57,3	11,3	30,6	0,8	100,0	1,8	42,6
BTP	63,9	16,4	16,3	3,4	100,0	2,1	24,8
Commerce	91,8	4,2	3,0	1,0	100,0	1,1	5,9
de gros et détail	93,9	2,8	2,2	1,1	100,0	1,3	13,0
Hors magasin + carburant	81,6	11,1	6,7	0,6	100,0	1,1	4,1
Services	75,1	9,2	13,3	2,5	100,0	1,5	21,7
Restauration	60,1	12,0	27,9	0,0	100,0	1,5	20,5
Réparation	33,2	28,3	32,0	6,5	100,0	2,5	34,0
Transport	49,6	9,6	35,4	5,4	100,0	1,8	35,9
Autres services	89,6	5,1	4,3	1,0	100,0	1,2	12,1
Total	83,0	7,5	8,0	1,5	100,0	1,4	15,7

Source : Enquête 1-2-3, phase 2.

¹⁵ voir résultats de la phase I et le tableau N°2 du présent rapport.

¹⁶ La notion de taille ne pourrait cependant pas être retenue dans la mesure où bien d'unités formelles ne dépassent pas 9 personnes.

Le type de local ne semble pas être un facteur discriminant des UPI en terme de volume de main-d'œuvre. Il est vrai que les UPI sont généralement dépourvues de local, ce qui pourrait les limiter dans leur velléité d'embauche. Cependant, la comparaison des UPI selon la localisation montre que ce facteur n'influence pas pour autant la taille moyenne des UPI. Si la part des UPI exerçant dans un local réellement adapté varie de 3% à 38% selon les branches, la taille moyenne par contre ne varie que de 1,1 à 2,5 personnes. Le commerce de gros et de détail qui est la branche la mieux localisée, a une taille moyenne proche de la moyenne générale.

Du fait de la taille réduite des unités informelles et du poids écrasant de l'auto emploi, le taux de salarisation¹⁷ est très faible. L'intensité de la relation salariale discrimine assez bien le secteur informel du secteur formel où la norme salariale est la règle. Seuls 8,2% des UPI fonctionnent comme des UPI formelles avec un système de salariat. 9,2% des UPI utilisent de la main d'œuvre sans les payer (apprentis, aides familiales, etc.) et 1,5% des unités informelles ont un système hybride, où les salariés sont systématiquement combinés avec d'autres travailleurs (aides familiales, apprentis).

Rappelons enfin les contours flous de la notion de salariat dans le secteur informel : 58% des salariés reçoivent un salaire mensuel fixe, le reste étant payé au jour le jour (24%) ou à la tâche (18%).

Une main-d'œuvre non protégée

La main d'œuvre des UPI de Bamako (à l'exclusion des patrons, travailleurs pour compte propre et associés) soit **79.762 personnes**, est composée de 47% de salariés, et de 31% d'apprentis dont un peu plus de la moitié ne sont pas payés et de 22% d'aides familiales. L'absence de protection est la caractéristique principale des emplois proposés à la main-d'œuvre du secteur informel.

En premier lieu, 38% de la main-d'œuvre employée dans les UPI ne bénéficient d'aucun contrat avec son employeur. Le contrat verbal est la règle pour près de six travailleurs sur dix et le contrat écrit ne concerne qu'une infime minorité des travailleurs (1,8%). Ce constat constitue un indice supplémentaire du caractère non formel des relations de travail dans le secteur informel. L'emploi y est pourtant stable puisque plus de quatre travailleurs sur cinq déclarent exercer un emploi permanent.

Tableau 5: Caractéristiques des emplois dépendants dans le secteur informel

	Employé permanent	Contrat écrit	Prime de fin d'année	Autres primes	Congés payés	Participation aux bénéfices	sécurité sociale	Non apparenté
Salarié	76,9	3,6		1,1	3,4	2,2	1,4	82,8
Apprenti rémunéré	91,7			4				85,5
Apprenti non rémunéré	87,6		0,7	4,1				70,5
Aide familial	78,7	0,5	0,5	1,6				20,2
Total	81,3	1,8	0,2	2,1	1,6	1	0,7	67,2

Source : Enquête 1-2-3, phase 2.

¹⁷ Ratio rapportant le nombre de salariés au nombre total d'actifs

En second lieu, la main-d'œuvre du secteur informel ne bénéficie pratiquement d'aucune prestation. Si l'absence de couverture sociale institutionnelle (affiliation à l'Institut National de Prévoyance Sociale) découle directement du non enregistrement du secteur informel, d'autres formes de prestations auraient pu lui être accordées à titre individuel. La participation aux bénéfices concerne à peine 1% de la main-d'œuvre, les congés payés ne touchent que 1,6% d'entre eux et les primes de fin d'année sont pratiquement inexistantes. Moins de 4% de la main-d'œuvre jouissent d'un salaire indirect (primes diverses, versées sous forme monétaire ou en nature). Cependant, cette composante de la rémunération ne vient pas en complément du salaire direct, mais dans la plupart des cas le remplace. Ce sont surtout les apprentis et dans une moindre mesure les aides familiales, qui perçoivent ce type de rémunération. Les congés payés qui du reste, semblent être un droit pour tous les travailleurs du formel, ne sont accordés qu'à 3,4% des salariés de l'informel.

Il faut cependant nuancer l'apparent dénuement de la main-d'œuvre du secteur informel. En effet, l'importance des relations personnelles entre le chef d'établissement et ses employés constitue sans doute un élément de compensation face aux « forces brutes du marché ». Un tissu serré de relations sociales et de solidarités lie employeurs et employés. Ainsi, plus de deux tiers de la main-d'œuvre du secteur informel sont en relation de parenté avec leurs employeurs. Ces liens engendrent des formes de rémunération non conventionnelles dont la mesure serait difficile dans pareille étude. D'ailleurs, l'importance des relations parentales se fait sentir également au niveau de l'embauche : 67% de la main-d'œuvre des établissements informels ont obtenu leur emploi par relation (familiale, d'amitié), et seulement 23% par démarche directe auprès de l'employeur.

A propos du mode de recrutement de la main-d'œuvre, il faut noter que personne n'a obtenu son emploi par une offre diffusée dans les médias, à travers un bureau de placement ou par l'intermédiaire de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi (ANPE), ce qui montre la déconnexion entre les organismes de placement et le secteur informel.

Les normes légales régissant la durée du travail n'ont pas cours dans le secteur informel.

Si les actifs du secteur informel travaillent, en moyenne 41,3 heures par semaine, 20% occupent un emploi à temps complet (entre 35 et 48 heures hebdomadaires). Pour les autres, le temps de travail varie fortement. Ainsi, près du quart des actifs travaille moins de 24 heures par semaine. Par contre, plus du tiers travaille plus de 48 heures par semaine .

Cette grande hétérogénéité dans la durée du travail peut être interprétée de diverses manières. Elle peut être un facteur positif, puisqu'elle marque la flexibilité d'un secteur qui peut moduler le recours au facteur travail en fonction de la variation de la demande. Elle donne aussi la possibilité à ceux qui travaillent peu, de mener parallèlement d'autres activités (travaux domestiques, études, autre emploi, etc.).

Mais en contrepartie, elle est un indicateur du sous-emploi des ressources humaines dans le secteur informel. En premier lieu, le sous emploi visible est très fréquent dans ce secteur. Deux actifs informels sur cinq travaillent moins de 35 heures contre leur gré, parce que la demande est trop faible. En second lieu, et paradoxalement, la présence massive d'horaires très élevés peut aussi être considérée comme un indice de sous-emploi. Elle met en lumière

l'inadéquation entre emploi et rémunération, puisque cette charge horaire constitue la seule manière d'obtenir un revenu acceptable, au prix d'une productivité horaire dérisoire. Cette forme de sous-emploi est particulièrement répandue dans les *transports*, dans les *réparations* et dans le *commerce* où la durée hebdomadaire de travail varie de 52 à 59 heures. Cela correspond à des journées de travail de 10 heures.

Il apparaît donc que, si le secteur informel ne peut être assimilé au sous-emploi, il constitue l'un de ses refuges de prédilection.

L'estimation des revenus dans le secteur informel pose de redoutables problèmes de mesure et d'interprétation. Outre les difficultés à obtenir une estimation fiable, faute de comptabilité écrite ou de bulletin de paie, la diversité des statuts, la variabilité des horaires de travail rendent délicat le choix d'un indicateur pertinent.

Tableau 6: Rémunération et horaires de travail moyen dans le secteur informel

BRANCHE	Revenu mensuel moyen (1000Fcfa)	Revenu mensuel médian (1000Fcfa)	Horaire hebdo moyen (Heures)	Revenu horaire moyen (Fcfa)	STATUT	Revenu mensuel moyen (1000Fcfa)	Revenu mensuel médian (1000Fcfa)	Horaire hebdo moyen (heures)	Revenu horaire moyen (Fcfa)
Industries	91,0	25	38,4	554,6	-Patron	423,3	162	39	1295
-Confection	46,6	20	39,8	225	-Compte propre	74,1	27	41,8	345
-Autres industries et agroalimentaires	56,4	15	37,0	272	-Salarié	29	24	46,4	129
-BTP	185,7	45	38,9	856	-Apprenti	10,3	5,0	47,9	15
Commerce	57,4	20	45,1	329,2	-Aide familial	0,7	0	34,1	5
-Gros et détail	42,4	35	53,8	404	-Associé	61,1	20	41,7	342
-Hors magasin + carburant	115,3	17	45,1	204	SEXE				
Services	104,3	27	43,1	560,1	-Homme	115,9	30	48,5	392
-Restauration	56,2	28	45,4	283	-Femme	37,9	15	35,4	268
-Réparation	58,2	15	51,2	199	SCOLARITE				
-Transport	317,2	45	58,7	784	-Non scolarisé	70,9	20	43	316
-Autres services	67,5	24	34,2	362	-Primaire	72,9	25	41,6	320
Total	79,6	23	42,4	453,4	-Secondaire	110,6	27	40,3	471
					-Universitaire	96,3	53	46,6	577
Enregistrement					APPRENTISSAGE				
-UPI avec NIF	110,6	23,5	52,8	345,0	Sur le tas	82,4	21,0	42,9	429,7
-UPI sans n° stat	75,3	23,0	41,4	341,0	-Autres	73,3	33	41,0	424,8

Source : Enquête 1-2-3, phase 2.

La rémunération mensuelle moyenne, calculée sur l'ensemble des actifs du secteur informel, est de 75.300 Fcfa.

Cela dépasse nettement le salaire minimum inter-entreprise garanti (SMIG), qui était de 22.000 Fcfa par mois en 2001, pour les manœuvres sans qualification. En terme de revenu horaire, on obtient 341 Fcfa en moyenne dans le secteur informel, avec un salaire horaire minimum de 199 (au niveau de la branche réparation) contre 130 Fcfa /heure pour le SMIG

Cependant, il convient de relativiser ces avantages. En premier lieu, le revenu des travailleurs indépendants du secteur informel estimé dans le tableau 6 correspond à l'excédent brut d'exploitation (EBE) de la Comptabilité Nationale. L'EBE est la part de la valeur ajoutée de l'UPI qui revient à l'entrepreneur, une fois déduits la masse salariale

(donnée aux travailleurs dépendants) et les impôts indirects nets de subventions (versés à l'Etat). L'EBE surestime le revenu disponible des travailleurs indépendants dans la mesure où, en toute rigueur, il faudrait en déduire la part des investissements autofinancés, les charges d'intérêt contractées sur des emprunts effectués par l'UPI, et les charges diverses (rémunération des services de sous-traitance, etc.). Ainsi, l'EBE doit être considéré comme un revenu mixte, qui rémunère aussi bien le travail effectif de l'entrepreneur, que le capital investi dans l'UPI.

En second lieu, la main-d'œuvre du secteur informel est loin d'être non qualifiée. Même si le niveau scolaire moyen dans le secteur est de 2,4 ans d'études, l'ancienneté dans l'emploi atteint presque 7 ans.. Ce qui est assimilable à un travailleur qualifié moyen. Dans la fonction publique malienne, ce genre de travailleur touche environ 50 000 Fcfa.

En fait, la rémunération moyenne cache d'importantes disparités. Elle est fortement tributaire des revenus les plus élevés, et donc assez peu représentative de la situation réelle de la majorité des travailleurs du secteur informel. Ainsi, si le revenu mensuel moyen est de 75.300 FCFA, le revenu médian n'est plus que de 23 000 Fcfa par mois. La faiblesse de ce chiffre témoigne largement de l'amplitude des salaires dans le secteur.

Le statut dans l'emploi discrimine bien le montant des rémunérations perçues.

Les patrons se situent en haut de l'échelle avec un revenu moyen de 423.300 Fcfa et un revenu médian de 162.000 Fcfa par mois. L'amplitude des revenus est très large au niveau de cette catégorie de travailleurs. Ceci explique le grand écart entre leur salaire moyen et leur salaire médian.

Les travailleurs dépendants se situent en bas de l'échelle. Le revenu moyen des salariés, qui est de 29.000Fcfa est supérieur au SMIG. Leur salaire médian n'est cependant que de 24 000 Fcfa. **La moitié des salariés de l'Informel touche moins que le SMIG.** Les salariés bénéficient d'une meilleure rémunération que les apprentis et beaucoup plus que les aides familiales. Pour ces deux catégories d'employés, le revenu moyen est si faible qu'on ne saurait le comparer à des salaires.

Les femmes qui travaillent dans le secteur informel pâtissent d'un déficit de revenu très marqué par rapport à leurs homologues masculins.

En moyenne, les hommes perçoivent des revenus trois fois supérieurs à ceux des femmes, alors que le rapport de leurs horaires de travail hebdomadaire n'est que de 1,4. (respectivement 48,5 et 35,4 heures par semaine). Les femmes souffrent d'un double handicap : d'une part, elles exercent plus souvent des emplois structurellement mal payés (emplois dépendants, commerces, activités précaires, etc.), et d'autre part, même quand elles occupent des postes équivalents à ceux des hommes, à qualification égale, elles sont souvent victimes de discriminations de revenus.

Enfin, les revenus dans le secteur informel sont très dépendants de la qualité du capital humain employé. En particulier, la rémunération est une fonction croissante du niveau scolaire, ce qui montre que, même en l'absence de grille de salaires formelle, l'éducation peut être valorisée dans le secteur informel. Le salaire des travailleurs ayant suivi un cursus

secondaire dépasse celui des travailleurs n'ayant jamais été à l'école de 39% en moyenne. La faiblesse relative des ceux ayant le niveau universitaire est lié au sous emploi. Les intéressés occupent généralement des postes en deçà de leur qualification.

Caractéristiques socio-démographiques des actifs du secteur informel.

L'enquête a permis de dénombrer 319.936 travailleurs dans l'agglomération de Bamako, dont 218.012 travailleurs indépendant (à leur propre compte), 15.945 patrons, 6.216 associés, 36.987 salariés et le reste étant constitué d'apprentis et d'aides familiales. Il apparaît que, l'essentiel des travailleurs sont à leur propre compte (68%) .

Précarité des emplois féminins: Plus de 48% des emplois dans le secteur informel sont occupés par des femmes.

On les retrouve principalement comme aides familiales (62%) et comme travailleuses à leur compte (59%). Chaque genre semble se spécialiser dans des branches distinctes : aux femmes *la restauration et le commerce*; aux hommes, *le BTP, le transport, la réparation et les industries*.

Les emplois féminins sont à plus d'un titre, plus précaires que ceux occupés par des hommes.

Les femmes disposent moins souvent d'un local spécifique pour leur activité. Elles sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à exercer sur la voie publique, à domicile sans installation particulière ou encore sur les marchés. De plus, elles occupent des emplois indépendants, notamment « aides familiales » dans les UPI les plus marginales (faible chiffre d'affaires et taille réduite). Ceci se traduit directement sur la rémunération des emplois féminins.

Tableau 7: Caractéristiques démographiques des actifs informels suivant le statut

STATUT	Répartition par statut (%)	Femmes (%)	Jeunes de moins de 26 ans (%)	Age moyen (années)	Niveau d'étude (années)	Ancienneté moyenne (années)
Patron	5,0	29,5	2,8	42	3,4	11,1
Travailleur à son propre compte	68,1	59,4	22,2	35	2,4	7,6
Salarié	15,2	12,7	49,7	28	2,1	3,5
Apprenti	4,1	3,3	76,3	22	1,8	2,4
Aide familial	5,6	62,0	78,6	21	2,6	4,0
Associé	1,9	39,1	27,8	35	3,5	6,2
Total	100,0	48,3	30,8	33	2,4	6,7

Source : Enquête 1-2-3, phase 2.

La difficile insertion des jeunes

Les jeunes de moins de 26 ans représentent un peu moins du tiers des actifs informels, dont l'âge moyen est de 33 ans. On les rencontre souvent dans les emplois dépendants : ils constituent près de 50% des salariés et plus de trois quart des apprentis et des aides familiales. Ils sont rarement patrons et ne constituent que 22% des travailleurs à leur propre compte. Ils sont en moyenne plus instruits que leurs ainés, en liaison avec l'augmentation du niveau scolaire des jeunes générations. Leur niveau d'étude moyen, qui est de 3,4 ans

demeure cependant faible. Ce sont donc surtout les jeunes qui n'ont pas réussi leurs études qui se tournent vers l'informel.

Lorsqu'ils s'installent à leur propre compte dans le secteur informel, les jeunes se dirigent principalement vers *le commerce hors magasin*, où ils sont majoritaires. Ailleurs, ils sont minoritaires. Ce phénomène semble être lié à une certaine exigence des conditions d'insertion dans les autres branches, qui nécessitent par exemple plus d'expérience pour les industries manufacturières et un capital de confiance pour disposer des premiers fonds pour les emplois de commerce de gros ou de certains services.

Par ailleurs, les jeunes sont beaucoup plus nombreux à travailler comme ambulants sur la voie publique, ce qui témoigne de la difficulté à trouver un local approprié.

On peut aussi mettre en évidence le rôle de l'apprentissage. La plupart des actifs du secteur informel ont acquis leur qualification seuls, par la pratique (54%) ou dans une petite entreprise (37%). Chez les jeunes, les mêmes proportions ont appris leur métier seuls ou ont acquis leur qualification dans une petite entreprise.

Ainsi, le transfert de qualification du secteur formel vers le secteur informel et l'apprentissage à l'école sont rares et ne concernent que 2% des jeunes.

Le niveau d'études : un atout même dans l'informel

Le niveau d'études est un atout pour les travailleurs informels. Ainsi, parmi les chefs d'UPI, ceux qui possèdent un diplôme supérieur ont plus de chance d'être patrons ou associés. Même si le niveau d'étude moyen est très faible (2,4 ans) dans le secteur informel, il apparaît qu'il est plus faible encore dans l'auto emploi et chez les travailleurs dépendants. Les patrons, qui ont un niveau d'étude faible font appel à des associés qui sont au moins autant instruits. Le niveau d'études constitue ainsi un atout pour les travailleurs informels, au sens où il permet d'accéder à de meilleurs statuts.

En outre, plus le niveau d'études est élevé, moins les actifs informels exercent sur la voie publique. Ceux qui sont peu diplômés accèdent plus fréquemment aux emplois les plus pénibles. Finalement, même si la spécificité des activités informelles se prête mal à la valorisation d'un savoir scolaire, la rémunération perçue par les actifs est une fonction croissante du niveau d'étude, toutes choses égales par ailleurs.

Malgré le rôle joué par le niveau d'instruction dans la hiérarchie chez les actifs du secteur informel, les possibilités de valoriser une expérience acquise dans le secteur moderne sont particulièrement limitées. D'abord, à peine 2% des actifs informels déclarent avoir appris le métier qu'ils exercent aujourd'hui dans une grande entreprise. Si l'on y ajoute ceux qui sont passés par une école technique, on trouve moins de 5% des informels. L'immense majorité, a soit appris seule le métier, soit s'est formée sur le tas dans une petite unité informelle. Ensuite, la proportion d'actifs informels en provenance du secteur moderne ayant conservé la même branche d'activité est particulièrement faible.

Le secteur informel au cœur de l'économie urbaine

En premier lieu, le secteur informel n'est pas le secteur refuge privilégié des migrants. 68% de ceux qui y travaillent sont nés à Bamako et y ont toujours vécu. Cependant, les migrants sont plus nombreux dans le secteur informel que dans le secteur formel (respectivement 58,6% et 41,4%).

En second lieu, le secteur informel n'est pas un segment du marché du travail réservé à la « main-d'œuvre secondaire des ménages » (hors chef de ménage), qui n'apporterait qu'un revenu d'appoint à l'économie familiale. Même si la propension du secteur informel à employer la main-d'œuvre secondaire est supérieure à celle enregistrée dans le secteur formel (37,2% contre 62,8% pour les membres secondaires), le secteur occupe un grand nombre de chef de ménage.

Dynamique de création d'emplois

L'ancienneté est une indication fiable de la dynamique de création des emplois. Dans le cas présent, 19% de ceux qui travaillent dans les UPI ont moins d'une année d'ancienneté dans leur établissement, 25% y travaillent depuis 2 ou 3 ans au plus et seuls 18% des travailleurs sont là depuis 10 ans ou plus. L'ancienneté est fortement liée au statut dans l'emploi. Chez les dirigeants d'UPI, les patrons viennent en tête avec en moyenne 11,1 années d'ancienneté. Ils sont suivis par les travailleurs à leur propre compte et les associés. Du côté des employés, l'ancienneté dans l'emploi est en moyenne beaucoup plus importante chez les aides familiales que chez les autres types de statuts. Cela pourrait s'expliquer par la nature ambiguë de leur fonction. En réalité, certains aides familiales sont assimilables aux associés.

Si les emplois des travailleurs à leur propre compte ont toujours été prépondérants, aujourd'hui comme par le passé, leur proportion tend à s'accroître avec le temps, au détriment des emplois salariés. Ainsi, 58% des emplois créés par le secteur informel il y a 10 ans et plus sont des emplois à compte propre, ce chiffre grimpe à 94% dans les emplois créés au cours de l'année précédant l'enquête. A contrario, seul 1% des emplois informels créés au cours de l'année représente les emplois salariés, alors que ceux-ci représentaient 4% des emplois les plus anciens. Ceci montre que le secteur informel éprouve des difficultés à incorporer de plus en plus de salariés et confirme l'inertie des UPI qui arrivent rarement à se développer.

3. Capital, investissement et financement

Le montant total du capital du secteur informel, estimé au coût de remplacement atteint presque 32 milliards de Fcfa.

Le capital est donc bien un facteur déterminant qui entre dans la fonction de production du secteur informel. Au niveau agrégé, ce stock est constitué essentiellement de terrains et locaux, de véhicules, de machine et d'outillages. Les terrains et véhicules représentent la part la plus importante du capital (près de 60%). Vient ensuite la part du capital consacrée aux machines (18,7%). Les machines sont beaucoup plus présentes dans les *industries manufacturières* (confection et autres industries et agroalimentaires) où leur part dans le capital dépasse les 40% alors qu'elle est faible dans le *commerce, la restauration, les autres services* et les *BTP*.

Tableau 8: Structure du capital du secteur informel

Branche	UPI sans capital (en %)	Montant moyen par UPI (en milliers de FCFA)	Montant total (en millions de FCFA)	Structure du capital (% de sa valeur)						
				Terrain et local	Machines	Mobilier	Véhicules	Outilage	Autre	Total
Industries	19,2	132	6 782	11,35	29,30	1,70	3,73	50,96	2,96	100,0
Confection	23,5	65	1 268	39,7	41,6	1,8	0,5	14,3	2,2	100,0
Autres industries et agroalimentaires	21,8	113	2 116	12,6	45,8	3,5	0,7	34,9	2,5	100,0
BTP	7,3	254	3 397	0,0	14,4	0,5	6,8	74,7	3,6	100,0
Commerce	34,7	60	4 743	31,65	9,35	13,27	24,91	18,97	1,85	100,0
de gros et détail	34,0	222	3 121	34,1	6,6	10,7	34,7	13,3	0,7	100,0
Hors magasin + carburant	34,9	25	1 622	27,0	14,6	18,3	6,0	29,9	4,2	100,0
Services	25,7	551	20 324	34,53	17,38	2,13	39,79	5,34	0,84	100,0
Restauration	7,9	54	344	33,4	5,4	34,9	0,0	17,7	8,6	100,0
Réparation	1,7	118	733	13,0	19,8	4,3	15,9	33,5	13,4	100,0
Transport	18,7	2072	11 303	1,8	22,8	0,1	70,0	5,1	0,2	100,0
Autres services	36,5	421	7 943	83,2	9,9	3,3	0,8	2,6	0,2	100,0
Total	28,6	191	31 848	29,16	18,72	3,69	29,90	17,08	1,44	100,0

Source : Enquête I-2-3, phase 2.

La branche des *transports* est pourvue d'un volume moyen de capital nettement supérieur à celui des autres secteurs (plus du tiers de la valeur du capital investi). Viennent ensuite *les autres services, les BTP et le commerce de gros*. Les industries ont un montant moyen de capital très faible se situant à 132 000 Fcfa. Cela est en relation avec la nature des équipements utilisés dans la branche. Le capital des industries est constitué essentiellement d'outillage (51%) au détriment des machines qui ne représentent que 29%.

On pense souvent que le capital du secteur informel est constitué par du matériel déclassé, acheté déjà usagé, dont on allonge ainsi la durée de vie. L'enquête a révélé que la situation est quelque peu mitigée à Bamako. Près de 54% des équipements ont été achetés à l'état neuf, contre 43% d'équipements usagés. Si l'on exclut les *terrains et locaux*, dont la qualité ne peut être envisagée sous l'angle neuf ou usagé, nous obtenons 55% d'équipements usagés.

En fait, il faut distinguer deux cas polaires. Si la majorité du *mobilier professionnel*, de l'*outillage* et des *autres équipements* était neuve au moment de l'achat, les véhicules professionnels sont presque tous achetés à l'état usagé (90%). Par ailleurs, l'auto production de capital n'est pas une pratique courante, sauf en ce qui concerne les locaux, où près de 8,8% sont auto construits.

L'ensemble du capital est détenu en moyenne depuis 4,3 ans. Lorsqu'il a été acheté neuf, l'âge moyen du capital s'élève alors à 4,1 ans, alors qu'il est de 5,8 ans pour le capital usagé à l'achat et 8,3 ans pour le capital auto produit. D'une branche à l'autre, il n'y a pas de différence significative entre les détentions de capital neuf ou usagé. En revanche, les différences d'âge sont assez remarquables par type de capital. L'âge des véhicules professionnels demeure particulièrement élevé (10 ans). Usagé à l'achat, l'âge moyen des véhicules atteint près de 14 ans. L'âge moyen des locaux et des machines détenus par l'informel est aussi relativement élevé, avec des moyennes respectives de 7,7 ans et 5,3 ans.

Tableau 9: Caractéristiques du capital du secteur informel

Type d'équipement	Qualité (en %)					Appartenance (en %)			
	Neuf à l'achat	Usagé à l'achat	Auto production	Vente	Total	Propriété personnelle	Location	Prêt ou propriété partagée	Total
Terrain et local	76,8	13,1	8,8	1,3	100,0	84,5	14,6	0,9	100,0
Machines	46,1	53,9	0,0		100,0	87,9	11,3	0,8	100,0
Mobilier et équipement de bureau	77,9	21,7	0,4		100,0	85,1		14,9	100,0
Véhicule professionnel	10,5	89,5			100,0	91,8	8,2	0,0	100,0
Outilage	92,9	6,2	0,5	0,4	100,0	98,8	0,3	0,9	100,0
Autres	69,8	29,8	0,4		100,0	97,8		2,2	100,0
Total	54,0	42,8	2,7	0,4	100,0	89,9	9,0	1,1	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase 2.

Dans la majorité des cas, les chefs d'unités de production informelles sont propriétaires du capital qu'ils utilisent. Toutefois, près d'une UPI sur dix travaille dans un local loué.

Tableau 10: Origine du capital du secteur informel

	Origine (en %)								
	Famille ou amis	Clients	Fournisseurs	Usurier	Association de producteurs	Banque	Institution micro	Autres	Total
Industries	14,9	10,3	37,5	0,1	1,3	35,2	0,2	0,5	100,0
Confection	16,6	14,3	48,5	0,2	4,9	11,8	0,9	2,7	100,0
Autres industries et agroalimentaires	26,9	15,1	54,8	0,2	0,5	2,4			100,0
BTP	10,6	8,0	58,2	0,0	7,4	11,5	3,1	1,1	100,0
Commerce	7,0	6,0	22,9	0,3		63,8	0,0		100,0
de gros et détail	7,2	7,2	57,7	4,9		16,6	4,8	1,6	100,0
Hors magasin + carburant	17,2	9,5	59,3	0,0	12,3	1,6		0,0	100,0
Services	12,3	3,3	37,1	0,0	6,5	2,4	12,8	25,7	100,0
Restauration	9,5	22,1	47,8	0,2	15,7	4,5			100,0
Réparation	16,5	36,2	44,3		2,8	0,2			100,0
Transport	20,0		44,9		10,3	2,4	22,4		100,0
Autres services	1,0	4,0	24,9		1,0	2,5	0,8	65,7	100,0
Total	12,6	5,5	40,3	0,0	5,5	10,7	8,7	16,7	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase 2.

Etant donné que le secteur informel ne produit pas de biens d'équipement, il devrait être fortement dépendant du secteur formel pour la mise en place de leur capital. L'enquête n'a pas permis de renseigner sur la provenance par secteur institutionnel du capital. Il apparaît toutefois que le capital provient essentiellement des fournisseurs comme le montre le tableau 10. Cela peut être interprété doublement : soit il s'agit du lieu d'achat que l'enquête a révélé, soit de prêts fournisseurs. Cette question sera tranchée avec l'analyse du système d'endettement en vigueur dans le secteur.

Financement du capital informel

86,8% de la valeur du capital est financée par l'épargne individuelle.

Ce résultat montre l'importance de l'autofinancement dans la dynamique d'accumulation du secteur informel. D'autre part, il met en lumière le faible degré d'organisation du système financier informel, puisque même les prêts d'origine familiale ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'obtention des fonds nécessaires à l'investissement. En dehors des fonds propres, les UPI font recourt aux prêts clients. Quant à l'accès des unités de production informelles au système financier formel (banques et institutions de micro-finance), il est presque inexistant.

Pour revenir à la question relative à l'origine du capital, il s'avère que les prêts auprès des fournisseurs étant très faibles (1,4%), on en déduit que les résultats du tableau 10 sur l'origine du capital n'expriment en réalité que le lieu d'achat du matériel.

Tableau 11 : Mode de financement du capital du secteur informel

Branche	Financement									Total
	Epargne, don, héritage	Prêt familial	Prêt auprès des clients	Prêt auprès des fournisseurs	Prêt auprès des associations de producteurs	Prêt micro- finance	Prêt bancaire	Autre		
Industries	88,7	2,6	3,2	1,0	0,0	0,1	0,8	3,5	100,0	
Confection	73,7	2,5	9,1	0,0	0,0				14,7	100,0
Autres industries et agroalimentaires	84,0	6,5	1,5	2,8		0,4	2,5	2,4		100,0
BTP	97,3	0,3	2,0	0,3				0,1		100,0
Commerce	92,6	0,1	1,5	1,5	0,0	2,9	0,0	1,3		100,0
de gros et détail	97,1	0,1	0,2	0,0		1,3		1,2		100,0
Hors magasin + carburant	83,9	0,2	4,0	4,4	0,1	5,9	0,0	1,5		100,0
Services	84,8	2,6	7,1	1,6	0,0	0,0	1,0	2,9		100,0
Restauration	73,5	0,5		0,8					25,2	100,0
Réparation	83,4	8,1	3,4	0,8		0,1		4,2		100,0
Transport	89,6	3,9	0,2	2,7				3,5		100,0
Autres services	78,6	0,4	17,6	0,0				2,4	0,9	100,0
Total	86,8	2,3	5,5	1,4	0,0	0,4	0,8	2,8		100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Investissement dans le secteur informel

L'investissement total réalisé entre novembre 2000 et octobre 2001 s'élève à 4,9 milliards de FCFA, soit 15% de l'ensemble du capital du secteur informel.

Rapporté à la valeur ajoutée du secteur, le taux d'investissement est excessivement faible, soit 1,5%, reflétant ainsi la faible capacité d'accumulation de ce secteur. Parmi les UPI possédant du capital, seule 13,6% ont investi. Les UPI des *BTP*, des branches des services sont celles qui investissent le plus. Au niveau du *commerce* et dans les *industries*, la part des UPI ayant investi est faible.

L'investissement annuel moyen par UPI a été de 180.200 Fcfa. Cette moyenne cache toutefois des disparités assez sensibles selon les branches d'activité et l'âge des UPI. Par branche, le capital investi par UPI varie selon qu'on travaille dans *les transports* ou dans la *restauration* de 1.755.900 de Fcfa à 8.300 Fcfa. Le *BTP* avec 560.100 Fcfa d'investissement moyen annuel, est la seconde branche de prédilection des investissements. Ainsi, en dehors des *Transports et des BTP*, et dans une moindre mesure le *commerce de gros et de détail*, les investissements dans les autres branches sont faibles et n'ont pas dépassé 31.000 Fcfa au cours de l'année ayant précédé l'enquête.

Tableau 12 : Structure de l'investissement du secteur informel

Branche	UPI avec capital qui investissent (%)	Montant moyen par UPI (Milliers de FCFA)	Montant total (millions de FCFA)	Type d'équipement						Total
				terrain et local	machines	mobilier et équipement de bureau	Véhicule professionnel	outillage	autres	
Industries	15,0	245,7	2 709,7	0,3	90,1	1,0	0,3	7,7	0,6	100,0
Confection	9,2	16,7	30,0	17,5	37,1		20,3	20,7	4,4	100,0
Autres industries et agroalimentaires	14,3	25,0	98,2	0,0	62,5	2,1	0,0	33,3	2,1	100,0
BTP	24,5	560,1	2581,7	0,0	92,0	1,0	0,0	6,5	0,5	100,0
Commerce de gros et détail	9,4	47,3	542,7	48,0	19,7	9,1	13,1	9,5	0,6	100,0
Hors magasin + carburant	12,5	153,2	388,7	60,9	11,4	10,6	16,6	0,1	0,4	100,0
Services	20,9	250,4	1654,8	0,6	50,6	0,8	29,6	18,1	0,4	100,0
Restauration	31,9	8,3	24,9	0,0	0,0	56,5	0,0	33,2	10,3	100,0
Réparation	16,5	30,9	38,7	38,9	38,6	0,0	0,0	21,8	0,7	100,0
Transport	21,1	1755,9	1523,4	0,0	52,1	0,0	30,9	16,9	0,2	100,0
Autres services	18,8	10,3	67,8	5,9	8,9	13,7	0,0	66,1	5,3	100,0
Total	13,6	180,2	4907,2	4,7	64,3	1,6	15,9	13,0	0,5	100,0

Source : Enquête I-2-3, phase , nov. 2001.

L'étude de l'investissement selon l'âge des UPI montre l'importance de la contribution des établissements créés dans l'année. 30% des établissements informels ayant investi durant les douze derniers mois sont en fait des UPI de l'année. Il y a donc un phénomène de concentration des investissements chez les chefs d'entrepreneurs qui ont débuté leur activité dans l'année. Les nouveaux établissements ont investi dans l'ensemble près 400 millions de Fcfa.

La structure de l'investissement est nettement différente de celle du capital détenu dans l'informel. Le poids des dépenses de « terrains et locaux » qui représentait 29,2% de la valeur du capital, n'est que de 4,7% au niveau des investissements. L'essentiel des investissements est destiné aux achats de machines. Cette propension des dépenses vers les machines est un signe de modernisation de l'outil de travail dans les UPI. Dans le même sens, la qualité du capital acheté durant l'année écoulée, s'améliore. Alors que le matériel

neuf représentait 56% des investissements pour les UPI de plus de 10 ans, cette proportion atteint 86% pour les UPI créées durant les douze derniers mois.

En définitive, si le taux d'investissement global du secteur informel est dérisoire, la part consacrée aux investissements entraînant une croissance du stock physique tend cependant à s'accroître.

Emprunt dans le secteur informel

Il est apparu que le secteur informel autofinance la majeure partie de son capital accumulé. Mais on peut s'interroger sur l'importance du recours à l'emprunt pour financer d'autres activités (fonds de roulement, besoins de trésorerie, etc.) liées à l'exploitation.

Sur l'année, **16.826 UPI** (soit 7,2% des UPI) ont emprunté pour un montant qui dépasse les **19,4 milliards de Fcfa**. Le nombre d'entreprises emprunteuses varie selon l'activité, de 3,5% dans « *les services aux ménages et aux entreprises* » à 13% dans « *le commerce de gros et de détail* ». Dans « *les transports* », les UPI n'ont pas effectué d'emprunt au cours de l'année.

Les UPI commerciales et les industries manufacturières sont les principales emprunteuses du secteur informel. Plus de 82% du montant des emprunts totaux ont été effectués par les commerçants et près de 14% par les industries manufacturières. Les autres branches empruntent peu ou pas du tout.

Tableau 13: Emprunt dans le secteur informel

Branche	UPI qui emprunte	Montant moyen par UPI qui emprunte (milliers de FCFA)	Montant total (millions de FCFA)
Industries	5,1	998,3	3 263,4
Confection	7,0	39,8	71,2
Autres industries et agroalimentaires	4,3	2 627,6	2 701,2
BTP	3,1	1 083,9	490,9
Commerce	9,5	1 408,0	16 048,4
de gros et détail	13	317,1	2 744,7
Hors magasin + carburant	8,7	4 851,8	13 303,7
Services	7,2	82,8	138,67
Restauration	7,3	58,9	27,4
Réparation	10,0	65,5	40,6
Transport	-	-	-
Autres services	3,5	103,2	110,7
Total	7,2	1 158,4	15 490,6

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Sur les 16.826 UPI qui ont emprunté au cours de l'année, 41,2% ont emprunté auprès de la famille ou auprès d'un ami, 26% auprès d'un fournisseur et 19,2% auprès d'une institution de micro-crédits. Les banques n'interviennent que très faiblement dans le financement des UPI.

Ces emprunts sont consacrés en priorité à l'extension de l'UPI (63,4%), à l'accroissement du stock de matières premières (30,4%) et dans une moindre mesure à l'amélioration des machines et outillages. Par contre, les UPI n'ont jamais recours à l'emprunt pour payer les salariés ou pour former de la main-d'œuvre.

Pour les UPI emprunteuses qui ont eu des difficultés de remboursement, ce sont les taux d'intérêt trop élevés ou les échéanciers trop serrés (80%) qui sont incriminés, plus que la conjoncture économique.

4. Production, insertion et concurrence

Le poids du secteur informel

Si l'importance du secteur informel comme pourvoyeur d'emplois est aujourd'hui universellement admise, le poids de la production de ce secteur reste un enjeu de première taille. Le chiffre d'affaires annualisé du secteur informel non agricole à Bamako a atteint **762,0 milliards de Fcfa** au cours de l'exercice 2001. Plus de 59% de ce montant provient des activités commerciales. Le secteur industriel réalise près de 23% et les services, 18%. Cependant, étant donné la part prépondérante du commerce au sein du secteur informel, il est plus pertinent de raisonner en terme de production ou de valeur ajoutée pour apprécier le poids économique réel de ce dernier¹⁸. Ainsi, le secteur informel de la capitale a produit pour **387,8 milliards de Fcfa** de biens et services et a créé **308,5 milliards de Fcfa** de valeur ajoutée pendant la période.

Il est difficile de mesurer la part de la contribution du secteur informel à l'économie de la ville, dans la mesure où il n'existe pas de données statistiques régionalisées sur les grands agrégats économiques au Mali. Comme point de repère, la phase 3 de l'enquête 1-2-3 permettra d'estimer la consommation des ménages de l'agglomération (hors autoconsommation et loyers imputés des ménages propriétaires de leur logement). Cela permettra de mesurer la part générée par le secteur informel dans la consommation des ménages de Bamako.

Tableau 14: Chiffres d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel
(de décembre 2000 à novembre 2001; en milliards de FCFA)

Branche	Chiffres d'Affaires	Production	Valeur ajoutée
Industries	171,6	154,8	112
Confection	31,3	31,3	17,5
Autres industries et agroalimentaires	70,2	53,6	27,8
BTP	70,1	69,9	66,7
Commerce	450,3	123,5	103,9
de gros et détail	195,4	38,3	35,9
Hors magasin + carburant	254,9	85,2	68
Services	140,1	109,5	92,6
Restauration	35,3	19,8	8,1
Réparation	11,1	11,1	10
Transport	45,5	45,5	44,8
Autres services	48,2	33,1	29,7
Total	762,0	387,8	308,5

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Dans les comptes nationaux maliens actuels¹⁹, la valeur du PIB non agricole au coût du marché est estimée à **1426 milliards de Fcfa** pour l'année 2001, dont **511 milliards de valeur ajoutée** pour le secteur informel. Selon ces chiffres, le secteur informel contribuerait à **36%** du PIB non-agricole. En comparant ces résultats à ceux des comptes nationaux, il en résulte que Bamako produirait près des deux tiers de la valeur ajoutée non agricole du Mali.

¹⁸ la différence entre le chiffre d'affaires et la production provient des produits achetés pour être revendus en l'état.

¹⁹ Il s'agit du PIB plus comparable élaboré dans le cadre des travaux d'harmonisation des comptes nationaux des pays membres de l'UEMOA

(60,4%), alors que sa population ne représente que le 1/10^{ème} de la population totale du pays.

Ces comparaisons ne peuvent être qu'approximatives. En effet les sources de données qui ont permis d'évaluer le PIB du secteur informel au niveau national ne sont plus très récentes. La présente enquête est certainement beaucoup plus précise et en toute rigueur, il faudrait estimer de nouveau le PIB du secteur informel au niveau national en utilisant une approche similaire à celle de l'enquête 1-2-3. Une nouvelle estimation devrait vraisemblablement aboutir à une réévaluation du PIB du secteur informel non agricole et donc du PIB total. Par conséquent, la part de la valeur ajoutée du secteur informel dans le PIB serait plus importante et la part de la ville de Bamako serait quelque peu moins importante. Quoiqu'il en soit, les résultats de la 3^{ème} phase de l'enquête 1-2-3 et ceux de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) devraient permettre de disposer d'éléments de comparaison plus fiables.

La structure de la production et des coûts

Alors que le commerce informel contribue pour plus de la moitié au chiffre d'affaires total, il ne représente plus que le tiers des autres agrégats que sont la production et la valeur ajoutée. En définitive, l'industrie crée 36,3% de la valeur ajoutée ; vient ensuite le commerce, avec 33,7% et enfin les services avec 30% de la richesse créée par l'informel.

Tableau 15: Structure de la production et des coûts du secteur informel (en %)

Branche	Structure par branche			Taux de valeur ajoutée	Décomposition de la valeur ajoutée		
	Chiffres d'Affaires	Production	Valeur ajoutée		masse salariale	Impôts et taxes	EBE
Industries	22,5	39,9	36,3	65,3	10,4	1,0	88,6
Confection	4,1	8,1	5,7	55,9	3,4	1,9	94,7
Autres industries et agroalimentaires	9,2	13,8	9,0	39,6	15,6	2,1	82,3
BTP	9,2	18,0	21,6	95,1	10,2	0,3	89,6
Commerce	59,1	31,8	33,7	23,1	2,0	2,4	95,6
de gros et détail	25,6	9,9	11,6	18,4	3,5	3,2	93,3
Hors magasin + carburant	33,5	22,0	22,0	26,7	1,2	2,0	96,8
Services	18,4	28,2	30,0	66,1	5,9	3,4	90,7
Restauration	4,6	5,1	2,6	22,9	2,4	2,1	95,5
Réparation	1,5	2,9	3,2	90,1	8,3	2,0	89,6
Transport	6,0	11,7	14,5	98,5	5,3	3,1	91,6
Autres services	6,3	8,5	9,6	61,6	6,7	4,6	88,6
Total	100,0	100,0	100,0	40,5	6,2	2,2	91,6
<i>Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.</i>							
<i>100,0</i>							

La décomposition fonctionnelle de la valeur ajoutée par facteur de production montre que la rémunération du travail (essentiellement salarié) représente moins de 1% et correspond presque uniquement à des salaires directs. Seuls, les industries manufacturières et le BTP se distinguent des autres branches, avec des masses salariales représentant 15,6% et 10,2% de la valeur ajoutée. Cela s'explique par le fait qu'on y rencontre les UPI employant plus de salariés, souvent recrutés de manière temporaire selon les commandes. Le faible poids de la masse salariale est l'une des caractéristiques du secteur informel.

Le montant total des impôts indirects (net des subventions directement liées à l'activité) est très faible. L'Etat ne perçoit que 2,2% de la valeur ajoutée du secteur informel,

principalement sous forme de patente, mais aussi d'impôts locaux, de droits d'enregistrement et de bail. Les services aux ménages et aux entreprises sont ceux qui subissent la plus forte ponction de l'administration (4,6% de la valeur ajoutée). Il existe donc dans ce secteur un gisement fiscal potentiel pour l'Etat qu'il conviendrait d'étudier en détail afin de l'exploiter. La mise en place d'un système viable de taxation du secteur informel doit toutefois chercher à minimiser les coûts de recouvrement de l'impôt, a priori très élevés, compte tenu de l'atomisation des UPI.

Enfin, l'excédent brut d'exploitation (EBE), la troisième composante de la valeur ajoutée, est de loin le plus important, puisqu'il atteint 91 %. Il n'est jamais inférieur à 80%, quel que soit la branche considérée.

Les performances économiques du secteur informel

L'analyse des principaux agrégats par unité de production, montre le caractère réduit de l'échelle d'activité dans le secteur informel. La production mensuelle est de 128.800 Fcfa, soit une production annuelle qui avoisine 1.536.000 Fcfa, correspondant à une valeur ajoutée annuelle moyenne de l'ordre de 1.200.000 Fcfa par UPI.

Tableau 16: Quelques indicateurs moyens du niveau d'activité des unités de production du secteur informel

Branche	Valeur moyenne en milliers de Fcfa par mois				Productivité apparente du travail		Productivité apparente du capital (VA/K)
	Chiffre d'affaires	Production	Valeur ajoutée	Excédent brut d'exploitation (EBE)	VA/L1	VA/L2	
Industries	206,9	186,4	131,8	130,8	59,4	0,4	6,6
Confection	96,3	96,3	53,4	52,7	39,4	0,3	6,7
Autres industries et agroalimentaires	229,5	175,7	86,7	85,5	41,3	0,3	3,7
BTP	364,2	363,0	345,3	343,9	125,3	0,8	10,6
Commerce	303,4	78,1	63,9	63,0	55,0	0,4	9,6
de gros et détail	749,7	154,2	144,6	143,0	89,4	0,5	4,4
Hors magasin + carburant	208,4	61,9	46,7	46,0	47,6	0,4	10,7
Services	214,3	177,3	149,0	147,8	74,9	0,6	6,4
Restauration	323,3	232,5	85,4	83,6	57,4	0,3	6,6
Réparation	138,7	138,7	122,7	119,7	44,9	0,3	3,1
Transport	557,6	557,5	547,9	545,0	238,5	2,0	0,7
Autres services	131,3	90,0	80,1	79,7	47,6	0,5	9,1
Total	258,1	128,8	100,6	99,5	60,4	0,4	8,0

Source : Enquête I-2-3, phase , nov. 2001.

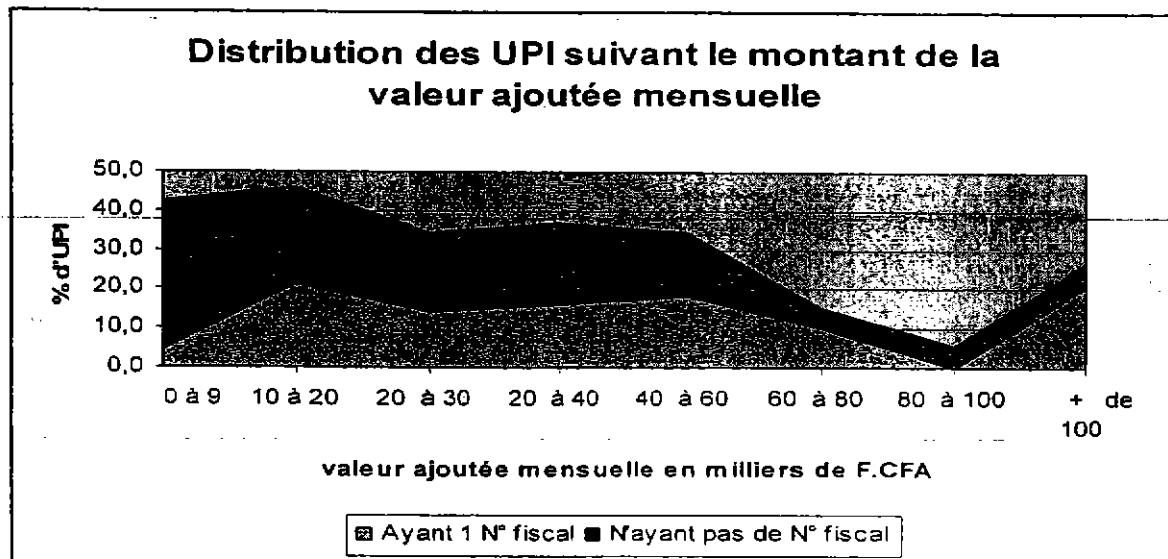
La hiérarchie de l'échelle d'activité des différentes branches dépend fortement de l'indicateur retenu. En termes de chiffres d'affaires, les UPI commerciales sont celles qui brassent le plus gros volume d'activité. Par contre, elles apparaissent beaucoup plus petites lorsqu'on prend en compte le niveau de la production. Avec un taux de marge de 71% (rapport coût d'achat des produits achetés pour la revente au chiffre d'affaires), la production moyenne des UPI commerciales est de 78.100 Fcfa par mois, contre 128.000 Fcfa pour l'ensemble du secteur intormel. Du point de vue de la valeur ajoutée, les UPI commerciales ont le plus bas niveau de valeur ajoutée. Ainsi le commerce apparaît comme le parent pauvre du secteur informel. C'est pourtant cette branche qui emploie le plus d'actifs. La faiblesse du revenu moyen de la branche s'explique par la multiplication

phénoménale des activités de commerce de détail, précaires avec des capitaux dérisoires, qui sont plus des emplois temporaires de subsistance que de véritables UPI.

Hétérogénéité interne au secteur informel

Si les valeurs moyennes du chiffre d'affaires, de la production ou de la valeur ajoutée par UPI sont faibles lorsqu'on les compare à celles des entreprises du secteur formel, elles n'en donnent pas moins une image trompeuse des performances du secteur informel dans son ensemble. En effet, il existe une très forte hétérogénéité au sein du secteur informel. En fait, quelques établissements réalisent de bonnes performances alors que l'immense majorité des UPI sont plutôt proches du niveau de subsistance.

Graphique 2



Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

En premier lieu, si la valeur ajoutée mensuelle moyenne est de 101.00 Fcfa dans le secteur informel, 60% des UPI ne génèrent pas plus de 40 000 Fcfa par mois. Plus d'une UPI sur deux (52%) réalise au plus 30 000 Fcfa par mois, soit 1 000 Fcfa par jour. Dans l'ensemble, 20% seulement des UPI réalisent une valeur ajoutée mensuelle supérieure à 100.000 Fcfa.

En second lieu, il convient de distinguer deux types d'UPI : celles qui ont un numéro d'identifiant fiscal (NIF) et qui constituent le secteur informel haut de gamme, et celles qui n'en ont pas, beaucoup plus nombreuses, mais aussi beaucoup moins performantes. L'échelle d'activité des UPI du premier type est près de 3 fois supérieure à celle des UPI sans NIF en terme de chiffres d'affaire. Par tranche de revenu, il apparaît que, les 20% d'UPI qui gagnent plus de 100.000 Fcfa de valeur ajoutée par mois, génèrent en réalité les trois quart des richesses créées par mois à Bamako.

**Tableau 17: Performances comparées des UPI avec NIF et Sans NIF
(valeur mensuelle en milliers de Fcfa)**

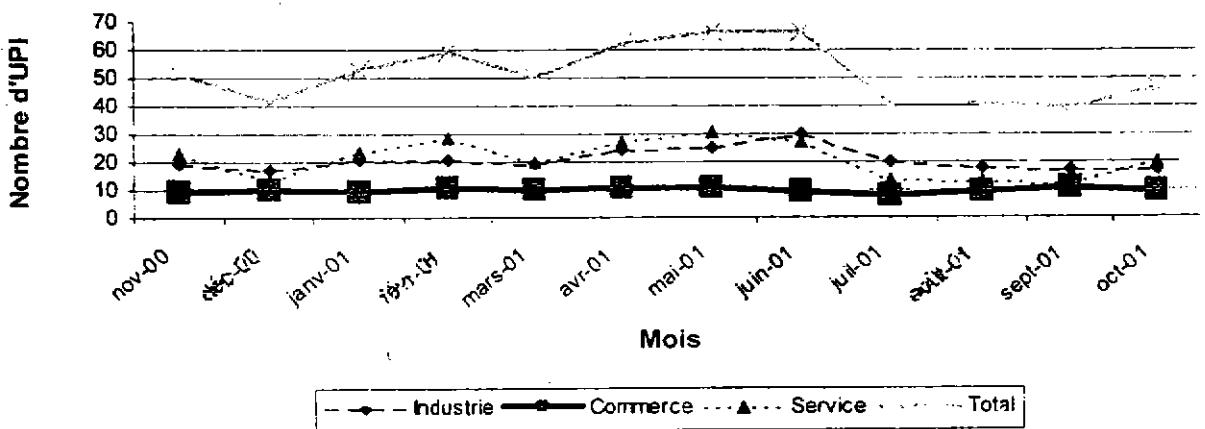
Type d'UPI	Chiffre d'affaires		Production		Valeur ajoutée		EBE	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Avec NIF	738,5	238,0	264,8	150,0	235,8	100,0	232,7	99,0
Sans NIF	237,1	71,0	123,2	40,0	94,8	28,0	93,9	28,0
Total	259,4	75,5	129,5	40,0	101,1	29,0	100,1	28,0

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Une faible saisonnalité des activités du secteur informel.

L'enquête a permis de mettre en évidence la dynamique mensuelle du rythme d'activité entre novembre 2000 à octobre 2001. Si le rythme est globalement étalé, les UPI connaissent une baisse sensible de leurs activités durant les mois de juillet à septembre. Toutes les branches connaissent un fléchissement de leurs activités durant cette période. 37% à 46% des UPI affirment en effet, que leur production atteint le seuil minimum au cours de ces trois mois, qui correspondent à la saison pluvieuse au Mali. Par contre, les UPI atteignent leur vitesse de croisière entre novembre et juin, avec des creux en décembre et mars. Il faudrait une série de données sur plusieurs années pour pouvoir conclure s'il s'agit d'un effet saisonnier durable, on peut néanmoins constater que ce cycle correspond à certains événements spécifiques : vacances scolaires, fêtes de fin d'année, etc. qui rythment effectivement l'activité économique.

**Saisonnalité des activités au niveau maximum du secteur informel
(novembre 2000 à octobre 2001)**



Source : Enquête 1-2-3, 2001.

Insertion du secteur informel dans le système productif

Pour apprécier le niveau d'intégration du secteur informel au tissu productif local, il convient d'identifier en amont, la provenance des consommations intermédiaires, et en aval, les segments de la demande auxquels s'adresse le secteur informel.

En aval, les intrants proviennent des fournisseurs informels

Le principal fournisseur des UPI est de loin le secteur informel lui-même, et plus particulièrement le secteur informel commercial puisque 87% des chefs d'UPI déclarent acheter leurs matières premières auprès des commerçants informels. Cette proportion atteint même 90% dans la *restauration* et le *commerce*. Si l'on ajoute à ce circuit interne au secteur informel, les unités de production pour qui le principal fournisseur est un ménage, la production d'UPI qui dépend du secteur formel pour leurs intrants avoisine 95%.

Lorsqu'elles se ravitaillent auprès du secteur formel, ce sont les entreprises commerciales plus que les entreprises publiques ou parapubliques qui sont sollicitées. Cependant, il est à noter, que le transport et dans une moindre mesure le BTP font une bonne partie de leurs achats auprès de ces dernières. En pourcentage d'UPI, le poids des importations directes est faible et concerne exclusivement quelques commerçants informels de produits transformés. En termes de montant, ce poids est presque nul.

**Tableau 18: Origine des matières premières consommées par le secteur informel
(En % de la valeur total des intrants)**

Branche	Origine						
	Secteur public, para-public	Grande entreprise privée (commerce)	Petite entreprise (commerce)	Petite entreprise (non commerciale)	Ménage	Importation directe	Total
Industries	0,1	5,2	84,3	0,8	9,6		100,0
Confection		5,4	84,6	0,4	9,6		100,0
Autres industries et agroalimentaires		4,1	84,7	1,3	9,8		100,0
BTP	8,5	34,2	57,3				100,0
Commerce		1,0	91,0		7,5	0,6	100,0
de gros et détail			92,5		7,5		100,0
Hors magasin + carburant		1,0	90,9		7,5	0,6	100,0
Services	0,5	8,1	86,7		4,7		100,0
Restauration		5,6	89,8		4,6		100,0
Réparation		31,0	65,5		3,6		100,0
Transport	34,0	22,9	43,2				100,0
Autres services		2,4	91,5		6,1		100,0
Total	0,2	4,3	86,9	0,4	8,0	0,2	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Si le secteur informel n'importe pas directement, cela ne signifie pas pour autant qu'il ne commercialise pas de produits étrangers. 14% des UPI vendent des produits étrangers, et leur chiffre d'affaires représente près 2% du chiffre d'affaires total du secteur informel.. Les branches de commerce sont naturellement les plus concernées. Près de 50% des UPI dans la branche *commerce de gros et détail* vendent des produits étrangers.

Les pays en développement et principalement ceux de l'UEMOA sont les premiers fournisseurs en produits étrangers. Deux tiers des unités informelles commercialisant des produits étrangers s'approvisionnent effectivement auprès de ces pays en développement, dont 39,8% pour les seuls pays de l'UEMOA. On peut noter la part non négligeable des pays asiatiques : plus de 15% des UPI vendant des produits étrangers, commercialisent des produits de ces pays.

Tableau 19: Pays d'origine des produits étrangers commercialisés par le secteur informel

Pays de provenance	Répartition des UPI commercialisant des produits étrangers (%)	Répartition du chiffre d'affaires des UPI commercialisant des produits étrangers (%)
Pays en développement (total)	65,3	67,4
Asie hors Japon	7,9	20,4
Etat UEMOA	39,8	40,8
Afrique hors UEMOA	16,7	6,1
Autres Pays en voie de développement	0,9	0,1
Pays développés (total)	34,7	32,6
France	4,8	1,0
Union Européenne hors France	14,3	15,7
Japon	2,2	1,9
Autres Pays développés	13,4	13,9
Total	100,0	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

La satisfaction des besoins des ménages constitue le principal débouché de la production informelle.

Ce résultat, déjà mis en évidence au vu de la spécialisation sectorielle des unités informelles, est confirmé par l'analyse des clients du secteur informel. Plus de 62% des chefs d'UPI déclarent que le gros de leur clientèle est formé par les ménages. Excepté *le commerce de gros et détail*, cette proportion n'est jamais inférieure à 50% quelle que soit la branche considérée.

Lorsque les ménages n'apparaissent pas comme les principaux clients, ce sont les entreprises informelles commerciales (28%) qui constituent la destination finale des produits des UPI. La dépendance à l'égard du secteur formel (privé ou public) est totalement marginale pour assurer des débouchés au secteur informel. Seuls 5,3% des chefs d'UPI déclarent vendre leurs produits au secteur formel.

Cette question de la sous-traitance mérite une attention particulière. On a souvent souligné l'importance de l'articulation secteur formel/secteur informel comme facteur de réussite des pays d'Asie de l'Est. La sous-traitance est un mode d'organisation de la production où un donneur d'ordre fournit à une UPI de la matière première qu'elle transforme et qu'elle revend au même donneur d'ordre. Au niveau agrégé, 17% des UPI sont engagées dans un processus de sous-traitance. Les branches *confection* (51%), *BTP*(37%), *autres industries et agroalimentaires* (25%) et *réparation* (22%) sont les principales concernées.

Cependant, ce chiffre est trompeur dans la mesure où cette sous-traitance lie les ménages et les UPI dans près de 81% des cas. Ainsi, un ménage qui fournit du tissu à une couturière informelle pour qu'elle lui confectionne une chemise satisfait à la définition de la sous-traitance, seules 4 013 UPI sur les 235 000 réalisent réellement une partie de leur production en obtenant des contrats de sous-traitance, qui leur sont passés par d'autres entreprises. Dans 60% des cas, ces entreprises donneuses d'ordre sont elles-mêmes

informelles (des commerçants informels pour la plupart). En fine, à peine 1 600 UPI sur les 235 000 sont en relation de sous-traitants vis-à-vis du secteur formel à Bamako.

Tableau 20: Destination du chiffre d'affaires du secteur informel (en % du chiffre d'affaires)

Branche	Secteur public, parapublic	Grande entreprise (commerce)	Petite entreprise (commerce)	Grande entreprise privée (non commerciale)	Petite entreprise (non commerciale)	Ménage	SECTEUR DE DEMANDE				Stock	Total
							Exportation directe	Autoconsommation	Consommation intermédiaire			
Industries	10,7	0,1	9,1	9,4	2,8	67,1	0,7	0,0	0,0	0,0	100,0	
Confection	0,1	0,0	7,8	0,1	0,2	91,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Autres industries et agroalimentaires	1,3	0,1	14,0	12,3	1,4	69,3	1,6	0,1	0,0	0,0	100,0	
BTP	25,6	0,1	4,7	10,7	5,6	53,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Commerce	1,4	0,2	36,2	0,4	1,8	58,9	0,2	0,0	0,0	0,8	100,0	
de gros et détail	3,0	0,1	44,8	0,3	3,6	48,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0	
Hors magasin + carburant	0,3	0,4	29,9	0,5	0,4	66,9	0,4	0,0	0,0	1,3	100,0	
Services	2,3	8,7	19,7	0,1	1,8	66,9	0,0	0,0	0,5	0,0	100,0	
Restauration	1,0	0,0	33,1	0,0	0,0	63,7	0,0	0,0	2,2	0,0	100,0	
Réparation	22,6	1,2	12,6	0,4	7,1	56,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Transport	0,0	23,4	17,1	0,0	2,8	56,7	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Autres services	0,6	1,2	16,3	0,2	0,7	81,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Total	3,6	1,7	27,5	2,3	2,0	62,1	0,3	0,0	0,1	0,5	100,0	

Source : Enquête I-2-3, phase , nov. 2001.

Enfin, le secteur informel est presque exclusivement tourné vers le marché intérieur puisque seulement 0,3% des UPI exportent leurs produits. Il s'agit de quelques UPI de la branche « *agro-industrie* » et du *commerce hors magasin*.

L'enquête a permis de quantifier l'importance de chaque composante de la demande adressée au secteur informel. Au total, plus de 62% du chiffre d'affaires réalisé par le secteur informel provient des ménages et 27% des commerces informels. Les consommations intermédiaires du secteur formel de production de biens en provenance du secteur informel ne comptent que pour 0,1% du chiffre d'affaires total de ce dernier.

Quelques branches se démarquent cependant de ce schéma de quasi-exclusivité de la consommation finale des ménages et de l'approvisionnement des petits commerçants. Il s'agit d'abord des *BTP* et des *réparations*, qui réalisent respectivement 25,6% et 22,6% de leur chiffre d'affaires auprès des entreprises publiques et parapubliques. Les UPI du BTP sous-traitent une grande partie des marchés de construction attribués aux entreprises formelles. En ce qui concerne les réparations, on peut noter une faiblesse notoire des garages modernes dans la ville de Bamako, situation qui favorise les UPI à qui est confié par défaut l'entretien du parc automobile de l'Etat. Il s'agit ensuite de la branche *transport* qui réalise 23,4% de son chiffre d'affaires auprès des entreprises commerciales formelles.

Concurrence et formation des prix

Exclusivement réalisée sur le marché intérieur, l'activité du secteur informel s'exerce dans un environnement hautement concurrentiel. Moins de 6% des unités de production déclarent ne pas connaître de concurrents directs. Mais, cette concurrence est avant tout interne au secteur informel lui-même. A peine 13% des UPI entrent directement et principalement en compétition avec les grandes entreprises du secteur formel. Plus de 87% des UPI estiment que leurs principaux concurrents sont des UPI.

Tout se passe comme si les grandes entreprises du secteur formel servaient un segment de la demande totalement déconnecté de celui qui s'adresse au secteur informel. Seul le *commerce de gros et détail* et dans une moindre mesure, les *transports*, les *BTP* et les services aux ménages et aux entreprises observent une certaine concurrence avec le formel. Dans tous les cas, le nombre d'UPI concerné par la concurrence du formel n'atteint jamais 20% dans aucune branche.

Par ailleurs, les établissements industriels informels doivent lutter sur deux fronts : d'une part avec leurs pairs des industries informelles, et d'autre part avec leurs homologues des commerces informels. Ainsi, plus de 60% des UPI agroalimentaires sont confrontés à la concurrence du commerce informel.

Tableau 21: Origine de la concurrence subie par le secteur informel (en % des UPI)

Branche	Principal concurrent				
	Grandes entreprises commerciales	Petites entreprises commerciales	Grandes entreprises non commerciales	Petites entreprises non commerciales	Total
Industries	7,5	41,1	6,8	44,6	100,0
Confection	2,5	36,4	6,0	55,0	100,0
Autres industries et agroalimentaires	14,3	60,8	2,2	22,7	100,0
BTP	4,6	16,7	15,8	62,8	100,0
Commerce	8,7	88,2	1,2	1,9	100,0
de gros et détail	19,3	79,9		0,8	100,0
Hors magasin + carburant	6,4	90,0	1,5	2,1	100,0
Services	6,5	33,3	11,6	48,5	100,0
Restauration	6,1	90,0	2,6	1,3	100,0
Réparation	7,6	20,6	9,9	62,0	100,0
Transport	5,1	20,3	16,8	57,8	100,0
Autres services	6,8	25,4	13,0	54,8	100,0
Total	7,9	64,3	4,9	23,0	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Malgré cette complémentarité entre les secteurs informel et formel, les UPI affichent dans l'ensemble des prix inférieurs ou égaux à ceux des grandes entreprises. A peine 5% des UPI concurrencées par le secteur moderne déclarent avoir des prix supérieurs. C'est parmi les UPI commerciales de gros et les établissements industriels qu'on retrouve des prix supérieurs à ceux pratiqués par le formel. La branche *transport* aligne quasiment ses prix sur ceux du secteur formel.

La faiblesse du pouvoir d'achat des clients constitue la principale raison invoquée (45% des UPI) pour expliquer le bas niveau des prix par rapport aux concurrents formels. Ce facteur joue beaucoup dans le commerce et dans une moindre mesure dans l'industrie.

Tableau 22: Mode de fixation des prix dans le secteur informel (en % des UPI)

Branche	Taux de marge	Mode de fixation des prix						Total
		Marchandage client	Fonction prix concurrents	Suivant prix officiel	Entente entre producteurs	Autres		
Industries	33,6	44,2	9,2	6,6	3,4	3,0		100,0
Confection	41,0	46,8	7,2	3,5	0,7	0,8		100,0
Autres industries et agroalimentaires	41,8	23,6	11,8	11,9	7,0	3,9		100,0
BTP	6,8	74,2	8,2	3,1	2,3	5,5		100,0
Commerce	58,3	14,5	12,0	12,4	2,5	0,3		100,0
de gros et détail	54,5	14,6	20,0	11,0				100,0
Hors magasin + carburant	59,1	14,5	10,2	12,8	3,0	0,4		100,0
Services	23,0	42,7	14,1	10,2	4,9	5,1		100,0
Restauration	64,7		25,3	9,0		1,0		100,0
Réparation	18,8	74,8	4,9			1,4		100,0
Transport	8,8	25,6	8,3	33,0	24,3			100,0
Autres services	17,4	49,4	14,8	7,6	2,8	8,0		100,0
Total	43,8	28,9	11,7	10,3	3,3	2,1		100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Globallement, les variables coûts ne constituent pas un facteur déterminant dans la formation des prix. Seules 24% des UPI concurrencées par le secteur moderne estiment que le faible coût alloué aux impôts ou à la masse salariale influence leur prix. Pour finir, notons que 16% des UPI avouent une qualité inférieure de leurs produits par rapport au secteur formel.

Le mode de formation des prix dans le secteur informel se caractérise par les deux composantes : fixation du taux de marge et marchandage avec les clients.

Au niveau agrégé, près de la moitié des UPI (44%) déclarent établir leurs prix suivant un taux de marge fixe, 29% d'entre elles marchandent avec leurs clients, et 12% déterminent leurs prix en fonction de celui des concurrents.

A un niveau plus fin, les conditions de la concurrence en vigueur dans chaque branche jouent de façon déterminante sur la formation des prix. On peut distinguer deux types de branches :

- dans *les BTP, la réparation et les services aux ménages* le marchandage est de mise. La concurrence interdit donc de se fixer un taux de marge, mais il faut négocier avec le client pour tenter de s'adjuger des parts de marché ;
- dans *le commerce*, et les branches qui en sont proches (*restauration*), la fixation d'un taux de marge constant sur les prix de revient domine.

Malgré la politique de désengagement de l'Etat et de libéralisation des marchés, 10% des UPI déclarent être soumises à des prix officiels. Enfin, l'entente entre producteurs pour accorder un prix commun ne concerne que 3,3% des UPI. L'atomisation et le faible niveau d'organisation des producteurs informels expliquent l'inexistence d'accords de branche pour fixer les prix.

5. Le secteur informel et l'Etat

La nature des relations du secteur informel avec l'Etat est au cœur des enjeux portant sur le rôle que ce secteur joue dans le processus de développement des pays du tiers-monde. Paradoxalement, ce champ d'investigation qui a fait couler beaucoup d'encre, reste largement inexploré. On a même longtemps cru que, par nature, il était impossible d'obtenir des données fiables sur le secteur informel.

Faute d'instruments de connaissance appropriés, les pouvoirs publics adoptent les positions les plus contradictoires à l'égard du secteur informel. Ils oscillent entre une attitude répressive et une bienveillante mansuétude. Du côté de la répression, on peut citer les velléités périodiques de l'Etat de fiscaliser ce secteur, que l'on imagine capable de soulager les problèmes de déficit public. On citera encore des tentatives tout aussi régulières que vaines de déloger les commerçants ambulants qui envahissent les chaussées du centre-ville, au nom de la politique d'aménagement urbain. A l'inverse et de façon concomitante, les autorités font aussi preuve d'une forme de laxisme à l'égard d'un secteur qui exerce ouvertement en marge des régulations publiques, parce que l'Etat est conscient de son incapacité à fournir des sources d'emplois et de revenus alternatifs à la population.

L'ambivalence et l'inconstance de l'Etat vis-à-vis du secteur informel constituent une source d'incertitude qu'il convient de lever pour que l'effort productif des entrepreneurs informels ne soit pas sans cesse contrarié.

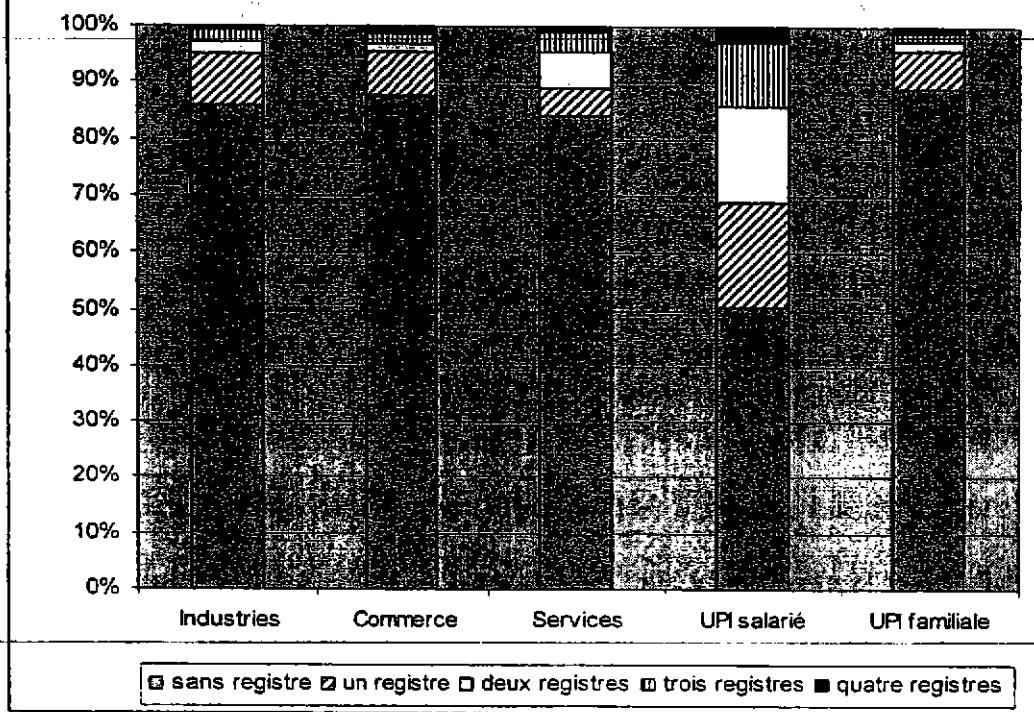
Le secteur informel et les registres administratifs

Le type de registres administratifs mesure la nature des liens institutionnels que le secteur informel entretient avec l'Etat. Si par définition, la majorité des unités de production informelles ne possèdent pas de numéro d'identification fiscal, cela n'implique pas nécessairement que le secteur informel ne jouisse d'aucune reconnaissance juridique de la part de l'administration, étant donné la multiplicité des formes d'enregistrement existant au Mali. Nous avons identifié, en dehors du numéro d'identification fiscal, 4 registres sur lesquels les unités informelles étaient susceptibles d'être inscrites : le registre du commerce, le numéro statistique, la patente et enfin l'organisme de sécurité sociale (l'Institut National de Prévoyance Sociale : INPS).

Lors de sa création, toute unité de production non constituée en société est censée suivre un certain nombre de démarches officielles pour obtenir un statut légal. Tout d'abord, l'entrepreneur doit se déclarer à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali en se faisant enregistrer sur le Registre du Commerce. Ensuite, il est censé remplir une déclaration d'existence aux Impôts pour obtenir la Carte d'Identification fiscale et un Numéro d'Identification Fiscal (NIF). Enfin, il peut se rendre à la DNSI, pour obtenir le numéro statistique.

Si ces démarches sont obligatoires pour toute activité marchande, les autres registres que nous avons identifiés ne sont nécessaires que dans certains cas. Ainsi, l'affiliation à l'INPS n'est liée qu'à l'existence d'un emploi salarié dans l'établissement, alors que la patente n'est payée que par certaines activités.

Nombre de registres par branche et par type d'UPI



Dans l'immense majorité des cas, les unités informelles sont méconnues de l'ensemble des services de l'Etat. L'affiliation la plus fréquente correspond à la patente, 11,3% d'unités informelles y souscrivent. Pour les autres régistres, la proportion d'unités affiliées est inférieure à 5%, avec même seulement 0,1% pour l'INPS. Dans ce dernier cas, il convient d'étudier l'enregistrement pour les seules UPI théoriquement assujetties, c'est à dire les établissements employant des salariés. Même pour celles-ci, le taux d'enregistrement ne dépasse pas 2,5%. Il apparaît que des UPI peuvent s'acquitter des patentés, sans être reconnues officiellement par la chambre de commerce ou disposer d'un NIF ou d'un numéro statistique.

Tableau 23: Les raisons du non enregistrement des unités de production informelles

Type de registre	Taux d'enregistrement	Raisons du non enregistrement								Total
		Trop cher	Démarches trop compliquées	Ne veut pas collaborer avec Etat	Non obligatoire	NSP s'il faut s'inscrire	En cours d'inscription	Autres raisons		
N° identifiant fiscal (NIF)	4,4	39,2	5,6	1,8	21,9	27,7	1,1	2,7	100,0	
Patente	11,3	39,7	2,0	2,0	25,5	25,2	2,4	3,2	100,0	
Carte professionnelle	4,8	26,3	1,9	1,3	36,6	28,9	2,4	2,6	100,0	
Registre du commerce	3,8	35,5	3,3	1,1	25,5	28,7	2,9	2,9	100,0	
INPS	0,1	28,7	3,7	1,3	34,6	28,2	0,9	2,7	100,0	

Source : Enquête I-2-3, phase , nov. 2001.

Dans l'ensemble, près de 90% des UPI sont totalement inconnues des services publics, c'est-à-dire qu'elles ne possèdent ni numéro statistique, ni numéro d'identification fiscale et qu'elles ne sont enregistrées ni au Registre de commerce, ni à l'INPS, et qu'elles ne paient pas la patente. Plus l'activité est marginale (que ce soit en nombre de personnes occupées, qu'en terme de précarité du local, ou de la rentabilité économique), plus il est probable que l'UPI échappe totalement à la vigilance de l'Etat. Elle peut plus facilement passer inaperçue, car l'Etat relâche une pression administrative jugée trop coûteuse.

Finalement, malgré la multiplicité des registres en usage dans le secteur informel, le non-enregistrement semble la règle. Ce résultat témoigne de la méconnaissance et du manque de maîtrise du champ de l'activité économique dans la capitale.

En réalité, autant les unités informelles sont rarement enregistrées, autant elles s'acquittent peu de leur devoir fiscal. En effet, à peine 5% paient des impôts et 10% la patente. Les taxes locales sont payées par moins de 20% des UPI.

Les raisons du non enregistrement

On a souvent prétendu que l'informalité provenait d'un excès de régulation publique, notamment des taux d'imposition excessifs et d'une volonté délibérée des informels de contourner la législation. Cette thèse est partiellement démentie dans le cas de Bamako. Quel que soit le type de registre considéré, entre 50% et 62% des UPI ne connaissent pas la réglementation, soit qu'elles considèrent que l'inscription n'est pas obligatoire, soit qu'elles ne savent pas auprès de quelle institution elles devraient le faire. Donc, c'est avant tout la méconnaissance des obligations juridiques qui induit les chefs d'unités de production informelles à ne pas se déclarer.

Le refus ostensible de toute collaboration avec les organismes publics n'est le fait que d'une infime minorité (1,3% des UPI). Moins de 3,7% des UPI estiment que les démarches à entreprendre sont trop compliquées. Enfin, le coût monétaire associé à l'enregistrement est invoqué cependant par 28,7% des UPI. Ainsi, le niveau élevé de l'impôt apparaît comme le second motif de non enregistrement des UPI. Cela est naturellement en relation avec la faiblesse des revenus de la plupart d'entre elles.

Les activités informelles apparaissent donc plus comme un secteur de développement des activités économiques des ménages que comme une stratégie de contournement de la législation en vigueur. La solution au problème du non-enregistrement du secteur informel passe avant tout par une politique de communication active de la part de l'Etat et sans doute par une simplification administrative des démarches liées à l'enregistrement. Par contre, il ne serait pas opportun de chercher à accroître de manière indifférenciée la pression fiscale sur le secteur informel, compte tenu de la piètre rentabilité de la plupart des UPI (voir chapitre 4).

Si le secteur informel ne va pas à l'Etat, l'Etat ne va pas non plus au secteur informel.

Si les informels n'effectuent pas les démarches nécessaires pour légaliser leur activité, y a-t-il une volonté de l'Etat de pousser les informels à s'insérer dans le cadre réglementaire ? Les résultats de l'enquête montrent que non. Ainsi, seulement 4% des chefs d'UPI déclarent

avoir connu des problèmes avec les agents de l'Etat au cours de l'année écoulée. Les branches les plus touchées par ces frictions avec les agents sont le *commerce* et surtout le *transport*. Même dans ce dernier cas, ce sont seulement 16% des UPI qui se plaignent d'avoir eu maille avec l'autorité publique.

Pour la petite minorité des établissements informels qui ont eu un différend avec l'Etat, l'objet du litige est dans la plupart des cas lié au non paiement des impôts et taxes dues (45%). L'emplacement de l'activité et la qualité du produit vendu ou fabriqué sont évoqués respectivement par 28% et 11% des UPI concernées.

Tableau 24: Le secteur informel et l'Etat: mode de règlement des litiges

Branche	Effectif des UPI ayant eu des problèmes avec l'Etat en 201	Pour les UPI ayant eu des problèmes, quel a été le mode de règlement (en %)				Montant des paiements en milliers de FCFA	
		Paiement d'une amende	Paiement d'un cadeau	Autres	Total	Amendes	Cadeaux
Industries	1858	29,6	38,9	31,5	100	11,2	12,6
Confection	516	58	42		100	6,2	1,8
Autres industries et agroalimentaires	813	30,9	21,5	47,5	100	22,1	7,6
BTP	529		62,4	37,6	100	0	25,5
Commerce	3808	32,2	44,1	23,7	100	10,6	14,6
de gros et détail	1482	41,2	42,7	16,1	100	16,7	24,1
Hors magasin + carburant	2326	26,4	45,1	28,5	100	7,3	10,3
Services	2564	38,5	32,6	28,9	100	7,8	85,1
Restauration	226	100			100	1	
Réparation	549	26,9	7,6	65,5	100	3,7	3,4
Transport	1118	24,7	62,2	13	100	11,7	129,3
Autres services	671	50,4	14,4	35,2	100	10	10
Total	8230	33,6	39,3	27,1	100	10	32,1

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Lorsqu'un litige survient, le différend se règle par le paiement d'une amende dans 33,6% des cas. Plus intéressant encore, le paiement d'un « cadeau », symptôme du phénomène de la corruption, représente le mode de règlement du conflit pour 39,3% des chefs d'UPI interpellés par les agents de l'Etat. Dans l'immense majorité des cas, le contentieux se résout par le paiement d'un cadeau ou d'une amende (72,9% des cas). Les règlements à l'amiable ne sont pas rares pour autant, puisqu'ils représentent 27,1% des cas. Cela concerne généralement les commerçants informels qui ont envahi la voie publique ou les abords des marchés et sont contraints de déguerpir.

En tout état de cause, non seulement, très peu d'UPI ont été importunées par l'Etat, et encore moins ont dû payer des amendes ou des cadeaux, et même dans ce dernier cas, les montants déboursés sont faibles. Ainsi le montant moyen des amendes, pour les cas rares d'UPI qui en ont payées est de 10 000 Fcfa sur l'année, tandis que le montant des cadeaux atteint 32 100 Fcfa. Si on rapporte ces chiffres à l'ensemble du secteur informel, les amendes s'élèvent à 350 Fcfa par UPI au cours de l'année et les cadeaux n'ont pas excédé 1 150 Fcfa.

Cela signifie que d'une part, les sanctions monétaires de l'Etat à l'encontre du secteur informel ne constituent pas une entrave au développement de leurs activités, et d'autre part, le détournement de fonds publics associé à la corruption envers le secteur informel de Bamako représente un manque à gagner dérisoire pour les finances publiques, que l'on peut chiffrer à 345 millions de Fcfa.

Certaines conclusions importantes doivent être tirées des résultats qui précédent. D'abord, il semble que l'Etat se désintéresse du secteur informel par une politique de laisser faire caractérisée. Ensuite, contrairement à une idée reçue, le secteur informel n'est pas harcelé par des fonctionnaires peu délicats qui utiliseraient leur position professionnelle pour obtenir illégalement des compléments de revenus.

Tableau 25: L'Etat ne menace pas les activités informelles (en % du nombre d'UPI)

Branche	Effectif des UPI ayant eu des problèmes avec l'Etat en 201	Pour votre établissement, l'excès de réglementations, d'impôts ou de taxes:		
		est une difficulté	menace de le faire disparaître	l'empêche de se développer
Industries	3,0	2,9		0,3
Confection	2,1	1,1		
Autres industries et agroalimentaires	3,5	5,5		
BTP	3,7	2,1		1,2
Commerce	3,2	4,2	0,2	0,1
de gros et détail	7,0	9,6		
Hors magasin + carburant	2,4	3,1	0,2	0,2
Services	5,2	8,4	0,1	1,5
Restauration	3,3	1,1		
Réparation	8,6	19,0		
Transport	16,7	29,5	1,1	3,7
Autres services	2,3	3,4		1,7
Total	3,5	4,8	0,1	0,5

Source : Enquête I-2-3, phase , nov. 2001.

Des résultats de cette enquête, il est difficile de cerner le phénomène de la corruption dans toute sa dimension. Les résultats de l'enquête sur la Démocratie et la Gouvernance édifieront davantage sur l'envergure de la corruption à Bamako. L'on peut constater déjà, que si la corruption est présente, elle opère masquée, à l'intérieur des ministères, plus que sur la voie publique, puisque les informels, qui constituent des victimes potentielles de la corruption, ne sont presque pas touchés dans l'exercice de leur activité. Ce n'est que lorsque la population se porte demandeuse d'un service de l'Etat, qu'elle est confrontée au phénomène de la corruption. Il est donc possible que dans certains cas, les UPI hésitent à venir s'enregistrer auprès des différents guichets publics de peur des tracasseries et d'avoir à payer des dessous de table.

Pour conforter l'hypothèse selon laquelle l'Etat ne constitue pas la contrainte majeure au développement des activités économiques informelles à Bamako, on mentionnera le fait que seuls 5% des chefs d'UPI déclarent avoir eu des problèmes liés à l'excès de réglementation, d'impôts ou de taxes. Moins de 1% voit dans l'Etat la principale source risquant de faire disparaître leur établissement, ou considèrent qu'il nuit au développement de leur activité. Dans l'ensemble, ce sont les transporteurs, les réparateurs et les commerçants qui entretiennent les relations les plus conflictuelles avec l'Etat.

Faut-il formaliser l'informel ?

Si le secteur informel entretient peu de liens avec l'Etat, et que ce dernier ne semble pas pousser leurs activités vers la légalité par une action répressive, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure le secteur informel est prêt à collaborer avec la puissance publique. En effet, pour le bon fonctionnement d'un Etat de droit, il est nécessaire que les lois soient effectivement respectées et que le secteur informel puisse s'insérer à part entière dans le cadre de la régulation officielle. Nous avons alors interrogé les chefs d'UPI pour savoir s'ils étaient prêts à se « formaliser ».

Globalement, moins du tiers des UPI est prêt à faire enregistrer son établissement auprès de l'Administration. Les plus favorables à la réintégration dans la légalité sont les UPI salariales. Cependant, 42,4% des UPI accepteraient de payer l'impôt sur les bénéfices.

Tableau 26: Le secteur informel et la réintégration des circuits officiels (en % du nombre d'UPI)

Branche	Prêt à enregistrer son UPI auprès de l'Administration	Prêt à payer des impôts sur les bénéfices	Pour simplifier les démarches d'enregistrement seriez-vous favorable au principe du guichet unique?			
			Oui	Non	Ne sait pas	Total
Industries	32,9	49,5	35,5	16,2	48,3	100,0
Confection	31,1	51,6	30,2	16,6	53,1	100,0
Autres industries et agroalimentaires	29,1	46,7	36,6	17,2	46,2	100,0
BTP	42,2	50,1	43,0	13,9	43,1	100,0
Commerce	25,2	39,5	28,2	20,6	51,2	100,0
de gros et détail	42,1	57,7	41,1	21,1	37,9	100,0
Hors magasin + carburant	21,5	35,6	25,5	20,5	54,0	100,0
Services	32,3	40,3	27,7	24,5	47,9	100,0
Restauration	20,1	23,5	16,0	29,3	54,7	100,0
Réparation	48,8	57,0	44,3	15,7	40,0	100,0
Transport	64,6	74,8	46,1	26,1	27,8	100,0
Autres services	24,1	32,8	22,4	24,9	52,6	100,0
Total	28,8	42,4	30,1	20,2	49,7	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Les UPI qui ne sont pas du tout enregistrées sont plus réfractaires à une collaboration avec la puissance publique. Ainsi, 76% des établissements possédant un numéro d'identification fiscale sont disposés à suivre l'ensemble des procédures légales d'enregistrement, et 78% accepteraient de payer un impôt sur les bénéfices. Par contre, ces proportions ne sont que de 27% et 12% (respectivement) chez celles qui n'ont pas de numéro d'identification fiscale. Cela signifie que lorsque des démarches de légalisation ont été entreprises, les UPI veulent aller jusqu'au bout. D'ailleurs, ces mêmes établissements informels partiellement enregistrés se montrent plus optimistes sur la capacité de l'Etat à les aider, et plus favorables au principe du guichet unique (voir ci-dessous).

Parmi les mesures envisagées afin de légaliser les activités informelles, nous avons interrogé les entrepreneurs sur leurs opinions concernant la simplification des procédures administratives. Près de 30% des UPI sont favorables au principe de « guichet unique » pour simplifier les démarches d'enregistrement. Si l'on y ajoute ceux qui ne savent pas de quoi il

s'agit (ceux-ci pourraient se laisser convaincre par une politique active de communication), il reste moins d'un quart des UPI qui refuserait cette modalité de légalisation.

Un pessimisme sur les capacités de l'Etat à appuyer le secteur informel.

Le secteur informel n'a qu'une confiance modérée en l'Etat pour trouver une solution aux problèmes qu'il rencontre. En effet, 44% des UPI considèrent que l'Etat ne peut pas les aider à améliorer leur activité. Les opérateurs des activités les plus marginales du secteur informel se montrent les plus pessimistes : soit qu'ils subissent les tracasseries administratives (comme dans les transports ou les commerces), soit qu'ils doutent que l'Etat ne puisse jamais s'intéresser à leur sort. Les branches *restauration* et services divers sont les plus sceptiques. Les UPI de la *réparation* sont celles qui fondent le plus d'espoir à un concours éventuel de l'Etat. C'est dans cette branche, comme nous l'avons vu, que les UPI réalisent une partie importante de leur chiffre d'affaire dans leur collaboration avec l'Etat.

Lorsqu'on les interroge sur le type d'appui qu'ils considèrent souhaitable, d'où qu'il provienne (Etat, banques, projets, ONG, etc.), les entrepreneurs informels se montrent réservés. Ainsi, 75% des UPI ne souhaitent aucune aide pour résoudre les difficultés éventuelles qu'elles rencontrent actuellement. Parmi celles qui désirent un appui, c'est l'appui des organismes de micro-finance qui est généralement sollicité par les établissements informels, que ce soit en matière d'accès au crédit, de formation technique, d'assistance à la gestion ou même en matière d'approvisionnement ou d'équipement. Encore une fois, les deux segments à l'intérieur du secteur informel se différencient sur ce point : les UPI salariales étant beaucoup plus demandeuses que les UPI familiales.

Tableau 27: Une défiance ambiguë du secteur informel à l'égard de l'Etat (en % du nombre d'UPI)

Branche	Pensez vous que l'Etat puisse vous aider?	Mode désiré de fixation des prix			
		non	Etat	Association professionnelle	Offre et demande
Industries	41,9	9,3	43,8	46,9	100,0
Confection	36,2	10,3	51,9	37,8	100,0
Autres industries et agroalimentaires	49,4	7,2	44,2	48,6	100,0
BTP	39,8	11,2	28,6	60,3	100,0
Commerce	44,6	10,1	45,8	44,1	100,0
de gros et détail	45,8	10,5	42,4	47,1	100,0
Hors magasin + carburant	44,4	10,0	46,5	43,5	100,0
Services	46,1	13,9	44,4	41,7	100,0
Restauration	53,8	4,4	68,9	26,7	100,0
Réparation	12,0	3,3	38,7	58,0	100,0
Transport	2,5	32,2	42,0	25,8	100,0
Autres services	54,3	14,3	40,3	45,4	100,0
Total	44,2	10,7	44,9	44,4	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Mais cette défiance vis-à-vis de l'Etat n'est pas dépourvue d'ambiguïté. En effet, si pres de la moitié des UPI sont tous acquis au principe de l'économie de marché, et considèrent que le meilleur moyen de fixer leurs prix, est de laisser jouer librement la loi de l'offre et de la

demande, 10,7% sont favorables à la fixation des prix par l'Etat. Cette proportion est très largement supérieure au 1% dont les prix sont effectivement administrés actuellement.

Indirectement donc, une proportion négligeable d'établissements voudrait voir l'Etat jouer dans leur secteur un rôle beaucoup plus important que celui qu'il joue actuellement, suite à sa politique de désengagement économique. La branche *transport* est la plus demandeuse d'intervention publique, puisque 32% des UPI de cette branche désirent que les prix soient imposés par l'Etat. L'Etat fixe généralement les prix dans ce secteur. A contrario, on pourrait donc interpréter ce résultat comme un refus de l'intervention de l'Etat par les deux tiers des transporteurs. Cela explique les grèves incessantes de ces dernières années de cette corporation pour réclamer des tarifs de transport plus élevés, suite aux fluctuations des prix des carburants. Après les transports, c'est la branche des services qui est demandeuse de l'intervention de l'Etat pour 14% des UPI. Partout ailleurs, cette demande est faible.

Quant à l'appel aux associations de producteurs pour réguler les prix, il est sollicité presque autant que la préférence aux lois du marché avec 44,4% des UPI. Ce résultat est assez paradoxal, si l'on se rappelle que ce ne sont que 6% des UPI qui sont affiliées à une association professionnelle. Il apparaît ainsi que beaucoup de chefs d'UPI désirent le concours des associations professionnelles, sans pour autant savoir comment s'y prendre.

6. Les stratégies d'adaptation du secteur informel

Le faible pouvoir d'achat des ménages et l'accroissement de la concurrence entre unités de production informelles (UPI) sont sans doute les principaux facteurs influant négativement les résultats économiques des UPI. Dans ce chapitre, nous cherchons à identifier les stratégies mises en œuvre par les informels pour tenter de contrecarrer les difficultés économiques.

Il convient de considérer certains résultats de ce chapitre avec prudence. En effet, les déclarations des chefs d'établissements concernant l'évolution de leur bénéfice et de leurs prix sont des réponses à des questions directes et non le fruit d'un calcul basé sur une comptabilité réelle. Plus qu'une mesure quantitative précise, il faut voir dans ces déclarations une appréciation qualitative donnant un ordre de grandeur des évolutions en cours.

Des bénéfices généralement stables, avec une tendance à la hausse ...

Depuis novembre 2000, les revenus tirés des activités informelles sont restés généralement au même niveau pour 46% des chefs d'UPI. Plus de 30% estiment que les rentrées monétaires sont même en hausse. Dans l'ensemble, plus de trois unités informelles sur quatre s'en tirent plutôt bien. Si ce résultat mérite d'être mitigé en raison du taux d'inflation élevé en 2001 (5,2%), il ne faut pas non plus perdre de vue que les acteurs économiques ont généralement tendance à sous-estimer leurs performances.

Tableau 28: Evolution du bénéfice des UPI depuis un an (en % du nombre d'UPI)

Branche	Situation de l'évolution du bénéfice depuis novembre 2000			
	A diminué	Est stable	Est amélioré	Total
Industries	33,5	40,7	25,8	100,0
Confection	34,6	40,6	24,8	100,0
Autres industries et agroalimentaires	25,5	42,7	31,8	100,0
BTP	44,8	37,4	17,8	100,0
Commerce	17,9	49,5	32,7	100,0
de gros et détail	25,2	43,4	31,4	100,0
Hors magasin + carburant	16,3	50,8	32,9	100,0
Services	27,1	43,2	29,7	100,0
Restauration	10,6	50,8	38,6	100,0
Réparation	46,1	37,9	16,0	100,0
Transport	41,7	29,9	28,4	100,0
Autres services	23,8	45,5	30,8	100,0
Total	24,1	45,7	30,2	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Est-ce à dire que les UPI arrivent dans leur ensemble à maintenir ou à rehausser leur revenu ? En fait, une enquête ponctuelle n'est pas très appropriée pour quantifier précisément une évolution du pouvoir d'achat. Seule la constitution d'une série permettrait de l'estimer. Il est à rappeler que le taux de croissance du PIB a été particulièrement élevé en 2001 (12%). Donc, cette croissance exceptionnelle de l'économie a certainement été ressentie favorablement au niveau du secteur informel. L'analyse par branche d'activité laisse apparaître que l'ensemble des branches ont profité de cette situation pour un quart à un tiers des UPI, à l'exception de la *réparation* et du *BTP* qui en sont à moins de une sur cinq.

Dans ce contexte, il semble que la frange haute du secteur informel a mieux résisté que les activités plus marginales. Près de 46% des UPI employant des salariés ont vu leur bénéfice s'améliorer en valeur, alors que seulement 29% des entreprises familiales sont dans ce cas.

Sur le plan comptable, la hausse des bénéfices peut être imputable à deux facteurs : la hausse des volumes écoulés sur le marché et/ou la hausse du taux de marge. Chez les UPI ayant réussi à accroître leur revenu, quatre sur cinq ont pu augmenter leur volume de production ou de vente, 7% ont dû ajuster leur taux de marge à la hausse et les autres ont joué sur ces deux facteurs.

La situation demeure cependant critique pour le quart des UPI. Parmi ces dernières, 73% ont subi une baisse des ventes et 10% ont été contraintes à réduire leurs marges. La pression de la concurrence poussant à la baisse de la marge unitaire a été très forte *dans les transports, la réparation et les BTP*.

Tableau 29: Evolution de la clientèle des UPI depuis un an (en % du nombre d'UPI)

Branche	Le nombre de vos clients a:				Avez vous des clients qui allaient dans les grandes entreprises?			Total
	Diminué	Stable	Augmenté	Total	Oui	Non	Ne sait pas	
Industries	30,5	39,4	30,1	100,0	19,1	33,8	47,1	100,0
Confection	29,7	43,4	26,8	100,0	21,3	36,1	42,6	100,0
Autres industries et agroalimentaires	25,2	33,5	41,3	100,0	16,7	26,3	57,0	100,0
BTP	40,8	42,4	16,9	100,0	19,3	41,9	38,9	100,0
Commerce	14,0	49,9	36,1	100,0	14,7	29,5	55,8	100,0
de gros et détail	14,0	46,7	39,3	100,0	17,2	20,1	62,7	100,0
Hors magasin + carburant	14,1	50,5	35,4	100,0	14,1	31,5	54,4	100,0
Services	27,3	39,1	33,6	100,0	21,3	33,1	45,6	100,0
Restauration	9,4	39,6	50,9	100,0	27,4	18,4	54,3	100,0
Réparation	38,6	41,0	20,4	100,0	13,3	46,7	39,9	100,0
Transport	37,5	35,0	27,6	100,0	23,7	29,3	47,0	100,0
Autres services	26,7	39,5	33,9	100,0	21,1	34,4	44,5	100,0
Total	21,4	44,7	33,9	100,0	17,3	31,4	51,3	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

... qui s'accompagne d'un maintien de la clientèle...

La bonne santé des activités informelles, caractérisée par un maintien et même une hausse du volume des ventes et des bénéfices s'explique en partie par le maintien du nombre de clients. Plus de trois quart des établissements ont au moins maintenu le nombre de leurs clients en un an. L'augmentation du nombre de clients est particulièrement élevée au niveau de la *restauration* (50,9%) et forte pour les *autres industries et agroalimentaire* (41,3%) et le *commerce de gros et de détail* (39,3%).

Logiquement, il existe une forte corrélation entre les performances économiques des UPI et l'évolution de la clientèle. Ainsi, 30,2% des UPI dont le bénéfice s'est amélioré déclarent une extension de la clientèle. A l'inverse, 24,1% des UPI dont le bénéfice a chuté déplorent une désaffection des consommateurs. Enfin, pour 45,6% dont le bénéfice en valeur est resté stable, la fréquentation s'est elle aussi stabilisée.

...et d'un déplacement de la demande vers le secteur informel

En même temps que le nombre de clients par établissement s'est stabilisé ou a augmenté d'une manière générale, la poussée de la clientèle vers l'informel s'est renforcée. En effet, 17,3% des chefs d'UPI affirment que des clients qui auparavant s'adressaient aux grands établissements viennent aujourd'hui s'approvisionner chez eux. Il est probable qu'une partie de la demande antérieurement satisfaite par le secteur formel soit déplacée vers le secteur informel, qui propose des prix plus attractifs, et permet de fractionner la demande. Cet effet de substitution est très sensible dans la *restauration* (27,4% d'UPI déclarent attirer de nouveaux clients en provenance du secteur formel) et relativement moins importante dans le *commerce hors magasin* et la *réparation* (entre 14,1% et 13,3% des UPI déclarent avoir attirer de nouveaux clients).

Les UPI s'adaptent : la recherche de nouveaux clients et de fournisseurs moins chers.

En tout état de cause, l'inflation de l'année 2001 a eu peu d'impact sur le secteur informel. Seul le tiers des chefs d'UPI déclare avoir tenté de s'adapter aux nouvelles conditions en vigueur sur le marché. Les UPI de la restauration ont été les plus actives dans ce domaine. Ainsi plus de 55% des établissements informels de cette branche ont mis en place de nouvelles stratégies commerciales. Par contre, les autres branches ont fait montre d'un dynamisme plus limité.

Tableau 30: Les stratégies d'adaptation des UPI depuis un an (en % du nombre d'UPI)

Branche	Avez-vous mis en œuvre nouvelle stratégie?			Avez vous: (pour ceux qui ont mis en œuvre une nouvelle stratégie)			
	Oui	Non	Total	Augmenté la marge unitaire	Diminué la marge unitaire, attirer clientèle	Pas de modification marge unitaire	Total
Industries	29,3	70,7	100,0	4,4	10,0	85,7	100,0
Confection	31,1	68,9	100,0	6,2	11,9	81,9	100,0
Autres industries et agroalimentaires	22,3	77,7	100,0	1,5	6,6	91,9	100,0
BTP	38,0	62,0	100,0	5,9	12,2	81,9	100,0
Commerce	23,5	76,5	100,0	5,8	7,0	87,1	100,0
de gros et détail	30,3	69,7	100,0	11,1	5,4	83,5	100,0
Hors magasin + carburant	22,1	77,9	100,0	4,8	7,4	87,9	100,0
Services	32,1	67,9	100,0	7,7	6,7	85,6	100,0
Restauration	55,1	44,9	100,0	13,1	14,1	72,8	100,0
Réparation	36,1	63,9	100,0	1,2	4,9	93,9	100,0
Transport	22,6	77,4	100,0	12,1	9,1	78,8	100,0
Autres services	28,2	71,8	100,0	6,9	4,8	88,3	100,0
Total	27,0	73,0	100,0	5,8	7,8	86,4	100,0

Source : Enquête I-2-3, phase , nov. 2001.

De plus, on peut noter que les UPI les plus dynamiques ont été celles qui ont été durement touchées par la crise, il s'agissait d'une question de vie ou de disparition. Quant à celles dont le bénéfice en valeur est resté stable ou a augmenté, elles se caractérisent par une forte inertie, puisque 73% n'ont pas expérimenté de nouvelles stratégies, ce qui correspond à la part des UPI qui n'ont pas subi de baisse de bénéfice.

Sur les 63 300 UPI qui ont tenté de contrecarrer les effets des difficultés économiques, plus de 51 000, soit 81% ont entrepris de prospector de nouveaux clients. En second lieu, 12% ont changé de fournisseurs pour diminuer les coûts. Par contre, ni l'installation dans un local moins onéreux, ni la pression sur les salaires ne semblent avoir eu la faveur des entrepreneurs.

Malgré la pression de la concurrence, les marges de manœuvre sur les prix sont difficilement compressibles dans l'informel. Une majorité écrasante des UPI (86%) n'ont effectué aucune modification dans leur marge unitaire. En fait, trois UPI sur quatre n'avaient pas de raison de procéder à cette modification et pour le quart des UPI qui ont subi une baisse de leur bénéfice, l'essentiel ne disposait d'aucune marge de manœuvre eu égard au pouvoir d'achat limité de leur clientèle.

Cette hypothèse est confirmée par l'évolution des prix des produits vendus par les UPI par rapport à l'inflation. En effet, 86% des établissements du secteur informel déclarent que les

prix des produits ou des services qu'ils vendent ont augmenté moins vite que l'inflation. Même s'il faut prendre avec prudence ce résultat, dans la mesure où il s'agit de déclarations des entrepreneurs et non d'un suivi effectif des prix, il n'en reste pas moins illustratif de la pression effective sur les prix .

Tableau 31: Evolution du prix des UPI par rapport à l'inflation depuis un an (en % du nombre d'UPI)

	Evolution des prix par rapport à l'inflation			
	Plus vite	Identique	Moins vite	Total
Industries	11,7	56,1	32,2	100,0
Commerce	16,3	56,5	27,2	100,0
Services	12,5	59,3	28,2	100,0
Total	13,6	57,0	29,4	100,0

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

En fait, quelle que soit la branche considérée, à peine 13,6% des chefs d'UPI estiment que leurs prix ont augmenté plus vite que l'inflation. Ils sont plus nombreux à déclarer un bénéfice en baisse. En réaction, ils en appellent plus souvent à l'Etat ou aux associations de producteurs pour réguler les prix, plutôt que de laisser jouer la loi de l'offre et de la demande.

7. Problèmes et perspectives

La faiblesse des débouchés.....

Près de 95% des chefs d'unités de production informelles déclarent rencontrer des difficultés dans l'exercice de leur activité. Ce résultat est un indice de la forte dégradation de la situation des unités informelles, qui tranche avec l'analyse de l'évolution des bénéfices que nous venons d'examiner dans le chapitre 6. Ces difficultés sont avant tout liées au problème d'écoulement de la production, qui se manifeste plus du côté de la demande (manque de clientèle) que du côté de l'offre (excès de concurrence). Près de 18% des UPI ont eu des problèmes de débouchés.

Il apparaît donc que les conditions macro-économiques en vigueur constituent le premier facteur de blocage du secteur informel. Le manque de clientèle affecte les différents secteurs avec une intensité diverse. Les activités commerciales sont les plus touchées autant par le manque de clientèle que par les difficultés de trésorerie.

....menace l'existence même des unités de production informelles.

Les difficultés rencontrées sont suffisamment graves et posent un véritable problème de survie. Ainsi, près de 83% des établissements considèrent encourir un risque de disparition si les tendances actuelles perdurent. Le risque de disparition est dans plus de 45,1% des cas le résultat de l'insuffisance de la demande.

Tableau 32: Principales difficultés rencontrées par le secteur informel qui risquent d'occasionner sa disparition (en % du nombre d'UPI)

	Industries	Commerce	Services	Total
Manque de clientèle	15,9	19,4	9,9	45,1
Manque de liquidités	1,4	12,6	1,7	15,7
Manque de matières premières	2,0	6,6	1,1	9,7
Trop de concurrence	1,7	3,4	2,0	7,0
Autres	0,5	1,1	0,6	2,3
Problèmes de machines, équipement	0,2	0,1	0,9	1,2
Manque de personnel qualifié	0,0	0,5		0,5
Problèmes de locaux, place	0,1	0,2	0,1	0,5
Problèmes d'organisation, gestion	0,1	0,0	0,2	0,3
Trop de réglementations, impôts, taxes		0,1	0,0	0,1
Problèmes techniques de fabrication	0,1			0,1
Pas de risque de disparition	5,1	7,5	4,8	17,4

Source : Enquête I-2-3, phase , nov. 2001.

Dans la hiérarchie des difficultés qui affectent les producteurs informels, le problème récurrent du crédit vient en seconde position. Mais plus que son coût, c'est l'accès au crédit qui semble freiner le développement des UPI. Ce résultat met en lumière la faible inadaptation du système financier malien face à la demande de financement des micro-entreprises.

Si le manque de liquidité est une cause de disparition possible pour 15,7% des UPI (selon les déclarations de leur chef), il constitue surtout un frein au développement pour 30,5% des UPI. On peut cependant s'interroger sur l'efficacité d'une politique plus active de crédit au

secteur informel, dans la mesure où les UPI viendraient buter sur la contrainte de débouchés.

Le manque de liquidité affecte fortement les conditions de production dans le secteur informel. Ainsi, près de 10% des UPI ont des problèmes d'approvisionnement en matières premières et 7% se plaignent de la concurrence. Les problèmes d'ordre technique ou organisationnel jouent un rôle très secondaire, et ne sont pas vécus par les producteurs informels comme une contrainte à leur développement. Ce résultat peut s'expliquer en partie par le niveau élevé de la main d'œuvre (pour ce qui touche à la gestion et à l'organisation), et par les expériences déjà acquises au fil des longues années d'exercice.

Les problèmes avec l'Etat (trop de réglementation, trop d'impôt), que nous avons traité dans le chapitre précédent, sont très limités puisque moins de 1% des chefs d'UPI s'en plaignent.

Tableau 33: Principales difficultés rencontrées avec la main-d'œuvre du secteur informel

	Industries	Commerce	Services	Total
Problèmes de discipline ou de manque de sérieux	2,9	1,0	1,7	1,8
Manque de main-d'œuvre qualifiée	3,1	0,3	1,3	1,4
Instabilité des employés	1,6	0,0	1,9	1,0
Problèmes avec les syndicats	1,1	0,0	1,4	0,7
Autres	1,0	0,0	0,0	0,3
Salaires trop élevés	0,9	0,0	0,0	0,3

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Les problèmes de main-d'œuvre n'apparaissent que de façon résiduelle. Globalement, un peu plus de 1% des UPI ont déclaré avoir rencontré des difficultés à recruter du personnel qualifié. La gestion consensuelle du travail dans le secteur informel s'explique par les liens sociaux très puissants (familiaux, ethniques, etc.) qui lient employeurs et employés. Le seul grief formulé par les patrons semble être un certain manque de sérieux ou de discipline au travail chez leurs employés. Et encore, cela ne touche qu'environ 2% des UPI employant de la main-d'œuvre.

Les aides souhaitées

L'environnement macro-économique qui pèse très lourdement sur les performances des unités de production informelle devrait conduire les chefs d'UPI à émettre massivement le souhait d'être appuyés. L'enquête a révélé que près de la moitié des UPI ne souhaite pas être aidée. Ce sentiment de défiance que nous avions déjà perçu dans leur rapport avec l'Etat peut s'expliquer par la farouche volonté d'indépendance que beaucoup de chefs d'UPI veulent préserver. Pour l'autre moitié, c'est l'accès aux grosses commandes qui apparaît comme la modalité première des aides sollicitées par 44% des UPI. Ce résultat est en liaison avec le manque de clientèle évoqué comme principale difficulté.

L'accès au crédit est sollicité par plus du tiers des UPI. Ce résultat appelle trois commentaires. En premier lieu, les systèmes de financement informel sont largement insuffisants pour financer les activités informelles. Deuxièmement, il est peu probable qu'un accès plus fluide au crédit résolve l'ensemble des problèmes du secteur informel qui sont principalement d'ordre macro-économique. Enfin, le système bancaire, aujourd'hui

totallement déconnecté des activités informelles a un rôle important à jouer afin de trouver les modalités adéquates d'intervention en faveur du secteur informel.

Le deuxième domaine pour lequel les UPI réclament un appui est l'assistance pour les approvisionnements. Naturellement, ce sont les établissements commerciaux, qui pour faire face à la crise cherchent des fournisseurs plus performants, qui demandent ce type d'aide.

**Tableau 34 : Aides souhaitées par les chefs d'unités de production informelles
(classées par ordre d'importance décroissant)**

	Industries	Commerce	Services	total
Accès à des grosses commandes	13,7	21,8	8,5	44,0
Accès au crédit	8,2	19,6	7,2	35,0
Accès aux informations sur marché	6,1	13,8	6,2	26,0
Accès aux machines modernes	7,2	7,8	6,4	21,5
Publicité des nouveaux produits	4,7	11,1	4,3	20,2
Assistance pour approvisionnement	3,4	11,4	4,2	19,0
Enregistrement de votre activité	5,2	8,5	4,5	18,3
Formation à l'organisation, compte	2,7	8,6	3,4	14,6
Formation technique	3,3	6,5	3,5	13,4
Aucune aide souhaitée	46,1	47,2	50,8	47,7

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

En troisième lieu, les UPI sont intéressés aux informations sur les marchés. Ce résultat est quelque peu surprenant dans la mesure où l'on a toujours pensé que ce secteur travaille dans le noir. Plus du quart des UPI pense qu'ils pourront mieux s'approvisionner et mieux écouler leurs productions si ils maîtrisaient davantage les informations sur le marché.

Globalement, les requêtes des entrepreneurs informels portent beaucoup plus sur l'amélioration des conditions d'écoulement de leurs produits et sur les facteurs liés au capital physique que sur des problèmes de capital humain. Ce trait est une caractéristique propre à l'économie malienne, le potentiel en ressources humaines venant buter sur des contraintes physiques (système de financement embryonnaire et inadapté, sous-capitalisation, etc.).

Perspectives

Pour apprécier le mode de comportement des producteurs informels, on a cherché à savoir ce qu'ils feraient dans deux cas de figure : s'ils pouvaient bénéficier d'un crédit, ou en cas de réduction de la demande.

Que se passerait en cas d'obtention d'un crédit ?

Il existe bien une certaine mentalité d'accumulation dans le secteur informel, mais sa structure de production limite les possibilités d'intensification. En effet, au cas où elles bénéficiaient d'un crédit, près de 86% des chefs d'UPI s'emploieraient à accroître leur niveau d'activité, alors que moins de 10% d'entre eux engageraient des dépenses de consommation notamment, en dehors de leur établissement. Mais la ligne de crédit serait faiblement affectée à un investissement supplémentaire dans l'établissement. En effet, le nouveau crédit serait affecté prioritairement à l'accroissement du volume de la production à travers l'accroissement du stock de matières premières. L'amélioration du local et l'achat de

nouveaux équipements viennent ensuite dans la même proportion. Dans l'ensemble, plus de la moitié des UPI pense consacrer leurs prêts à l'intensification de leur activité.

En cas de croissance extensive deux cas de figure peuvent se présenter : ou bien le producteur informel cherche à créer une nouvelle unité de production dans sa propre branche, c'est notamment le cas des « *commerçants* » qui ouvriraient une nouvelle boutique ou créeraient un nouvel étalage, ou bien il investirait dans une autre branche d'activité . Les UPI de service sont les plus tentées à investir dans une autre branche.

Tableau 35: Utilisation du crédit par les unités de production informelles

	Industries	Commerce	Services	total
Croissance intensive	50,3	56,4	39,1	51,1
Accroître le stock de matières premières	24,8	46,1	11,3	32,9
Améliorer votre local	7,1	8,3	13,7	9,1
Améliorer votre équipement	18,4	2,0	14,2	9,1
Embaucher	0,0	0,0	0,0	0,0
Croissance extensive	35,0	33,7	39,2	35,2
Ouvrir une autre UPI (même branche)	21,2	23,0	23,2	22,6
Ouvrir une autre UPI (autre branche)	13,7	10,7	16,0	12,7
Engager des dépenses hors établissement	10,1	7,1	15,2	9,7
Autres	4,6	2,7	6,5	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête I-2-3, phase , nov. 2001.

De plus, il faut noter que pratiquement aucun chef d'établissement ne se propose d'embaucher. Ce choix s'explique par le faible taux d'utilisation des capacités de production du secteur informel dans la conjoncture actuelle. Ainsi, contrairement à ce qui en est traditionnellement attendu, une politique de financement du secteur informel facilitant l'accès au crédit d'unités de production déjà existantes aurait un impact direct nul ou négligeable sur l'emploi.

Que se passerait en cas de réduction de la demande ?

A priori, les UPI ne songent pas abandonner leur activité malgré les contraintes actuelles qu'elles rencontrent. Seules 16,6% pensent à une telle alternative en cas de réduction de la demande.

Tableau 36: Stratégies en cas de réduction de la demande (en % des UPI)

Stratégies	Industries	Commerce	Services	total
Réduction du bénéfice	31,7	30,6	29,7	30,7
Diversification des activités	27,1	34,5	20,3	29,5
Recherche un autre emploi	18,0	16,3	15,5	16,6
Réduction du nombre de salariés	3,3	1,2	1,8	1,9
Réduction des salaires	1,2	0,2	1,8	0,8
Autres	18,7	17,3	31,0	20,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête I-2-3, phase , nov. 2001.

La principale voie de solution envisageable par les UPI en cas de réduction de la demande est l'ajustement de leur marge de bénéfice. Près du tiers d'entre elles contracterait leurs marges pour faire face à une baisse éventuelle de leurs débouchés. Ce poste est d'ailleurs la

seule marge de manœuvre interne à l'UPI sur laquelle nombre de producteurs peuvent agir, notamment ceux qui se trouvent en situation d'auto emploi.

La diversification de leurs activités est la seconde stratégie envisagée par les entrepreneurs informels en cas de difficultés. Cette solution est presque autant envisagée que la réduction de la marge de manœuvre. Cela est un signal assez fort pour avouer l'impuissance des UPI devant un tel scénario. Si 30,7% pensent pouvoir réduire leur marge de bénéfice, 29,7% envisagent d'entreprendre indirectement une autre activité. Si on ajoute à ce taux ceux qui l'avouent directement, nous obtenons plus de 46% qui risquent de délaisser leurs activités actuelles. Ce taux est d'ailleurs à approcher des 45% d'UPI qui avaient déclaré que leur UPI risque de disparaître pour des raisons de manque de clientèle (tableau 32).

La contraction de la masse salariale (soit en réduisant les salaires, soit en débauchant) ne constitue pas une solution potentielle, même pour celles qui emploient des salariés. Cela peut être expliqué par la faiblesse du poids de ce poste dans les comptes des unités informelles.

Une tendance à l'optimisme malgré tout

Finalement et malgré les difficultés de la situation économique, les producteurs informels restent optimistes puisque plus de 80% d'entre eux considèrent qu'il existe un avenir pour leur propre unité de production. Cette vision positive de l'avenir est une fonction croissante de la taille de l'unité de production (qu'elle soit mesurée en terme d'emploi, de chiffre d'affaires ou encore de type de local). Mais même sur les segments les plus précaires du secteur informel (auto emploi, activités non localisées ou peu rémunératrices), plus de trois quart des chefs d'établissement croient en leur chance. En terme de branches, la situation diffère peu d'une branche à une autre ; même si, les transporteurs et les chefs d'entreprises de service semblent un peu moins optimistes.

Tableau 37: Perspectives d'avenir des chefs d'unités de production informelles en % des UPI

Branches	UPI à un avenir	Désir voir ses enfants continuer		UPI à un avenir	Désir voir ses enfants continuer
Industries	84,4	74,7	STATUT		
-Confection	86,4	80,7	-Patron	91,8	85,1
-Autres industries et agroalimentaires	81,3	67,7	-Travailleur	81,9	70,3
-BTP	86,2	75,6	SEXE		
Commerce	82,7	70,4	-Masculin	87,0	77,3
-Gros et détail	92,6	80,8	-Féminin	79,5	67,3
-Hors magasin + carburant	80,6	68,2	AGE		
Services	80,5	70,2	-Moins de 25 ans	81,0	68,6
-Restauration	86,6	73,3	-25 - 45 ans	84,1	72,2
-Réparation	90,2	76,8	-Plus de 45 ans	79,6	72,0
-Transport	78,6	68,8	ANCIENNETE		
-Autres services	77,3	68,3	-1 à 3 ans	86,8	72,2
Total	82,7	71,6	-Plus de 3 ans	81,8	72,7

Source : Enquête 1-2-3, phase , nov. 2001.

Le jugement positif sur l'avenir de l'établissement dépasse la simple intuition que le secteur informel sera amené à jouer un rôle économique de premier plan au cours des prochaines années, notamment dans les secteurs de production. En effet, 71,6% des chefs d'unités de production informelles souhaitent voir leurs enfants reprendre leur activité s'ils le désiraient. Le secteur informel est donc bien associé à un mode d'insertion sociale et économique valorisant aujourd'hui dans la capitale.

METHODOLOGIE PHASE 2

L'enquête sur le secteur informel s'inscrit dans le cadre plus large de l'enquête 1-2-3. Elle procède par la méthode des enquêtes dites en trois phases. Dans la première phase, un échantillon de 2409 ménages a été constitué suivant un plan de sondage à deux degrés : le premier degré consistant à tirer les 125 Section d'énumération (SE) sur les 956 que compte la ville de Bamako où on a effectué l'enquête, tandis qu'un échantillon de ménages est tiré au second degré (tirage aléatoire systématique). Les SE ont été choisies à partir des SE utilisées lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998 et englobées dans la limite de l'agglomération de Bamako.

Un questionnaire sur l'activité de tous les membres de 10 ans et plus des ménages sélectionnés a permis d'identifier l'ensemble des actifs occupés dirigeants une unité de production informelle (UPI), que ce soit dans leur emploi principal ou dans un emploi secondaire. La seconde phase a donc consisté à réaliser une enquête spécifique auprès de ces chefs d'unités informelles sur les conditions de production et les résultats économiques de leurs établissements. Compte tenu des problèmes spécifiques de l'agriculture urbaine, les unités de production dans les branches primaires ont été exclues du champ de l'enquête.

Cette technique est la seule qui permet d'obtenir un véritable échantillon représentatif de l'ensemble des unités de production informelles, quel que soit leur type de localisation (dans un atelier ou une boutique, à domicile, sur la voie publique, etc.). En outre, elle présente l'avantage de pouvoir combiner l'approche ménage et l'approche établissement, en appariant les informations collectées au cours de la première et de la seconde phase. Cette caractéristique est particulièrement appréciable, compte tenu de l'imbrication étroite entre unités de production et unités de consommation qui caractérise le secteur informel.

Les opérations de collecte ont eu lieu sur le terrain entre novembre et décembre 2001. Les mois de janvier et février ont été consacrés à la saisie des données, tandis que l'apurement des fichiers et l'analyse des résultats ont été réalisés entre janvier et août 2003. Ce retard est imputable en grande partie aux travaux effectués sur les données de la premières phase qui se sont poursuivis jusqu'en fin décembre 2002.

En définitive 995 unités de production informelles non agricoles ont été dénombrées dans la phase 2. On a adopté un plan de sondage stratifié à probabilités inégales selon les deux critères suivants : branche d'activité et statut du chef d'unité de production. A l'intérieur de chacune des 18 strates ainsi constituées, on a effectué des tirages aléatoires systématiques. Les probabilités de tirage ont été déterminées en fonction de l'importance numérique et de l'intérêt économique de chaque strate. L'échantillon initial comprenait 1098 unités de production informelles non agricoles. Enfin, compte tenu des disparitions, des changements d'activité entre la phase 1 et la phase 2, ainsi que des refus de répondre et après quelques remplacements internes à chaque strate, le fichier définitif de l'enquête comprend 995 unités de production informelles constituant un échantillon représentatif du secteur informel non agricole.

QUELQUES CONCEPTS ET INDICATEURS

Unité de production : unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale. L'unité de production se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet (boutique, atelier, échoppe). Elle sera assimilée à un pseudo-établissement lorsqu'il n'existe pas de lieu (activité à domicile, activité ambulante). Par exemple, une couturière travaillant seule à domicile et confectionnant des vêtements pour ses clients est assimilée à une unité de production de la branche *confection*. De la même façon, un vendeur de cigarettes au détail sur la voie publique est associé à une unité de production de la branche *commerce*.

Secteur informel : ensemble des unités de production dépourvues de numéro d'identification fiscale et/ou de comptabilité écrite officielle.

Quelques concepts de comptabilité nationale :

Production : chiffre d'affaires + produits finis consommés par les ménages de l'UPI + variation de stocks de produits finis - coût des produits achetés et revendus en l'état.

La production n'est sensiblement différente du chiffre d'affaires que pour le commerce.

Valeur ajoutée : production - consommations intermédiaires.

Excédent Brut d'Exploitation : valeur ajoutée - (masse salariale + impôts indirects, nets de subvention).

Dans le cas du secteur informel, l'EBE est un revenu mixte qui rémunère aussi bien le travail de l'entrepreneur individuel que le capital avancé.

Taux de marge : EBE/VA. Cependant, dans le cas des activités commerciales, les marges peuvent être définies comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits achetés et revendus en l'état. On peut alors calculer un taux de marge commerciale [marge/ coût des produits achetés en l'état pour revente], différent du taux de marge au sens de la comptabilité nationale.

LISTE DES SUPERVISEURS

- 1 Tahirou Gagni Kanté
- 2 Isidore Camara
- 3 Moussa Coulibaly
- 4 Souleymane Traoré
- 5 Abdoul Karim Diawara
- 6 Kissima Dicko
- 7 Ali Sadou Cissé
- 8 Mamadou Bagayoko
- 9 Abdrahamane Traoré
- 10 Yacouba Traoré

LISTE DES ENQUETEURS

- 1 ABDOU LAYE SAMAKE
- 2 ALASANE TAMBOURA
- 3 ALAYE SANGARE
- 4 ALIMA AGHALI MAIGA
- 5 AMADOU N'DIAYE
- 6 AWOYE DICKO
- 7 BABA SIDIBE
- 8 BADARA ALI KONE
- 9 BARO DIARRA
- 10 BORGO DITE YAYI TOURE
- 11 DAOUDA ONGOIBA
- 12 DIAMINATOU COULIBALY
- 13 DJENEBA DIARRA
- 14 DJENEBA SANOGO
- 15 DRISSA DIAKITE
- 16 FABLAN DOUMBIA
- 17 FATIM HAIDARA
- 18 FATOUUMATA SAMAKE
- 19 FOUSSEINI SOUMANO
- 20 ISSA DAGNON
- 21 KOROTOU MOU KONE
- 22 MAHAMAR SIKABAR
- 23 MAIMOUNA COULIBALY
- 24 MAKY TRAORE
- 25 MAMADOU KONE

LISTE DES ENQUETEURS (suite)

- 26 MAMADOU TOGOLA
- 27 MARIAM MOULAYE DIARRA
- 28 Mme DOUMBIA FANTA SIDIBE
- 29 Mme FOFANA FANTA GOUNDOUROU
- 30 Mme SIDIBE SEINABOU CISSE
- 31 Mme TRAORE YAYIDE D. DOLO
- 32 MOHAMED SYLLA
- 33 MORY TRAORE
- 34 MOUSSA KONE
- 35 MOUSSA SAKO
- 36 MOUSSOKORO TRAORE
- 37 NOUHOUN DIARRA
- 38 OUSMANE TAMBOURA
- 39 RHOKIA COULIBALY
- 40 ROKIA MAGASSA
- 41 SALAH KONIMPO
- 42 SANATA THIERO
- 43 SEYDOU TANGARA
- 44 SIDIKI PIERRE TRAORE
- 45 SOULEYMANE SALL
- 46 TATA HAIDARA
- 47 YOUNA TRAORE
- 48 YOUSSEOUF ABACAR
- 49 YOUSSEOUF SANOGO
- 50 ZANKE DIARRA